

## PLAN CLIMAT 76 – FICHES ACTIONS

### AXE 1 : Agir pour la transition énergétique et écologique avec les territoires et les habitants

#### ORIENTATION 1 : Promouvoir une transition écologique et solidaire

<b>Action n°1</b>	Lutter contre la précarité énergétique et accompagner la rénovation énergétique des logements	7
<b>Action n°2</b>	Structurer et renforcer l'accompagnement auprès des publics prioritaires ou en insertion	11
<b>Action n°3</b>	Accompagner la rénovation énergétique dans les EHPAD et autres établissements médico-sociaux	13
<b>Action n°4</b>	Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics	17
<b>Action n°5</b>	Promouvoir la sobriété énergétique	21
<b>Action n°6</b>	Cœuvrer à une stratégie de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire	23

#### ORIENTATION 2 : Encourager les mobilités durables

<b>Action n°7</b>	Développer des solutions de mobilité durable accessibles à tous	25
<b>Action n°8</b>	Accompagner et faciliter les pratiques de covoiturage en intégrant de nouveaux services liés à la mobilité	29
<b>Action n°9</b>	Encourager la pratique du vélo pour tous et partout	31
<b>Action n°10</b>	Développer auprès des collégiens des modes de déplacements actifs.	33

#### ORIENTATION 3 : S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°11</b>	Anticiper et prévenir les risques naturels	35
<b>Action n°12</b>	Réduire les vulnérabilités des ports départementaux	41
<b>Action n°13</b>	Anticiper les conséquences du changement climatique sur l'eau et mobiliser l'ensemble des acteurs	43
<b>Action n°14</b>	Accompagner les collectivités pour préserver la ressource en eau	47
<b>Action n°15</b>	Mieux maîtriser les impacts environnementaux du tourisme	51
<b>Action n°16</b>	Promouvoir un urbanisme et un aménagement durable.	55
<b>Action n°17</b>	Développer des espaces publics perméables et des îlots de fraîcheur.	59
<b>Action n°18</b>	Encourager les économies d'eau et la récupération des eaux pluviales.	63
<b>Action n°19</b>	Renforcer la surveillance de l'environnement et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et à enjeux sanitaires.	67
<b>Action n°20</b>	Favoriser l'adaptation de la biodiversité au dérèglement climatique.	71
<b>Action n°21</b>	Améliorer la résilience des ENS et des forêts et en faire des outils d'adaptation au changement climatique au bénéfice du territoire	73
<b>Action n°22</b>	Évaluer, préserver voire augmenter la séquestration naturelle du carbone des forêts et des ENS.	77
<b>Action n°23</b>	Engager un plan « arbre » sur le territoire et valoriser les services écosystémiques rendus par l'arbre	79
<b>Action n°24</b>	Structurer et renforcer l'accompagnement des communes et groupements de communes dans la transition	81

## **ORIENTATION 4 : Optimiser l'utilisation des ressources et favoriser l'économie circulaire**

<b>Action n°25</b>	Valoriser les circuits courts pour l'alimentation	85
<b>Action n°26</b>	Mener une démarche d'écologie industrielle territoriale sur les ports de Fécamp et Le Tréport	87
<b>Action n°27</b>	Valoriser le bois des ENS et des forêts départementales	89

## **ORIENTATION 5 : Développer la connaissance, former et sensibiliser à la transition énergétique et écologique**

<b>Action n°28</b>	Développer une culture climatique commune et partagée	91
<b>Action n°29</b>	Enrichir et partager les connaissances relatives au changement climatique et ses conséquences	95
<b>Action n°30</b>	Accompagner les collègues dans leurs projets de développement durable	99

## **AXE 2 : Une administration engagée dans la transition énergétique et écologique**

### **ORIENTATION 1 : Promouvoir une transition écologique et solidaire**

<b>Action n°31</b>	Maîtriser et réduire la consommation énergétique des bâtiments et déployer le système de management de l'énergie.	103
<b>Action n°32</b>	Améliorer la performance du patrimoine immobilier : le plan bâtiment durable	105
<b>Action n°33</b>	Engager et appliquer des mesures de sobriété à court-moyen-long termes et sensibiliser les usagers	107
<b>Action n°34</b>	Sensibiliser les collègues à la réduction des consommations énergétiques	109
<b>Action n°35</b>	Développer le recours aux énergies renouvelables et aux réseaux de chaleur et définir une stratégie globale	111
<b>Action n°36</b>	Développer l'utilisation d'outils financiers innovants pour la transition écologique et énergétique	115
<b>Action n°37</b>	Définir une stratégie patrimoniale, immobilière et foncière cohérente avec la transition énergétique et le changement climatique	117

### **ORIENTATION 2 : Encourager les mobilités durables**

<b>Action n°38</b>	Substituer le gasoil par du biométhane pour la propulsion des bacs de Seine	119
<b>Action n°39</b>	Verdir la flotte départementale et mettre en place des bornes électriques	121
<b>Action n°40</b>	Promouvoir les modes de déplacements actifs	123
<b>Action n°41</b>	Encourager le recours aux transports en commun et réduire le besoin de déplacements.	127

### **ORIENTATION 3 : S'adapter aux conséquences du changement climatique**

<b>Action n°42</b>	Gérer et économiser la ressource en eau	129
<b>Action n°43</b>	Préserver la ressource en eau et réduire les pollutions des écosystèmes par les perturbateurs endocriniens	131
<b>Action n°44</b>	Infiltrer les eaux pluviales et végétaliser les aires de stationnements du Département	133
<b>Action n°45</b>	Engager un plan d'actions pluriannuel de végétalisation des cours et d'évolution de la gestion des espaces extérieurs des collègues	135

<b>Action n°46</b>	Développer la plantation et la gestion des arbres sur les sites départementaux	137
<b>Action n°47</b>	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes à l'échelle du patrimoine départemental.	139
<b>Action n°48</b>	Restaurer les continuités et fonctionnalités écologiques des espaces et infrastructures routières	141
<b>Action n°49</b>	Réduire la vulnérabilité des bâtiments et des usagers face aux risques climatiques	145

#### **ORIENTATION 4 : Optimiser l'utilisation des ressources et favoriser l'économie circulaire**

<b>Action n°50</b>	Prévenir la production de déchets, optimiser leur gestion sur nos sites et favoriser le réemploi	147
<b>Action n°51</b>	Participer à la protection de l'environnement à travers l'achat écoresponsable	151
<b>Action n°52</b>	Proposer des repas de qualité et lutter contre le gaspillage alimentaire (restaurant administratif, collègues)	153
<b>Action n°53</b>	Valoriser les déchets alimentaires et déchets verts	155

#### **ORIENTATION 5 : Développer la connaissance, former et sensibiliser à la transition énergétique et écologique**

<b>Action n°54</b>	Former, sensibiliser les agents, encadrants et élus aux enjeux de la transition énergétique et écologique	159
<b>Action n°55</b>	Animer le Plan Climat 76 et développer des actions de communication	161



**AXE 1**  
**Agir pour la transition**  
**énergétique et écologique**  
**avec les territoires et les habitants**



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°1

Promouvoir une transition écologique et solidaire

<b>Action n°1</b> Lutter contre la précarité énergétique et accompagner la rénovation des logements.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Développer l'accompagnement social des ménages en situation de précarité énergétique.</li><li>➤ Poursuivre l'amélioration (notamment énergétique) et l'adaptation des logements des ménages à faibles revenus, notamment à travers la mise en œuvre d'un PIG départemental (programme d'intérêt général) habitat (2023-2024) puis 2024-2028.</li><li>➤ Dynamiser la relation aux territoires, aux ménages, et aux partenaires et développer des outils de communication (animation).</li><li>➤ Soutenir les habitants de la Seine-Maritime dans la réalisation de projets de rénovation énergétique dans le cadre du dispositif d'aide à l'habitat durable ou digne.</li><li>➤ Développer des outils d'observation de l'habitat et du logement à l'échelle départementale pour suivre la dynamique territoriale (du type observatoire de l'habitat).</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DAHL	
<b>Partenaire(s)</b> UTAS, DASI EDF, associations, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ARS, CAF, MSA, CARSAT et ACTION-LOGEMENT	

Énergie

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✓ Réduction des GES
- ✓ Adaptation au dérèglement climatique
- ✓ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)
- ✓ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

La précarité énergétique est multifactorielle : ressources des ménages, performances énergétiques, prix croissant de l'énergie, gestion des équipements, etc. Le ménage doit alors faire des arbitrages : se chauffer au risque d'impayés ou ne plus se chauffer et subir les conséquences du froid sur sa santé, son logement, sa vie sociale. Aujourd'hui 20% des ménages français ont des difficultés à couvrir leurs besoins énergétiques liés au logement.

La lutte contre la précarité énergétique est une priorité du Département, confortée par la loi ALUR et réaffirmée dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017-2022 (prorogé jusqu'en janvier 2024), en son axe 6 « lutter contre l'habitat dégradé et/ou énergivore ». Ce PDALHPD a fait l'objet d'une phase d'évaluation et d'analyse territorialisée des besoins durant toute l'année 2022. Aujourd'hui, il est en cours d'élaboration. Les actions de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé sont poursuivies dans un nouvel axe 5, lequel a pour objectif, entre autres, d'améliorer encore le repérage.

Le Département est gestionnaire du Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui constitue le principal outil financier du PDALHPD. Dans ce cadre, il cherche chaque année à conforter et développer ses partenariats pour soutenir financièrement et renforcer les actions du FSL. Partenaire institutionnel du Département, Électricité de France (EDF), contribue annuellement au FSL en apportant une contribution financière pour les aides curatives au paiement des factures d'énergie mais également pour des actions de sensibilisation à la précarité énergétique. Ces actions, réalisées par les travailleurs sociaux du Département ou les associations financées par le FSL dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement, permettent également la distribution de « Kits énergie » à destination des ménages.

Dans le cadre du futur appel à projets (AAP) 2024-2025, l'un des objectifs consistera à formaliser la sensibilisation et la prévention des ménages, par les associations retenues, à la lutte contre la précarité énergétique et en préciser les modalités de mises en œuvre.

Dans ce cadre, le kit énergie pourrait être remis dès la première visite au domicile du ménage par l'association, conventionnée avec le Département, et en charge de l'accompagnement. Une approche sur la précarité énergétique pourrait être envisagée en utilisant les différents matériels fournis dans le kit et en aidant à l'installation.

Afin d'agir efficacement sur la remise en état du parc de logements des personnes les plus démunies, le Conseil départemental s'appuie également sur :

- ✓ Le dispositif d'aide « habitat durable » qui permet de soutenir financièrement les propriétaires occupants aux ressources « très modestes » et « modestes », engageant des travaux pérennisant leur bien (toiture, maçonnerie...) ou liés à des économies d'énergie (chauffage, isolation...), sur l'ensemble du territoire départemental.
- ✓ L'ouverture, depuis juillet 2022, du dispositif d'aide « habitat durable » aux « classes moyennes » (propriétaires occupants aux revenus dits « intermédiaires » ANAH), qui participe à l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie des habitants à travers la recherche d'une plus grande efficacité thermique des logements, également sur l'ensemble du territoire départemental.
- ✓ La mise en œuvre, sur la période 2023-2024 (puis 2024-2028), d'un nouveau programme d'intérêt général relatif à l'amélioration de l'habitat, à la lutte contre la précarité énergétique et à l'adaptation des logements, sur le territoire de sa délégation des aides à la pierre.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Développer l'accompagnement social des ménages en situation de précarité énergétique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🎯 Réaliser des actions de formation des travailleurs sociaux (TS) et associations à la précarité énergétique.</li> <li>🎯 Mener des actions d'accompagnement vers les ménages fragiles pour sortir de la précarité énergétique.</li> <li>🎯 Proposer une formation, par les fournisseurs d'énergie contribuant au FSL, sur la précarité énergétique à destination des associations retenues dans le cadre du futur appel à projets 2024 2025.</li> <li>🎯 Élaborer des outils (exemple valise précarité – fiches pratiques, jeux...) qui pourraient servir de support aux TS des associations lors de la première visite au domicile du ménage.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📈 Nombre de 1<sup>ères</sup> demandes d'ASLL* validées.</li> <li>📈 Nombre de kit énergie distribués.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2025

\* Accompagnement social lié au logement

<b>Poursuivre l'amélioration (notamment énergétique) et l'adaptation des logements des ménages à faibles revenus, notamment à travers la mise en œuvre d'un PIG départemental (programme d'intérêt général) habitat (2023-2024) puis 2024-2028.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🎯 Améliorer l'efficacité énergétique des logements des ménages aux revenus très modestes et modestes (206 logements à réhabiliter en 2023 dont 146 logements de ménages aux revenus très modestes).</li> <li>🎯 Obtenir une réduction de la consommation moyenne d'énergie après travaux de 35 % à minima (seuil fixé par l'ANAH).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📈 Nombre de logements aidés par l'ANAH au titre de « Ma prime Rénov Sérénité » et dépenses engagées.</li> <li>📈 Nombre de logements aidés en habitat durable hors territoire PIG et sur territoire PIG et dépenses engagées.</li> <li>📈 Réduction de la consommation moyenne d'énergie après travaux.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023→2028

<b>Dynamiser la relation aux territoires, aux ménages, et aux partenaires et développer des outils de communication (animation).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🎯 Proposer des ateliers sur la précarité énergétique pour prévenir les risques d'impayés (loyers, eau, énergie) et réduire la facture énergétique à destination :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- des propriétaires bailleurs privés afin de les sensibiliser sur la nécessité de réaliser des travaux dans leur logement. Lien à mettre en place avec l'UNPI, l'ADIL, l'ANAH et FSL.</li> <li>- des agences immobilières à vocation sociale (cf ASLL ci-dessus).</li> </ul> </li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	📈 Nombre d'ateliers proposés et réalisés.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2024 → 2030 (durée du PDALHPD)

<b>Soutenir les habitants de la Seine-Maritime dans la réalisation de projets de rénovation énergétique dans le cadre du dispositif d'aide à l'habitat durable ou digne.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🎯 Aider les ménages aux revenus modestes ou très modestes dans leur projet de rénovation énergétique,</li> <li>🎯 Permettre aux classes moyennes (revenus intermédiaires ANAH) d'engager des projets de rénovation globaux (gain minimal de 55 % d'économies d'énergie) ou performants (gain de deux classes énergétiques et atteinte de l'étiquette D après travaux)</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	📈 Nombre de dossiers habitat durable aidés en faveur des ménages aux ressources très modestes, modestes et intermédiaires et dépenses engagées
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2022 → 2030 Action en cours pour les ménages très modestes et modestes, élargissement de l'aide habitat durable aux revenus intermédiaires entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> juillet 2022

<b>Développer des outils d'observation de l'habitat et du logement à l'échelle départementale pour suivre la dynamique territoriale (du type observatoire de l'habitat).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🎯 Mise en place d'une plateforme partenariale destinées aux fournisseurs d'énergie et d'eau permettant l'inscription des ménages dont la consommation énergétique semble anormale ou présentant des montants impayés importants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des situations par le service logement et solidarités (SLS) - modalités à renforcer.</li> <li>- Orientation des situations vers le ou les services adéquats.</li> <li>- Envisager la possibilité de faire participer les ménages à un atelier « précarité énergétique ».</li> </ul> </li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📈 Nombre de ménages repérés.</li> <li>📈 Nombre de ménages orientés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	À partir de fin 2024 - début 2025



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°1

Promouvoir une transition écologique et solidaire

<b>Action n°2</b> Structurer et renforcer l'accompagnement auprès des publics prioritaires ou en insertion.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Développer des actions collectives autour des problématiques du développement durable au bénéfice des publics en insertion.</li><li>➤ Appuyer le développement des actions de « ressourceries éphémères » au bénéfice des habitants des quartiers populaires.</li><li>➤ Favoriser l'insertion économique des publics prioritaires du Département en lien avec les enjeux de la transition écologique et énergétique.</li></ul>	
<b>Pilote(s)</b> DASI / UTAS		
<b>Partenaire(s)</b> CMS Pôle emploi, Chantier-École Normandie, COORACE-Normandie, Fédération des entreprises d'Insertion Normandie		
<i>Énergie</i>	<i>Déchets</i>	<i>Alimentation</i>

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Connaissance, sensibilisation et formation

#### Pourquoi cette action ?

Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département de la Seine-Maritime doit prendre en considération les conséquences du changement climatique dont les effets sont susceptibles de renforcer la précarité des populations les plus vulnérables sur le plan socio-économique (renchérissement du prix des denrées et de l'énergie, fragilisation de certaines activités, etc.). Animateur de politiques sociales et territoriales, le Département contribue à réduire les inégalités et à améliorer la qualité de vie de différents publics prioritaires en intégrant le plus possible les préoccupations environnementales.

L'appui à la transition écologique et sociale constitue une réelle opportunité d'animation d'actions d'accompagnement collectif des publics en insertion, favorisant ainsi le lien social. Ces actions d'accompagnement collectif (actions et ateliers pour mobiliser et impliquer les publics fragilisés) - sont mises en œuvre par les travailleurs sociaux, à leur initiative, à l'échelle des groupements de centres médico-sociaux.

L'un des enjeux consiste à structurer la mise en œuvre de ces actions et à en renforcer la dimension partenariale. Ce travail est à réaliser en articulation avec le Schéma unique des Solidarités et plus particulièrement les feuilles de route territoriales des UTAS dès 2024.

Par ailleurs, le Département peut s'appuyer sur les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, à l'image de l'opération de nettoyage des berges de Seine, pilotée par la Direction de l'Environnement, dans le cadre d'un marché dont le titulaire est une entreprise d'insertion.

Le sujet est travaillé dans le cadre du pilotage et de l'animation des structures de l'insertion par l'activité économique en lien avec l'Etat. Pour favoriser l'insertion, les axes de travail suivants sont engagés :

- Conventionnement à compter de 2023 avec de nouveaux chantiers d'insertion et augmentation du nombre de places avec certains chantiers déjà connus à destination des personnes bénéficiaires des minimas sociaux, dont les BRSA sur les chantiers d'insertion du Département de la Seine Maritime, pour les mener vers et dans l'emploi.
- Augmentation du temps d'accompagnement socioprofessionnel auprès des salariés en chantier d'insertion.
- Développement et mise en œuvre d'actions qui intègrent la protection de l'environnement par exemple au travers de la collecte, de la récupération et du recyclage.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Développer des actions collectives autour des problématiques du développement durable au bénéfice des publics en insertion.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Favoriser l'équilibre alimentaire et le « bien manger ».</li> <li> Aider les publics en précarité dans la gestion d'un budget maîtrisé dans un contexte d'inflation.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'actions collectives dans cette thématique.</li> <li> Nombre de participants.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2024

<b>Appui au développement des actions de « ressourceries éphémères » au bénéfice des habitants des quartiers populaires.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Favoriser l'accès à l'ameublement à bas coût.</li> <li> Sensibiliser des publics à la réduction des déchets, au réemploi et à la modification des comportements de consommation.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'actions soutenues.</li> <li> Nombre de personnes sensibilisées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2024

<b>Favoriser l'insertion économique des publics prioritaires du Département en lien avec les enjeux de la transition écologique et énergétique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Augmenter le nombre de places en chantiers d'insertion.</li> <li> Renforcer l'insertion vers l'emploi.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de nouveaux conventionnements.</li> <li> Taux d'accompagnement.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2025

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°1

Promouvoir une transition écologique et solidaire

<b>Action n°3</b> Accompagner la transition énergétique dans les Établissements de Santé et Médico-Sociaux (ESMS).	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Sensibiliser et accompagner les professionnels au sein des établissements médico-sociaux dans la transition énergétique.</li><li>➤ Créer un dispositif de soutien à l'investissement aux petits équipements pour les établissements médico-sociaux pour la transition écologique et énergétique.</li><li>➤ Adapter la politique d'investissement dans le cadre des réhabilitations ou des reconstructions des ESMS.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DA, DE	
<b>Partenaire(s)</b> DCT	

Énergie

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Réduction des GES
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Pour l'hébergement des personnes âgées, le département de la Seine-Maritime compte 99 EHPAD (Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes) et USLD (Unité de Soins Longue Durée) soit 11 298 places, 2 PUV (Petites Unités de Vie) soit 45 places et 33 accueils de jour soit 297 places ainsi que 103 résidences autonomie. Concernant les personnes en situation de handicap, ce sont 90 établissements (foyers d'hébergements, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé, établissements non médicalisés, ateliers de jours) qui couvrent le département, soit 2 988 places.

De nombreux établissements deviennent vétustes : il est alors nécessaire d'éviter toute détérioration supplémentaire et de définir les priorités de réhabilitations des bâtiments. Par ailleurs, dans le contexte de la crise énergétique et de la hausse des coûts de l'énergie, les économies d'énergie deviennent un levier fort dans la maîtrise des budgets. Les EHPAD, les résidences autonomie comme les ESMS PH (dédiés aux personnes en situation de handicap) sont de forts consommateurs d'énergie notamment pour la production de chaleur, ce qui en fait un secteur prioritaire pour la rénovation énergétique, et dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Enfin, des restructurations de certains établissements doivent être effectués afin d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions. Il est alors important de porter une réflexion environnementale pour ces nouvelles constructions ou extensions : éviter au maximum l'artificialisation, matériaux biosourcés et locaux privilégiés, etc.

Ainsi, le Département engage un plan d'actions pour accompagner les ESMS dans la transition énergétique. Celui-ci porte sur la sensibilisation des professionnels au sein de ces établissements, et l'inscription dans la politique d'investissement de la sobriété énergétique et de l'écologie.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Sensibiliser et accompagner les professionnels au sein des établissements médico-sociaux dans la transition énergétique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Élaborer un guide de sobriété énergétique pour les établissements.</li> <li> Valoriser et diffuser les retours d'expérience des ESMS sur la transition énergétique au travers du site <a href="https://www.seinemaritime.fr/direnv/">https://www.seinemaritime.fr/direnv/</a>.</li> <li> Accompagner les ESMS (conseils, aides à la décision) sur le volet énergétique.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Guide de sobriété énergétique : réalisé ou non, diffusé ou non.</li> <li> Nombre de retours d'expérience dédiés aux ESMS pour la transition énergétique valorisés sur la plateforme.</li> <li> Nombre et % d'ESMS dont les services techniques sont en lien avec le Département en terme de conseils pour les audits ou la transition énergétique.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2023

<b>Créer un dispositif de soutien à l'investissement aux petits équipements pour les établissements médico-sociaux pour la transition écologique et énergétique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Soutenir les investissements pour l'installation de systèmes d'éclairage performants.</li> <li> Soutenir les investissements visant à réduire la consommation d'eau.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Dispositif de soutien à l'investissement pour l'installation de systèmes d'éclairage performants : mis en place ou non pour les ESMS.</li> <li> Dispositif de soutien à l'investissement visant à réduire la consommation d'eau : mis en place ou non pour les ESMS.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2024

<b>Adapter la politique d'investissement dans le cadre des réhabilitations ou des reconstructions des ESMS.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Accompagner le financement des audits énergétiques des ESMS.</li> <li> Réaliser une enquête afin de définir précisément les ESMS soumis au décret tertiaire.</li> <li> Réviser le niveau de soutien à l'investissement des résidences autonomes.</li> <li> Valoriser financièrement les travaux exemplaires dans les ESMS via une bonification énergétique.</li> <li> Proposer un référentiel de construction pour orienter durablement les nouvelles constructions et extensions bâtimentaires (matériaux biosourcés, valorisation de l'économie circulaire, bonnes pratiques, ...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Stratégie de financement des audits énergétiques : définie ou non, adoptée ou non.</li> <li> Nombre d'ESMS ayant bénéficié d'une aide départementale pour la réalisation d'un audit énergétique.</li> <li> Fonds versés par le Département aux ESMS dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques.</li> <li> ESMS soumis au décret tertiaire précisément identifiés ou non.</li> <li> Niveau de soutien à l'investissement des résidences autonomes : révisé ou non.</li> <li> Bonification énergétique mise en place ou non pour les ESMS.</li> <li> Nombre d'ESMS ayant bénéficié de la bonification énergétique, et suivi des fonds attribués.</li> <li> Référentiel de construction réalisé ou non.</li> <li> Mise en ligne du référentiel sur la plateforme <a href="http://www.seinemaritime.fr/direnv/">www.seinemaritime.fr/direnv/</a> et nombre cumulé de visites de ce référentiel.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2023



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°1

Promouvoir une transition écologique et solidaire

<b>Action n°4</b> Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Déployer le service d'appui à la transition énergétique des bâtiments et améliorer la communication auprès des communes.</li><li>➤ Animer le réseau d'économies de flux et Conseillers en Énergie Partagés.</li><li>➤ Proposer de nouveaux outils financiers aux collectivités pour encourager les démarches innovantes.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> SDE76, Métropole Rouen-Normandie, Le Havre Seine-Métropole, Caux-Seine-Agglo, Dieppe, FNCCR, ADEME.	

Énergie

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Réduction des GES
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Dans une volonté partagée de co-construire un service public d'aides aux communes à la rénovation énergétique de leur patrimoine, le Département et le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE76) ont souhaité collaborer sur la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments publics au bénéfice des collectivités de la Seine-Maritime afin de garantir un service équitable et harmonisé pour tous.

L'objectif est de faciliter et accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction de consommations et notamment l'accompagnement de projets de rénovation et le développement des énergies renouvelables thermiques. Ce service intégré comprend :

- Un service d'accompagnement, technique et financier, auprès des communes pour la réalisation des travaux d'économie d'énergie,
- Le développement de relations partenariales entre les différents acteurs,
- La création d'une dynamique départementale en favorisant la communication, les échanges entre acteurs, la diffusion et le partage d'information, les retours d'expériences.

Ainsi, le SDE 76 assure l'accompagnement technique opérationnel et le Département est chargé de la coordination générale, l'animation, la communication départementale sur ces thématiques, et un soutien financier à l'investissement.

Pour encourager le déploiement du service, le SDE76 et le Département ont répondu à deux appels à projets du programme ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) portés par la FNCCR, qui a permis de bénéficier de subventions pour des postes d'économies de flux. Depuis 2020, le service efficacité énergétique du SDE76 s'est développé et compte actuellement 4 conseillers, 7 conventions de partenariats avec les EPCI et 72 conventions d'adhésion au service.

La crise énergétique que nous connaissons depuis 2022 exacerbe les besoins d'accomplir une transition énergétique cohérente et efficace sur le territoire. Il devient alors essentiel de renforcer le service d'appui à la transition énergétique pour les communes.

En ce sens, il convient de :

- Renforcer l'animation réalisée auprès des économies de flux et Conseillers en Énergie, premiers interlocuteurs des collectivités, dans un but de diffusion des connaissances, compétences et retours d'expériences sur l'ensemble du département ;

- Déployer de nouveaux outils financiers et techniques pour faciliter les actions de transitions des collectivités ;
- Soutenir les partenariats entre les acteurs de l'énergie du territoire, et renforcer la cohérence du service d'appui à la transition proposé par le SDE76 et le Département.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Déployer le service d'appui à la transition énergétique des bâtiments et améliorer la communication auprès des communes.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Recenser les retours d'expériences, visiter les bâtiments rénovés accompagnés techniquement et financièrement et alimenter le site internet <a href="https://www.seinemaritime.fr/direnv/">https://www.seinemaritime.fr/direnv/</a>.</li> <li> Organiser une journée technique par an à destination des communes.</li> <li> Développer des outils techniques et pédagogiques pour faciliter le passage à l'action dans les communes (modèles de CCTP, guides, fiches, ...).</li> <li> Mettre en place une newsletter à destination des élus et techniciens des collectivités via la plateforme <a href="https://www.seinemaritime.fr/direnv/">https://www.seinemaritime.fr/direnv/</a>.</li> <li> Disposer d'une veille technique, réglementaire et financière pour les communes.</li> <li> Partager la connaissance et le suivi des actions financées par le Département et accompagnées techniquement par le SDE76 (communication et partenariat soutenus entre le Département et le SDE76).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de retours d'expériences valorisés sur la plateforme.</li> <li> Nombre de journées techniques effectuées.</li> <li> Nombre d'outils techniques et pédagogiques mis à disposition des communes (modèles de CCTP, guides, fiches, ...).</li> <li> Newsletter mise en place ou non, nombre de newsletter, et périodicité.</li> <li> Veille technique, réglementaire et financière : mise en place ou non, communiquée aux communes ou non.</li> <li> Connaissance des projets partagés entre le SDE76 et le Département : indicateur qualitatif à définir.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2020 → 2025

<b>Animer le réseau d'économes de flux et Conseillers en Énergie Partagés.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Animer le réseau des CEP et économes de flux : 1 réunion par an avec l'ensemble des CEP du territoire.</li> <li> Recenser les besoins des CEP et économes de flux et y répondre par divers outils.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Animation du réseau CEP et économes de flux : satisfaisante ou non, réunion annuelle réalisée ou non.</li> <li> Nombre d'outils déployés en cohérence avec les besoins recensés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2023

<b>Proposer de nouveaux outils financiers aux collectivités pour encourager les démarches innovantes.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Participer au suivi, aux rapports d'activité et aux appels de fonds de l'appel à projets SEQUOIA 3 du programme ACTEE (FNCCR).</li> <li> Candidater à de nouveaux appels à projets (ACTEE, ...).</li> <li> Se positionner au service des collectivités pour bénéficier de fonds éventuels (Fonds chaleur ADEME, ...).</li> <li> Encourager la mutualisation (groupements de commandes...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Suivi du projet SEQUOIA 3.</li> <li> Fonds potentiellement levés suite aux candidatures à appel à projets (ACTEE, ...).</li> <li> Stratégie et candidature aux fonds (Fonds chaleur ADEME, ...) : réalisées ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2028



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°1

Promouvoir une transition écologique et solidaire

<b>Action n°5</b> Promouvoir la sobriété énergétique.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Accompagner les collectivités dans le développement d'un numérique responsable via Seine-Maritime Numérique.</li><li>➤ Sensibiliser les collectivités aux économies d'énergie et aux objectifs et enjeux de la sobriété.</li><li>➤ Créer des outils à partager (guide, articles) dédiés aux économies d'énergie.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DASIN, DE	
<b>Partenaire(s)</b> Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique	

Énergie

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✓ Réduction des GES
- ✓ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✓ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Pour atteindre les engagements européens de neutralité carbone d'ici à 2050, il convient d'activer 3 leviers de réduction des gaz à effet de serre : convertir les outils de production d'énergie vers des solutions bas-carbone, bénéficier de systèmes plus économes en énergie, ainsi que la sobriété consistant à remettre en question nos manières de consommer et prioriser les consommations essentielles.

Ce dernier levier est un vecteur efficace et nécessaire pour réduire rapidement les émissions de gaz à effet serre. De surcroît, le contexte de hausse des prix de l'énergie met en lumière ce besoin de réduire efficacement les consommations pour les collectivités.

Dans le cadre de ses missions d'animation, le Département envisage d'accompagner les collectivités vers la sobriété énergétique, en passant d'abord par des ateliers de sensibilisation et/ou de formation, ainsi que par la création d'outils partagés (guide, articles dédiés aux économies d'énergie). L'objectif étant de déployer rapidement une sobriété « heureuse », décidée, organisée, et inscrite dans un nouveau récit collectif.

Dans ce contexte, le secteur du numérique est encore relativement peu exploré par les collectivités sur le plan de la sobriété. Les travaux menés notamment par l'ADEME démontrent pourtant son impact non négligeable vis-à-vis du dérèglement climatique.

Les évolutions réglementaires (feuille de route gouvernementale « numérique et environnement » du 23/02/2021, loi du 15/11/2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France) demandent de réduire l'empreinte écologique du numérique. Le Département, au travers du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique, propose d'accompagner les collectivités vers un numérique plus responsable d'un point de vue environnemental.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Accompagner les collectivités dans le développement d'un numérique responsable via Seine-Maritime Numérique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Sensibiliser les collectivités locales sur le sujet du numérique responsable par des actions de communication, de la formation, ou la mise en œuvre de marchés (études, DEEE, ...).</li> <li> Engager les collectivités locales dans une démarche de numérique responsable.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de collectivités sensibilisées au sujet du numérique responsable.</li> <li> Nombre de collectivités s'engageant sur le sujet du numérique responsable.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2024 → 2028

<b>Sensibiliser les collectivités aux économies d'énergie et aux objectifs et enjeux de la sobriété.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Mettre en place un atelier ludique de sensibilisation et de bonnes pratiques sur la sobriété, et l'animer au sein des collectivités.
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Atelier défini et mis en place : oui/non.</li> <li> Nombre d'animations dédiées sobriété réalisées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de janvier 2024

<b>Créer des outils à partager (guide, articles) dédiés aux économies d'énergie.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réaliser un guide à destination des collectivités pour réaliser des économies d'énergie.</li> <li> Créer des articles dédiés aux économies d'énergie sur la plateforme <a href="http://www.seinemaritime.fr/direnv/">www.seinemaritime.fr/direnv/</a>.</li> <li> Inclure le partage de ce guide et de ces articles dans l'animation auprès des collectivités.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Guide pour réaliser des économies d'énergie : réalisé/non réalisé.</li> <li> Articles dédiés aux économies d'énergie : rédigés/non rédigés, nombre, public et énergie ciblés (communes, syndicats, ... / électricité, production de chaleur, transport, ...).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de septembre 2023

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°1

Promouvoir une transition écologique et solidaire

<b>Action n°6</b> Œuvrer à la stratégie de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Œuvrer à une politique énergétique bas-carbone sur le territoire et étudier les outils et modèles juridiques adaptés.</li><li>➤ Soutenir les acteurs dans le déploiement des EnR et mettre en place des outils d'animation</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> SDE76	

Énergie

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Réduction des GES
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

À l'échelle nationale, la Loi de Transition Écologique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe comme objectif de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie d'ici à 2030. Le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire de Seine-Maritime est aujourd'hui relativement morcelé et est généralement impulsé par les communautés de communes et d'agglomération.

Une étude globale du territoire en terme de gisements d'énergie renouvelable ou bas carbone thermique (solaire thermique, géothermie, pompes à chaleur, bois-biomasse) et électrique (photovoltaïque, hydro-électricité, éolien, nucléaire) sera menée et analysée par rapport aux besoins énergétiques du territoire (électricité déjà relativement décarbonée par rapport à la production de chaleur ou de froid). Ainsi le Département disposera des éléments essentiels pour accompagner la mise en œuvre d'une stratégie cohérente avec la transition énergétique.

Il est envisagé de mener une étude de positionnement du Département sur les énergies renouvelables pour définir la stratégie d'intervention pour les opérations menées sur le patrimoine interne bâti et non bâti, mais également vers le territoire, en lien avec les partenaires. Cette étude d'aide à la décision, analysera les différentes possibilités d'interventions et de partenariats et présentera les mécanismes de soutien nationaux sur les énergies renouvelables.

De plus les modèles de développement, les scénarios de positionnement et les montages juridiques et financiers seront observés avec une caractérisation des avantages et inconvénients de chaque modèle selon le niveau d'engagement envisagé ainsi que l'incidence.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Œuvrer à une politique énergétique bas-carbone sur le territoire et étudier les outils et modèles juridiques adaptés.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mener une étude sur les outils et modèles juridiques existants pour le déploiement des énergies renouvelables et bas-carbone sur le territoire.</li> <li> Réaliser une étude de gisement des énergies renouvelables thermiques et électriques sur le territoire.</li> <li> Œuvrer pour le déploiement des énergies bas-carbone (outils juridiques déployés, priorisation des énergies électriques et thermiques, mise en œuvre).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> État de l'étude des outils et modèles juridiques : non lancée, en cours, réalisée.</li> <li> État de l'étude de gisements d'énergie renouvelable : non lancée, en cours, réalisée.</li> <li> Positionnement sur les énergies bas-carbone : non définie, en cours, définie.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Décembre 2022 → Décembre 2024

<b>Soutenir les acteurs dans le déploiement des EnR et mettre en place des outils d'animation</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Déployer les outils permettant d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, en cohérence avec les besoins identifiés des collectivités et des partenaires.</li> <li> Soutenir les projets liés au déploiement d'énergies renouvelables sur le territoire.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de projets EnR soutenus.</li> <li> Nombre d'outils mis à disposition pour favoriser le déploiement des EnR.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2023

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°2

Encourager les mobilités durables

<b>Action n°7</b> Développer des solutions de mobilité durable accessibles à tous.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Développer des solutions de mobilité pour les publics les plus fragiles.</li><li>➤ Accompagner les particuliers les plus modestes à l'acquisition d'un véhicule propre ou à développer des alternatives (vélo, co-voiturage, transports en commun...).</li><li>➤ Animer un réseau d'information sur les mobilités solidaires à destination des acteurs de terrain.</li><li>➤ Développer une offre de mobilité douce auprès des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).</li><li>➤ Développer une offre de mobilité pour les professionnels de l'Aide à Domicile des particuliers employeurs.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DASI, DA, DE	
<b>Partenaire(s)</b> CMS, État, Région, AOM, Pôle emploi, CAF, EPCI, Pôles mobilités, SAAD	
<i>Énergie</i>	<i>Mobilité</i>

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✓ Réduction des GES

✓ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

La mobilité, enjeu global de société, influe directement sur la vie quotidienne de chacun et va de pair avec le développement économique, social et environnemental.

La restriction de circuler, pour les véhicules les plus polluants, dans la Zone à Faibles Émissions-mobilités (ZFE-m) de la Métropole Rouen Normandie, le coût d'achat de véhicules « propres » ou encore l'augmentation du coût des carburants impactent les mobilités.

Le cumul de difficultés pour les personnes les plus fragiles entraîne le développement de certaines problématiques telles que l'isolement ou encore le sentiment d'exclusion et de démobilité.

Le Département soutient les initiatives de mobilité durable destinées à lever ces freins importants à la mise en œuvre des parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Par le biais de plateformes de mobilité, cofinancés en partie par le Département et le Fonds social européen, il est proposé un outil d'accompagnement au service de la mobilité solidaire. Le maintien et le déploiement de ces plateformes permettraient ainsi de répondre aux inégalités territoriales en matière de mobilité.

En complément, le Département a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à l'acquisition d'un véhicule propre et il encourage le covoiturage et les solutions de mobilités douces.

Afin de garantir une meilleure connaissance des actions réalisées autour de la mobilité solidaire, une politique d'animation va être menée auprès des travailleurs sociaux qui accompagnent les personnes vulnérables.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositifs de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), le Département contribue au financement du coût des interventions des Services d'Aide à Domicile (SAAD) et des salariés des particuliers employeurs. Les intervenants, qui doivent se rendre au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, sont régulièrement confrontés à des difficultés de mobilités. Développer une offre de mobilités auprès de ce public constituerait un levier pour rendre plus attractif le métier d'aide à domicile confronté à des pénuries de recrutement.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Développer des solutions de mobilité pour les publics les plus fragiles.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Garantir le maintien et le déploiement des plateformes de mobilité afin que l'offre de mobilité couvre au maximum le territoire : diagnostics mobilité et mise en place d'actions innovantes.</li> <li> Rencontrer les différents acteurs de la mobilité pour coordonner les actions.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Taux de couverture du territoire par les plateformes mobilité proposant une offre de service globale.</li> <li> Nombre de personnes accompagnées dans le cadre des plateformes.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2025

<b>Accompagner les particuliers les plus modestes à l'acquisition d'un véhicule propre ou à développer des alternatives (vélo, co-voiturage, transports en commun...).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Aider les publics les plus vulnérables à acquérir un véhicule propre.</li> <li> Développer des alternatives en faveur de la mobilité.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif ZFE départemental.</li> <li> Nombre de kits bioéthanol accordés.</li> <li> Nombre d'aides sociales et emploi accordées dans le registre de la mobilité (micro-crédit, pack reprise emploi 76...).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2024

<b>Animer un réseau d'information sur les mobilités solidaires à destination des acteurs de terrain.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Accompagner et informer les acteurs sociaux sur la thématique mobilités durables.</li> <li> Mise en relation des acteurs sociaux avec les acteurs de la mobilité (communication et interconnaissance).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de rencontres organisées sur la thématique mobilités durables.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2023

<b>Développer une offre de mobilité douce auprès des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Accompagner et informer les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sur la thématique mobilités durables.</li> <li> Soutenir le développement d'une offre de mobilité douce.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de rencontres organisées sur la thématique mobilités durables.</li> <li> Nombre de personnes accompagnées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2024

<b>Développer une offre de mobilité pour les professionnels de l'Aide à Domicile des particuliers employeurs.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Accompagner et informer les particuliers employeurs sur la thématique mobilité durable.</li> <li> Soutenir le développement d'une offre de mobilité douce auprès des salariés des particuliers employeurs.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de rencontres organisées sur la thématique mobilités durables.</li> <li> Nombre de personnes accompagnées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2025



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°2

Encourager les mobilités durables

<b>Action n°8</b> Accompagner et faciliter les pratiques de covoiturage en intégrant de nouveaux services liés à la mobilité.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Accompagner et faciliter les pratiques de covoiturage.</li><li>➤ Équiper les aires de covoiturage avec des bornes de recharge électrique (en cohérence avec le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques – SDIRVE).</li><li>➤ Étudier la faisabilité et mettre en place des hubs de mobilité autour des aires de covoiturage afin d'encourager l'intermodalité et le développement de l'autopartage (en lien avec les EPCI).</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DR, DPSE	
<b>Partenaire(s)</b> SDE76, Région, AOM, association des Acteurs de l'Autopartage (AAA)	

Énergie

Mobilité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Réduction des GES

✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

L'utilisation de la voiture reste toujours prédominante en Seine-Maritime notamment pour les trajets domicile - travail : selon l'INSEE, en Seine-Maritime, entre 75 et 80% des salariés utilisent préférentiellement la voiture pour se rendre au travail (INSEE Focus N° 143- 13/02/2019). Dans certains territoires mal desservis par les transports en commun, la voiture, qui offre une flexibilité et un accès aux services, reste un moyen privilégié de déplacement.

Pour rappel, les transports sont responsables de 1/3 des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale. Notre mobilité a de lourdes conséquences environnementales (qualité de l'air, bruit, etc.) et/ou économiques à l'échelle individuelle (ménages en situation de vulnérabilité énergétique) ou collective (aménagement des infrastructures).

La voiture électrique représente désormais 13 % des immatriculations en France et le Parlement européen a voté le 8 juin 2022 l'interdiction de la vente de voitures neuves à moteur thermique dans l'Union européenne à partir de 2035. Ces véhicules représentent un coût important à l'achat et par conséquent ne sont pas accessibles à tous.

Il est donc important de favoriser les mobilités durables en diversifiant l'offre de mobilité et en encourageant l'intermodalité. L'objectif est notamment de proposer des alternatives à l'autosolisme.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Accompagner et faciliter les pratiques de covoiturage.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Développer le maillage des aires sur le territoire.</li> <li> Augmenter le nombre de places.</li> <li> Évaluer l'apport de la plateforme « covoiturage 76 » dans le développement des pratiques.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'aires aménagées.</li> <li> Nombre de places réalisées.</li> <li> Taux de fréquentation des aires.</li> <li> Mise en œuvre de l'évaluation de la plateforme « covoiturage 76 ».</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2026

<b>Équiper les aires de covoiturage avec des bornes de recharge électrique (en cohérence avec le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques – SDIRVE).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Définir les priorités et modalités d'équipement des aires en cohérence avec le SDIRVE du SDE76.</li> <li> Déployer les bornes de recharges.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> % d'aires dotées de bornes.</li> <li> Nombre de bornes de recharge électrique installées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2026

<b>Étudier la faisabilité et mettre en place des hubs de mobilité autour des aires de covoiturage afin d'encourager l'intermodalité et le développement de l'autopartage (en lien avec les EPCI).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Identifier les besoins.</li> <li> Favoriser l'intermodalité entre les moyens de transport.</li> <li> Proposer des véhicules en libre-service au profit d'usagers et pour la durée et la destination de leur choix 24h/24, 7 jours sur 7.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de hubs de mobilité mis en place.</li> <li> Taux de fréquentation.</li> <li> Nombre d'utilisateurs des services d'autopartage.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2030

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°2

Encourager les mobilités durables

<b>Action n°9</b> Encourager la pratique du vélo pour tous et partout.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Accompagner la création d'aménagements cyclables de qualité et augmenter leur linéaire afin de promouvoir l'usage du vélo aussi bien dans une utilisation touristique ou sportive, mais également au quotidien.</li><li>➤ Offrir aux cyclotouristes des lieux de stockage sécurisés leur permettant d'y déposer leurs vélos et bagages pendant leurs pauses déjeuners ou culturelles.</li><li>➤ Accompagner le développement du vélotourisme et développer une plateforme voies vertes sur Pocket 76.</li><li>➤ Faciliter l'achat par les particuliers de vélo dans le cadre du dispositif « Ma Prime vélo 76 ».</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DPDBVV, DCT	
<b>Partenaire(s)</b> DR, DE, EPCI, SMA, SNCF, SAFER	

Mobilité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Réduction des GES

✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Ces dernières années la pratique du vélo qu'elle soit urbaine, sportive ou touristique s'est démocratisée.

Parmi les freins à l'utilisation du vélo figurent le manque de sécurité dans les déplacements et l'absence d'aménagements sûrs pour le stationnement.

Engagé en faveur du développement des mobilités douces au travers notamment de son Schéma Directeur Départemental des Véloroutes et Voies Vertes (SDDVVV), le Département prévoit, dans le cadre de son plan Vélo 76 voté en juin 2022, de nouvelles actions pour promouvoir ce mode de déplacement.

Les itinérances font partie des filières identitaires de la Seine-Maritime identifiées dans le cadre de sa stratégie de développement touristique 2023/2027. Elles contribuent à son positionnement en tant que destination durable et engagée proposant une expérience unique et authentique du territoire. Ainsi, le Département ambitionne de consolider de façon significative les itinérances, en assurant un maillage de service cohérent et coordonné (haltes, signalétique, labellisations des offres et sites de visite...). Il s'agira également d'observer la fréquentation des itinéraires et de renforcer la mise en tourisme des itinérances.

Le dispositif « Ma Prime Vélo 76 », lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et clôturé le 15 septembre 2022, a permis à 1 666 personnes de bénéficier d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Fort de cet engouement, il est renouvelé à compter du 29 avril 2023 avec un montant d'enveloppe alloué passant de 500 000 euros à 1 million d'euros. Ce dispositif a un impact environnemental, social mais également économique puisqu'il contribue à l'augmentation des ventes dans les boutiques spécialisées de la Seine-Maritime.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Accompagner la création d'aménagements cyclables de qualité et augmenter leur linéaire afin de promouvoir l'usage du vélo aussi bien dans une utilisation touristique ou sportive, mais également au quotidien.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Étendre de 300 km le linéaire d'itinéraires cyclables/ situation 2022.</li> <li> Maîtrise d'ouvrage départementale et maîtrise d'ouvrage des EPCI à travers la politique de subvention en place.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Linéaire cumulé d'itinéraires cyclables réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale.</li> <li> Montant annuel des aides à la création d'itinéraires cyclables réalisés sous maîtrise d'ouvrage EPCI.</li> <li> Linéaire d'itinéraires cyclables réalisés annuellement avec le soutien financier du Département.</li> <li> Nombre de haltes et équipements développés.</li> <li> Fréquentation des itinéraires-pose d'éco-compteurs.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2022 → 2027/2028

<b>Offrir aux cyclotouristes des lieux de stockage sécurisés leur permettant d'y déposer leurs vélos et bagages pendant leurs pauses déjeuners ou culturelles.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Déployer des garages sécurisés pour les vélos et les bagages et implantés à proximité des itinéraires cyclables inscrits au SDDVVV.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Soutien financier annuel apporté à la création de garages sécurisés.</li> <li> Nombre cumulé de garages sécurisés créés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2022 → 2027/2028

<b>Accompagner le développement du vélotourisme et développer une plateforme voies vertes sur Pocket 76.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Promouvoir les aménagements cyclables inscrits au SDDVVV.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Fréquentation sur l'application Pocket 76.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2022 → 2024

<b>Faciliter l'achat par les particuliers de vélo dans le cadre du dispositif « Ma Prime vélo 76 ».</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Soutenir financièrement l'acquisition de vélos afin de promouvoir l'usage du vélo au quotidien, en particulier pour les personnes à revenus modestes dont la mobilité est un réel enjeu.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Montant financier consacré au dispositif à 200 € et à 400 € sur sa période de mise en œuvre.</li> <li> Nombre de dossiers financés pour chacun des 2 dispositifs.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2022

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°2

Encourager les mobilités durables

<b>Action n°10</b> Développer auprès des collégiens des modes de déplacements actifs.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Sensibiliser les collégiens aux modes de déplacements actifs.</li><li>➤ Expérimenter un plan de déplacement d'établissement dans un collège.</li><li>➤ Créer des garages vélo sécurisés.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DCE	
<b>Partenaire(s)</b> MOBY	
Énergie	Mobilité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✓ Réduction des GES
- ✓ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✓ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Le Département de la Seine-Maritime a réalisé en 2018 une enquête sur les déplacements des collégiens, qui a fait l'objet d'environ 900 réponses. Les principaux résultats de cette enquête sont les suivants : 43% des collégiens utilisent les bus scolaires, 12% la voiture et 28% la marche (chiffres pour le retour du collège) ; (chiffres aller : 39%, 25% et 21 %).

Afin de favoriser les mobilités durables et la santé des collégiens, le Département souhaite sensibiliser les élèves aux modes de déplacements actifs (marche à pied, vélo, trottinette, etc.).

Cette sensibilisation pourra s'appuyer sur les retours d'expérience des collèges participants à l'opération de sensibilisation au développement durable (OSDD) et/ou sur les démarches menées dans le cadre des établissements du développement durable (animation rectorat).

La prolongation naturelle de la sensibilisation des collégiens aux modes de déplacements actifs consiste à expérimenter la mise en place d'un plan de déplacements d'établissement (PDE) dans un collège pilote. Le collège de Forges les Eaux va bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du programme CEE « MOBY » d'écomobilité.

Afin d'encourager la pratique du vélo par les collégiens et garantir un lieu accessible et sûr pour garer les vélos, le Département a prévu de doter chaque collège de garages vélo sécurisés.

### Quelles sont les opérations engagées ?

Sensibiliser les collégiens aux modes de déplacements actifs.	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>🎯 Sensibiliser en réalisant une campagne de communication sur l'espace numérique de travail proposé par la collectivité (ARSENE 76).</li><li>🎯 Sensibiliser via l'appel à projet du programme « MOBY ».</li><li>🎯 Sensibiliser via la commission environnement du Conseil des collégiens.</li></ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>📈 Nombre de consultations de la page numérique relative à la campagne de sensibilisation.</li><li>📈 Nombre d'actions de sensibilisations réalisées.</li></ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2026

<b>Expérimenter un plan de déplacement d'établissement dans un collège.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Comprendre les pratiques de déplacement et les enjeux spécifiques de l'établissement.</li> <li> Construire un plan de déplacement avec l'ensemble des acteurs concernés.</li> <li> Impliquer et sensibiliser les élèves à l'écomobilité.</li> <li> Assurer la pérennité des changements observés.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Réalisation d'une enquête sur les déplacements pour voir les effets au terme du programme.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Mars 2023 → Juillet 2024

<b>Créer des garages vélo sécurisés.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> 100 % des collèges dotés d'un garage sécurisé à tous d'ici 2030.</li> <li> Agrandir les garages existant en fonction des besoins.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre et % de collèges dotés d'un garage vélo sécurisé.</li> <li> Taux de garages sécurisés adaptés aux besoins des collégiens.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2030

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°11</b> Anticiper et prévenir les risques naturels	<b>Mise en œuvre</b>
<b>Pilote(s)</b> SML76, SMGSN, DPDBVV, DE, DCT	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Contribuer à la stratégie concertée pour le littoral en matière de GEMAPI et de recul du trait de côte (risques inondation, submersion, éboulement de falaise), dans une perspective d'adaptation au changement climatique.</li><li>➤ Accompagner la mise en place d'un outil de prévention et d'alerte des submersions marines sur le littoral seinomarin.</li><li>➤ Faire des Espaces Naturels Sensibles des opportunités pour des projets d'adaptation et de résilience, notamment sur les basses vallées côtières et le lit majeur de la Seine.</li><li>➤ Contribuer à l'étude stratégique de faisabilité d'un aménagement résilient de la Basse Vallée de l'Yères.</li><li>➤ Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides de la Seine Normande (stratégie GEMA) animée par le SMGSN.</li><li>➤ Contribuer à la stratégie de gestion du risque d'inondations de la vallée de la Seine Normande portée par le SMGSN et à sa mise en œuvre.</li><li>➤ Engager une réflexion partenariale sur un outil de prévision des bas niveaux de la Seine-Aval.</li><li>➤ Accompagner les diagnostics de vulnérabilité (bâti, infrastructures) sur le territoire.</li><li>➤ Accompagner les professionnels et les territoires touristiques dans leur adaptation au changement climatique.</li></ul>
<b>Partenaire(s)</b> DE DREAL, HAROPA, GIPSA, SMGSN, SML76 EPFN, SMA, communes et EPCI	

Eau

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Les terribles conséquences de la tempête Xynthia en février 2010 ont montré qu'il était nécessaire de mieux organiser la gestion des inondations et qu'un lien fort devait être fait entre aménagement du territoire et gestion des risques (notamment entretien des digues). C'est dans cet objectif qu'il a été décidé au travers des lois MAPTAM et NOTRe de créer la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et de la confier aux EPCI.

En Seine-Maritime, l'implication historique et importante du Département, gestionnaire de la quasi-totalité des ouvrages sur le littoral depuis 1920 et d'une centaine de kilomètres de digues en Seine depuis la fin des années 1950, faisait figure d'exception au niveau national.

Afin d'éviter le morcellement des interventions entre les différents EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP), les syndicats de bassin versant qui auraient acquis cette compétence et le Département demeurant gestionnaire d'un certain nombre d'ouvrages ne relevant pas de la GEMAPI, deux structures de gouvernance spécifiques ont été créées en 2019 sur l'axe Seine et sur le littoral: respectivement le syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN) et le syndicat mixte du littoral (SML76).

Au terme d'une phase de préfiguration qui a duré 3 ans, le SMGSN a adopté le 20 juin 2022 ses nouveaux statuts et exerce la compétence pleine et entière de la GEMAPI depuis le 1er janvier 2023. Le syndicat inscrit

son action dans le cadre des schémas stratégiques de gestion des milieux aquatiques et de gestion des inondations, tous deux en cours de réalisation.

Pour sa part, le SML76, syndicat opérationnel depuis le 01/01/2020, a lancé en 2022 les premières étapes de l'élaboration de la stratégie littorale 76 avec la réalisation d'un diagnostic du territoire, la conduite d'une enquête sociologique sur la perception du risque et des effets à venir du changement climatique, ainsi que la préparation d'un plan de communication ciblé pour sensibiliser et associer l'ensemble des acteurs du territoire à la démarche. Le SML76 a également engagé une étude d'opportunité et de faisabilité d'un système de prévision et d'alerte des submersions pour le littoral de la côte d'Albâtre avec l'appui du BRGM.

Le Département de la Seine-Maritime, qui tient un rôle essentiel dans la gouvernance et le financement de ces deux syndicats, est également un acteur majeur des mobilités sur le territoire via son réseau routier dont le service des bacs de Seine constitue un maillon indispensable. À ce titre, il est directement concerné par les conditions de navigabilité sur la Seine qu'il souhaite pouvoir mieux appréhender dans le contexte du changement climatique.

Le Département soutient également la démarche d'élaboration et de mise en œuvre de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) aux côtés des services de l'État et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il est, à ce titre, signataire des PAPI portés par le syndicat de bassins versants de l'Austreberthe, le syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et, depuis 2022, celui porté par le syndicat mixte du bassin versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents.

Dans ce contexte, il se positionne comme accompagnateur de la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité aux risques naturels des bâtiments et des infrastructures sur le territoire.

Plus généralement, les enjeux liés au changement climatique ont un impact sur l'activité touristique; il convient d'identifier les conséquences de ces phénomènes sur l'économie touristique, de les anticiper et de définir les actions appropriées.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Contribuer à la stratégie concertée pour le littoral en matière de GEMAPI et de recul du trait de côte (risques inondation, submersion, éboulement de falaise), dans une perspective d'adaptation au changement climatique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Améliorer la gestion de la submersion marine et du recul du trait de côte.</li> <li> Anticiper les conséquences du changement climatique.</li> <li> Adapter les territoires littoraux seinomarins.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Diagnostic (printemps 2023).</li> <li> Stratégie (hiver 2023 / 2024).</li> <li> Plan d'actions (Été 2024).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Juin 2022 → Été 2024

<b>Accompagner la mise en place d'un outil de prévention et d'alerte des submersions marines sur le littoral seinomarin.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Anticiper les submersions et leurs conséquences potentielles.</li> <li> Anticiper les risques de désordres sur les ouvrages de protection côtière.</li> <li> Anticiper la gestion des infrastructures portuaires (écluses et portes à flots, travaux, navigation, ...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Livraison de l'étude de faisabilité (fin 2023) .
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2022 → Décembre 2023

<b>Faire des Espaces Naturels Sensibles des opportunités pour des projets d'adaptation / de résilience, notamment sur les basses vallées côtières et le lit majeur de la Seine.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Adapter les modes d'aménagement et de gestion des ENS intégrés dans les territoires fortement impactés par le changement climatique (littoral et Seine).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Surfaces concernées.</li> <li> Évolution de la biodiversité associée.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	À partir de 2023

<b>Contribuer à l'étude stratégique de faisabilité d'un aménagement résilient de la Basse Vallée de l'Yères.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Définir un scénario d'aménagement concerté de recul stratégique et d'estuarisation de la basse vallée de l'Yères.</li> <li> Optimiser la gestion des risques littoraux (inondation, érosion), les fonctionnalités des milieux naturels et continuités écologiques, renforcer l'attractivité du territoire pour les habitants et les usagers.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Validation de l'étude de faisabilité.</li> <li> Obtention d'un scénario concerté.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Août 2022 → fin 2023

<b>Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides de la Seine Normande (stratégie GEMA) animée par le SMGSN.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Élaborer les orientations communes et partagées en faveur de la gestion des milieux aquatiques sur le territoire de la Seine Normande (action réalisée).</li> <li> Fédérer les acteurs concernés autour de ces orientations communes.</li> <li> Élaborer le plan d'actions correspondant.</li> <li> Mettre en œuvre les actions relevant du Département (ENS, accompagnement du SMGSN, ...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Validation de la stratégie de gestion des milieux aquatiques.</li> <li> Validation du plan d'actions correspondant.</li> <li> Actions mises en œuvre par le Département (financement du SMGSN, gestion des ENS de la vallée de Seine, ...).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2028

<b>Contribuer à la stratégie de gestion du risque d'inondations de la vallée de la Seine Normande portée par le SMGSN et à sa mise en œuvre.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Élaborer les orientations communes et partagées en faveur de la gestion du risque inondation sur le territoire de la Seine Normande.</li> <li> Élaborer le plan d'actions associé visant à réduire la vulnérabilité des territoires, agir sur l'aléa, augmenter la capacité de résilience des territoires, optimiser les gouvernances et développer la culture du risque.</li> <li> Mettre en œuvre les actions relevant du Département (finalisation des études de dangers des digues de Seine, accompagnement du SMGSN, ...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Validation de la stratégie de gestion du risque inondation.</li> <li> Validation du plan d'actions correspondant.</li> <li> Linéaire d'ouvrages classés en système d'endiguement.</li> <li> Actions mises en œuvre par le Département (validation des études de dangers, financement du SMGSN, ...).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Démarrage 2021

<b>Engager une réflexion partenariale sur un outil de prévision des bas niveaux de la Seine-Aval.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Définir l'incertitude sur les niveaux de basse mer de la Seine-Aval avec les outils actuels.</li> <li> Réunir l'ensemble des partenaires (Services de Prévision des Crues – DREAL, HAROPA, GIPSA, SMGSN, ...) afin de définir l'intérêt d'avoir des prévisions plus précises des niveaux bas de Seine (navigation, accostage des bacs, activités portuaires à quai, impact sur les milieux humides connexes, ...).</li> <li> Selon la qualité des prévisions actuelles et l'intérêt des différents partenaires sur la question, soutenir au besoin le développement des outils permettant d'affiner les prévisions quotidiennes de niveaux bas de Seine.</li> <li> Soutenir, au besoin et le cas échéant, le développement des connaissances et des outils permettant de définir les tendances à court et moyen termes des niveaux bas de la Seine en lien notamment avec les effets du changement climatique (niveau marin / débit de la Seine).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Qualification de l'incertitude des niveaux bas de Seine par les outils de prévision actuels en toutes conditions hydrauliques (par le SPC DREAL).</li> <li> Réunions et nombre de partenaires manifestant un intérêt sur la question.</li> <li> Effectivité de l'amélioration de la connaissance sur les niveaux de Seine à moyen terme soutenue par les différents prestataires.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Depuis mai 2023

<b>Accompagner les diagnostics de vulnérabilité (bâti, infrastructures) sur le territoire.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Caractériser le risque d'inondation des bâtiments et infrastructures situés sur les territoires soumis à des risques (TRI en particulier), et identifier les actions permettant de réduire leur vulnérabilité.
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Nombre de structures ayant fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité.  Participation financière du Département.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Depuis 2019

<b>Accompagner les professionnels et les territoires touristiques dans leur adaptation au changement climatique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Infuser les problématiques du tourisme dans les différentes démarches existantes ou en cours de définition (Stratégie Littoral 76, programme pluriannuel d'interventions de l'EPFN, etc...).  Mettre en place et animer un groupe de travail « adaptation du tourisme aux enjeux climatiques » afin d'identifier les enjeux et définir les actions à mener.  Identifier et cartographier les sites touristiques concernés, à court, moyen et long terme, par le recul du trait de côte, les risques inondation et submersions marines et la diminution de la ressource en eau.  Définir une stratégie d'information / communication vers les acteurs du tourisme sur ce sujet.
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Nombre de réunions du groupe de travail « adaptation du tourisme aux enjeux climatiques ».  Identification des enjeux (dont cartographie des sites à risque) et établissement d'un plan d'actions : réalisé ou non.  Définition d'une stratégie d'information/communication : réalisé ou non.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Décembre 2022 → Décembre 2027



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°12</b> Réduire les vulnérabilités des ports départementaux.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Engager une gouvernance mutualisée des ports par la création d'un syndicat mixte.</li><li>➤ Réaliser un diagnostic de vulnérabilité des ports départementaux.</li><li>➤ Sensibiliser les acteurs portuaires au changement climatique et à ses conséquences (dont conférence des ports, ...).</li></ul>					
<b>Pilote(s)</b> DPDBVV						
<b>Partenaire(s)</b> Collectivités Syndicat mixte Bureaux d'études Entreprises du territoire Acteurs portuaires						
Énergie	Mobilité	Eau	Biodiversité	Déchets	Alimentation	Achats

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✓ Adaptation au dérèglement climatique
- ✓ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✓ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Le Département de la Seine-Maritime est autorité portuaire des ports de Fécamp, Le Tréport et du port de pêche du Havre.

Une démarche a été engagée en faveur d'une gouvernance mutualisée des ports à l'échelle de la façade maritime de la Côte d'Albâtre avec la volonté d'optimiser l'attractivité des ports et celle de ses partenaires en étant plus efficace dans la gestion des installations, en recherchant des économies d'échelle, en améliorant la qualité des services et en valorisant l'hinterland. C'est du fonctionnement en symbiose entre l'autorité portuaire et les acteurs économiques du territoire que peuvent émerger des places portuaires fortes et attractives.

Pour cela, le Département ambitionne la création d'une structure unique chargée de la gestion de l'ensemble de ces ports au sein de laquelle seraient associées notamment les collectivités en charge de la compétence économique afin de définir et porter collectivement une stratégie de développement commune.

Dans le contexte du changement climatique, les ports vont par ailleurs devoir s'adapter à l'intensification et la fréquence des aléas afin de permettre une continuité de leurs activités en préservant les personnes et les biens.

Dans ce cadre, le Département a décidé de mener une étude de diagnostic de vulnérabilité sur les bâtiments des ports. L'étude à mener devra permettre de définir le champ des mesures d'adaptation envisageables, de définir les modes d'organisation à mettre en place en cohérence avec les activités portuaires et enfin d'en améliorer la résilience (faciliter le retour à la normale suite à un épisode climatique). L'objectif de l'action sera aussi de pouvoir évaluer les coûts d'adaptation des bâtiments, infrastructures et activités portuaires.

Face aux enjeux du changement climatique les ports devront s'adapter mais cela nécessite une sensibilisation forte de l'ensemble des acteurs portuaires en lien avec les autres acteurs du littoral de manière à mettre en place une stratégie adaptée et cohérente. Pour assurer cette sensibilisation un travail conjoint en transversalité entre les ports, le futur syndicat mixte, et le syndicat mixte littoral 76 est nécessaire pour mettre en place une synergie.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Engager une gouvernance mutualisée des ports par la création d'un syndicat mixte.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Optimiser l'attractivité des ports de la façade maritime de la Côte d'Albâtre.</li> <li> Mettre en place un partenariat durable entre les ports.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Création du syndicat mixte.</li> <li> Installation du syndicat mixte.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Juin 2023 → Janvier 2025

<b>Réaliser un diagnostic de vulnérabilité des ports départementaux.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réduire les dommages aux biens et aux personnes.</li> <li> Évaluer les coûts d'adaptation.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Diagnostic réalisé ou non.</li> <li> Plan d'action formalisé ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2024

<b>Sensibiliser les acteurs portuaires au changement climatique et à ses conséquences (dont conférence des ports, ...).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Sensibiliser les acteurs par des actions de communication, des conférences et des commissions en partenariat avec le SML76.</li> <li> Initier des actions concrètes de terrain par la mise en œuvre de systèmes de protection adaptés.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Intégration de la thématique du changement climatique dans les outils de communication destinés aux acteurs portuaires.</li> <li> Nombre d'acteurs portuaires sensibilisés à l'enjeu de l'adaptation.</li> <li> Nombre d'opérations d'adaptation réalisées par les acteurs portuaires.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir d'octobre 2023

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°13</b> Anticiper les conséquences du changement climatique sur l'eau et mobiliser l'ensemble des acteurs	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Installer et co-animer avec l'État un comité départemental de l'eau sur le territoire.</li><li>➤ Engager une étude de définition d'un plan départemental de l'eau.</li><li>➤ Mener une réflexion pour faire évoluer la politique de l'eau du Département, notamment le dispositif d'aide financière et technique relatif à l'eau potable.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> DDTM, ARS, AESN, DREAL, collectivités,	

Eau

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

La gestion de la ressource en eau est aujourd'hui un enjeu fondamental. Les incidences du changement climatique sur l'eau devraient s'intensifier dans les prochaines années et affecteront la disponibilité, la qualité et la quantité d'eau pour nos besoins essentiels, tant pour l'alimentation en eau potable que pour les usages économiques, mais également pour les milieux naturels.

Le plan national de l'eau récemment présenté par le Président de la République, met en avant ces enjeux et propose une série de mesures pour y répondre. Ce plan d'actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau vise notamment à organiser la sobriété des usages de l'eau, optimiser la disponibilité et préserver la qualité de l'eau.

En Seine-Maritime, le GIEC<sup>1</sup> prévoit une baisse de la recharge des aquifères du bassin de la Seine de l'ordre de 25% d'ici 2050 (baisse du niveau de la nappe pouvant aller jusqu'à 10 m en pays de Caux). Ainsi, le risque de manque d'eau à moyen terme est à anticiper dès aujourd'hui. Il s'accompagnera d'un risque accru d'inondations et d'événements extrêmes (submersion marine, inondations, canicules, etc) qui impacteront également la qualité de la ressource.

Afin de prévenir et anticiper ces risques, le Préfet de Seine-Maritime et le Président du Département ont décidé d'installer et co-animer **un comité départemental de l'eau regroupant l'ensemble des acteurs de l'eau** (institutions, collectivités, acteurs économiques, associations, etc). Les défis à venir nécessitent en effet la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour mener les actions concrètes et prioritaires. Cette instance permettra de partager un état des lieux précis des ressources et des besoins en eau, actuels et futurs. Il s'agira également de définir, en concertation, les priorités d'intervention, de coordonner les travaux à engager collectivement et de dresser des perspectives pour le futur.

Par ailleurs, la majorité des captages d'eau potable de Seine-Maritime ne peuvent pas être secourus par d'autres points d'eau en cas de problème majeur de production ou de distribution. Les coupures d'alimentation en eau représentent donc un risque non négligeable.

Ainsi, pour favoriser l'émergence de solutions pérennes d'alimentation en eau potable dans un cadre d'évolution climatique à fort impact et de ressources financières limitées, le Département a décidé d'engager **une étude de définition d'un plan départemental de l'eau**. Il doit permettre aux institutionnels et au Département de disposer des éléments d'informations utiles pour accompagner au mieux les collectivités de

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

l'eau à mettre en œuvre les projets nécessaires à l'alimentation pérenne en eau potable au regard des évolutions en cours et à venir.

Selon les conclusions de l'étude, une réflexion sera menée pour proposer une évolution de la politique de l'eau (financière et technique) du Département, dans la limite de ses capacités budgétaires et des compétences.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Installer et co-animer avec l'État un comité départemental de l'eau sur le territoire.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Partager le diagnostic de la situation de l'eau en Seine Maritime et des actions engagées et à renforcer.</li> <li> Mobiliser, fédérer les acteurs et définir une feuille de route collective</li> <li> Animer des ateliers de travail.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de réunions du comité départemental de l'eau.</li> <li> Nombre d'acteurs sensibilisés et informés.</li> <li> Nombre d'ateliers de travail / nombre de participants.</li> <li> Feuille de route définie.</li> <li> Etat d'avancement des actions.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de mai 2023

<b>Engager une étude de définition d'un plan départemental de l'eau.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Disposer dès 2024 d'un état des lieux actuel de l'alimentation en eau potable en Seine-Maritime et de ses fragilités (besoins de fiabilisation et de sécurisation, de renouvellement du patrimoine, etc).</li> <li> Estimer les impacts du changement climatique sur l'alimentation en eau potable à moyen terme (jusqu'à 30 ans).</li> <li> Dégager dès 2025 des propositions d'actions prioritaires à mener sur le territoire afin d'anticiper ou d'éviter les problèmes à venir (projets à porter par les collectivités de l'eau et acteurs locaux, accompagnements à déployer par le Département et les services institutionnels, etc).</li> <li> Partager la démarche et les informations recueillies avec les acteurs du territoire (~100) pour permettre une mise en œuvre efficace des démarches prioritaires à mener pour assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable en Seine-Maritime.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Etat d'avancement de l'étude prévue en 3 phases.</li> <li> Nombre d'acteurs informés au terme de l'étude.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Juillet 2023 → Septembre 2025

<b>Mener une réflexion pour faire évoluer la politique de l'eau du Département, notamment le dispositif d'aide financière et technique relatif à l'eau potable</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Adapter l'assistance technique aux enjeux.</li> <li> Mener une réflexion sur de nouvelles approches pour accompagner au mieux les collectivités.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Politique de l'eau révisée ou non.</li> <li> Assistance technique adaptée ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Avril 2023 → Décembre 2023



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°14</b> Accompagner les collectivités pour préserver la ressource en eau.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Décliner les engagements de la stratégie d'adaptation au changement climatique validée à l'échelle du bassin Seine-Normandie.</li><li>➤ Aider les collectivités à préserver les captages d'eau potable et la ressource en eau potable.</li><li>➤ Assister les collectivités pour améliorer les performances des systèmes d'assainissement et réduire les pollutions.</li><li>➤ Accompagner la mise en œuvre de plans d'actions pour limiter les pollutions et réduire les substances dangereuses dans l'eau.</li><li>➤ Augmenter la surface et la fonctionnalité des zones humides, afin d'améliorer la régulation et la qualité des eaux (grand cycle), à travers les ENS et l'animation technique notamment.</li><li>➤ Organiser des journées de sensibilisation pour favoriser les échanges et retours d'expérience.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> AESN, ARS, DDTM, DREAL, collectivités de l'eau, communes,	

Eau

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Le Département accompagne techniquement et financièrement depuis de nombreuses années les collectivités dans un objectif de préservation de la ressource en eau, de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité aux côtés de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Il s'appuie notamment sur ses dispositifs de subventions (politiques de l'eau, patrimoine naturel, espaces naturels sensibles), ses services internes (cellules d'animation et d'assistance technique dans le domaine de l'eau et de la préservation des milieux naturels : CATEnR, SATESE, CATEP) et la mobilisation de ses partenaires.

En partenariat avec l'AESN, il s'est également engagé en 2019 à mettre en œuvre la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Toutefois, le changement climatique et les événements extrêmes associés vont impacter l'ensemble du cycle de l'eau et accentuer les problématiques liées à la qualité de l'eau, superficielle et souterraine. Les pluies intenses, plus fréquentes, vont en effet aggraver l'érosion des sols et les ruissellements qui entraînent rapidement les polluants et particules de terre vers les ressources en eau. Les sécheresses et la baisse prévisible de la recharge des nappes d'eau souterraine vont également limiter l'accès à la ressource et les possibilités de dilution des rejets dans les cours d'eau.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de développer ou d'intensifier certaines actions au regard des menaces prévisibles pesant sur la ressource en eau. Or, en Seine-Maritime, la ressource en eau potable, exclusivement souterraine, est d'ores et déjà sous pression. La majorité des 228 captages sont impactés par de nombreuses pollutions diffuses principalement agricoles et industrielles.

Les structures responsables de la production de l'eau potable sont en charge de la protection de cette ressource à l'échelle des aires d'alimentation des captages et de leurs périmètres de protection réglementaires (arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique). Les prescriptions à respecter sont nombreuses et la réalisation des démarches de protection se heurte à la difficulté de mettre en action divers acteurs du territoire.

Le Département oriente donc son action vers un accompagnement de proximité des collectivités de l'eau et une mise en relation des acteurs du territoire pour accélérer l'amélioration des performances des systèmes

d'assainissement, réduire les rejets de substances dangereuses dans l'eau (micropolluants) et faciliter la mise en œuvre des actions imposées par arrêté préfectoral pour protéger les captages d'eau potable.

Les micropolluants, tels que les solvants, pesticides, hydrocarbures, cosmétiques et résidus médicamenteux, sont des substances préoccupantes pour la santé publique et l'environnement. Les stations de traitement des eaux usées sont les derniers remparts avant que ces substances ne soient rejetées dans le milieu naturel, mais elles ne parviennent à les éliminer que partiellement.

La mise en place d'une stratégie territorialisée de réduction des micropolluants est un projet ambitieux du fait de la diversité des micropolluants présents dans les eaux usées et de la multiplicité et répartition géographique des émetteurs potentiels.

Le Département développe une animation et des outils pour accompagner les collectivités concernées à la mise en place des plans d'actions pour réduire à la source les rejets de ces substances. Au travers de cette animation, le Département diffusera également des outils auprès du grand public pour accompagner au changement de pratique et sensibilisera les professionnels de santé qui accompagnent les publics sensibles.

Il s'agira également de faire connaître auprès des collectivités la charte « ville et territoire sans perturbateur endocrinien » pour inciter à la mise en place d'un plan d'actions portant sur 5 engagements (restreindre l'usage de phytosanitaires et biocides, réduire l'exposition dans l'alimentation, informer et former les professionnels, mettre en place des clauses d'éco-conditionnalité, informer la population des engagements pris).

Enfin, le Département apporte un soutien technique et financier aux collectivités souhaitant restaurer et préserver des zones humides et des mares. Ces milieux ont un rôle essentiel dans le stockage, et la restitution de l'eau en milieu naturel, mais également pour son épuration. C'est pourquoi, il est proposé de développer les missions d'assistance technique et de financement en faveur de ces milieux naturels.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Décliner les engagements de la stratégie d'adaptation au changement climatique validée à l'échelle du bassin Seine-Normandie.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Décliner les engagements de la stratégie d'adaptation au changement climatique signé.</li> <li> Mettre en œuvre des actions répondant aux engagements de la stratégie et les valoriser.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nbre d'actions engagées répondant à la stratégie d'adaptation au changement climatique.</li> <li> Actions valorisées à l'échelle du bassin Seine Normandie.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2019 → 2026

<b>Aider les collectivités à préserver les captages d'eau potable et la ressource en eau potable.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Accélérer et faciliter la mise en œuvre des prescriptions établies par les arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique des captages d'eau en accompagnant chaque année 2 à 3 collectivités de l'eau et en leur transmettant les outils méthodologiques nécessaires.</li> <li> Apporter une aide financière et conseiller les collectivités mettant en place des travaux ou études nécessaires à la protection de la ressource en eau.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Taux de collectivités de l'eau accompagnées pour la mise en œuvre des prescriptions des DUP des captages.</li> <li> Taux de captages atteignant 100% pour l'indicateur de protection de la ressource en eau (SISPEA, indicateur P108.3).</li> <li> Taux de captages sensibles pour lesquels a été définie une aire d'alimentation et un programme d'actions de protection de la ressource.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Depuis 2019

<b>Assister les collectivités pour améliorer les performances des systèmes d'assainissement et réduire les pollutions.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Accompagner les collectivités pour accélérer la réhabilitation des réseaux (déconnexion des eaux pluviales et eaux parasites) et garantir la conformité de leurs systèmes d'assainissement.</li> <li> Encourager le recours à des solutions techniques mutualisées et pérennes pour la gestion des boues d'épuration.</li> <li> Faciliter la mise en œuvre d'une meilleure gestion patrimoniale (analyse des risques de défaillance (ARD), diagnostics permanents et périodiques).</li> <li> Accompagner les collectivités du littoral à réduire les pollutions et organiser des comités de suivi de l'état d'avancement des actions issues des profils de vulnérabilité des plages.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de collectivités et projets accompagnés.</li> <li> Taux d'amélioration des performances des systèmes d'assainissement.</li> <li> Nbre de collectivités aidées / Taux de réalisation des ARD et diagnostics.</li> <li> Nbre de comité de suivi organisé sur le littoral / plan d'action engagé.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Depuis 2019

<b>Accompagner la mise en œuvre de plans d'actions pour limiter les pollutions et réduire les substances dangereuses dans l'eau.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Aider les collectivités à élaborer leurs plans d'actions visant à réduire les micropolluants et faciliter leur mise en œuvre en renforçant notamment le lien avec les activités économiques et industrielles et organiser des comités de suivi des plans d'actions.</li> <li> Développer et diffuser des outils relatifs aux opérations de « réduction des pollutions et micropolluants ».</li> <li> Améliorer la connaissance du patrimoine et des rejets d'eaux pluviales et encourager le recours à des solutions fondées sur la nature pour leur gestion plus durable.</li> <li> Sensibiliser les usagers et les professionnels de santé qui accompagnent les publics sensibles, et accompagner au changement de pratique.</li> <li> Faire connaître la charte ville et territoire sans perturbateur endocrinien.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Taux d'élaboration des plans d'actions (diagnostics amont) / Taux d'actions de réduction engagées.</li> <li> Nbre de comités de suivi organisés/ Nbre d'acteurs sensibilisés / Nbre ou taux d'actions engagées.</li> <li> Nbre d'outils développés et diffusés.</li> <li> Nbre de collectivités engagées dans la charte.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Depuis 2019

<b>Augmenter la surface et la fonctionnalité des zones humides, afin d'améliorer la régulation et la qualité des eaux (grand cycle), à travers les ENS et l'animation technique notamment.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Accompagner les collectivités pour la restauration et la préservation des zones humides et des mares.</li> <li> Apporter un soutien financier aux projets de restauration et préservation de zones humides et de mares.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de collectivités accompagnées.</li> <li> Nombre de zones humides et mares subventionnées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Depuis 2019

<b>Organiser des journées de sensibilisation pour favoriser les échanges et retours d'expérience.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Organiser des rencontres techniques, des visites.</li> <li> Organiser des réunions de sensibilisation auprès de collectivités.</li> <li> Recenser les retours d'expériences et élaborer des fiches pédagogiques.</li> <li> Animer les réseaux de techniciens.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de rencontres techniques organisées.</li> <li> Nombre de participants.</li> <li> Nombre de collectivités sensibilisées.</li> <li> Nombre de fiches pédagogiques élaborées et diffusées.</li> <li> Nombre de réunion de réseaux de techniciens.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Depuis 2019

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°15</b> Mieux maîtriser les impacts environnementaux du tourisme.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mesurer l'impact environnemental du tourisme.</li><li>➤ Sensibiliser les acteurs touristiques (professionnels, offices de tourisme, collectivités) au changement climatique et les accompagner dans leur transition écologique et énergétique.</li><li>➤ Poursuivre les actions de sensibilisation des touristes à la préservation de l'environnement.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DCT	
<b>Partenaire(s)</b> DE SMA, offices de tourisme, SML76, ADEME, communes et EPCI	

Mobilité

Eau

Biodiversité

Déchets

Alimentation

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Avec 25 millions d'excursionnistes et 16,5 millions de nuitées touristiques en 2021, la Seine-Maritime apparaît comme une destination touristique d'importance. Adoptée le 9 décembre 2022, la stratégie de développement touristique 2023-2027 a pour ambition de faire de la Seine-Maritime une destination durable et engagée, proposant une expérience de découverte unique et authentique du territoire.

L'enjeu du tourisme durable est au cœur de cette nouvelle stratégie. Il s'agit de promouvoir un territoire engagé en faveur de la protection de l'environnement et conscient des conséquences du réchauffement climatique, un territoire qui s'engage à limiter ses impacts sur l'environnement sans renoncer au développement de son tourisme et de ses territoires.

Le Département, en lien avec ses partenaires, notamment Seine-Maritime Attractivité, entend ainsi mener des actions vers les professionnels et les touristes afin de mieux maîtriser les impacts environnementaux du tourisme.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Mesurer l'impact environnemental du tourisme.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>🎯 Intégrer des indicateurs environnementaux dans l'observatoire touristique départemental, en s'appuyant sur le socle commun en cours de définition à l'échelle nationale.</li><li>🎯 Analyser et partager l'évolution de ces indicateurs.</li></ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>📈 Création de la liste des indicateurs : réalisée ou non.</li><li>📈 Nombre de notes de conjoncture et d'études thématiques réalisées.</li></ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Décembre 2022 → Décembre 2027

Sensibiliser les acteurs touristiques (professionnels, offices de tourisme, collectivités) au changement climatique et les accompagner dans leur transition écologique et énergétique.	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Organiser des actions de sensibilisation au changement climatique et des formations aux éco-gestes : ateliers « Fresque du Climat », « Meetup », « Eductours », formation des agents d'accueil des offices de tourisme aux risques des milieux et éco-gestes.</li> <li> Accompagner les acteurs touristiques dans l'obtention des certifications « Ecolabel européen Hébergement touristique » ou « NF Environnement – Sites de visite ».</li> <li> Accompagner les professionnels dans la mobilisation du fonds tourisme durable de l'ADEME.</li> <li> Accompagner les offices de tourisme dans la diminution des impressions papier : diminution progressive des aides départementales, compensée par un accompagnement technique à l'évolution de leurs outils d'information.</li> <li> Former les acteurs touristiques au numérique responsable.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre par an d'actions de sensibilisation et de formations réalisées par SMA.</li> <li> Nombre par an de professionnels du tourisme ayant suivi un atelier de la Fresque du Climat.</li> <li> Nombre par an d'acteurs touristiques accompagnés par SMA dans l'obtention des certifications « Ecolabel européen Hébergement touristique » ou « NF Environnement – Sites de visite ».</li> <li> Nombre de projets par an bénéficiant du taux majoré à 40% au titre du dispositif « Aménagements, équipements et hébergements à vocation touristique » (engagement dans une démarche de certification « Ecolabel européen Hébergement touristique » ou « NF Environnement – Sites de visite » / végétalisation de sites ou hébergements touristiques).</li> <li> Montant annuel des aides départementales attribuées à la promotion touristique sans papier.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Décembre 2022 → Décembre 2027

<b>Poursuivre les actions de sensibilisation des touristes à la préservation de l'environnement.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Intégrer des opérations à dimension environnementale dans les animations touristiques.</li> <li> Intégrer dans les dispositifs d'accueil et d'information touristiques (RIS, bornes, panneaux sur sites, etc.) des informations relatives à la protection de l'environnement, aux éco-gestes.</li> <li> Poursuivre les actions de sensibilisation menées en collaboration entre SML76 et les associations littorales.</li> <li> Produire un kit de communication sur les manières de limiter l'impact environnemental du tourisme et le diffuser dans les documents et sites internet de SMA et via les OT et les professionnels.</li> <li> Mener des actions en lien avec la Charte « Bien vivre ensemble dans les espaces agricoles et ruraux de la Seine-Maritime ».</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'actions de sensibilisation menées par SMA.</li> <li> Intégration d'éléments sur la protection de l'environnement dans la Charte de signalétique touristique : réalisé ou non.</li> <li> Kit de communication : réalisé ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Décembre 2022 → Décembre 2027



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°16</b> Promouvoir un aménagement et un urbanisme durables.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Élaborer des outils pour assurer une plus grande intégration des enjeux « eau, biodiversité et climat » dans les documents de planification (SCOT, PLUI, PLU...) et sensibiliser les acteurs (agents, collectivités).</li><li>➤ Actualiser et réviser le guide départemental à destination des EPCI, pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), et l'étendre aux autres documents de planification (PLU communaux, SCOT...).</li><li>➤ Animer le réseau « petites villes de demain » et diffuser une culture de l'aménagement durable des espaces publics.</li><li>➤ Favoriser les opérations des bailleurs sociaux contribuant à la sobriété foncière.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DAHL, DE	
<b>Partenaires</b> Collectivités, chefs de projets PVD, DDTM, Aménageurs	

Énergie

Eau

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Les impacts du changement climatique sont aujourd'hui connus et prévoient une augmentation de l'occurrence des phénomènes extrêmes qui seront plus fréquents et plus intenses. Planifier aujourd'hui, c'est organiser à long terme l'espace et les activités du territoire où la ressource en eau sera vraisemblablement fragilisée. Il appartient aux acteurs du territoire de prendre en compte ces enjeux dans leur politique d'aménagement afin de rendre le territoire plus résilient.

À l'aune de ces futurs bouleversements majeurs, les documents de planification urbaine (SCOT, PLUI, PLU, PLH, ...) sont des leviers fondamentaux et incontournables de l'adaptation au changement climatique. Assurer une plus forte intégration des enjeux « eaux, biodiversité » dans les documents de planification urbaine doit à l'avenir devenir un réflexe.

Un avis du Département est sollicité dans les démarches d'élaboration de plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLUI) en tant que personne publique associée. L'élaboration d'un PLUI constitue un moment d'échange important entre le Département et les intercommunalités pour partager les informations et les volontés politiques, au service des projets de développement et d'aménagement des territoires. Cependant, l'avis officiel du Département intervient tardivement dans la procédure d'élaboration du PLUI.

En 2019, un guide des recommandations à destination des collectivités, comprenant les dispositions relevant des compétences de la maîtrise d'ouvrage mais également des politiques sectorielles, est transmis en amont de la procédure. Ce guide regroupe des conseils pratiques et liste des liens vers des ressources déjà existantes et mobilisables (diagnostic, études, plans, schémas...).

Une révision de ce guide est prévue pour l'étendre à d'autres documents de planification (SCOT, PLU communaux), renforcer la prise en compte des nouveaux schémas récemment adoptés (notamment le Plan Départemental de l'Habitat 2022-2028), ainsi que les enjeux liés à l'eau, la biodiversité et la sobriété foncière.

Au-delà des documents d'urbanisme, ces enjeux doivent être intégrés dans les projets d'aménagement et notamment de revitalisation des pôles et bourgs-centres. En Seine-Maritime, 29 communes ont adhéré au programme national Petites Villes de Demain (PVD). La revitalisation des pôles et bourgs centres est un axe fort de la politique de l'habitat du Département, qui s'est associé au programme PVD, tout particulièrement en recrutant une chef de projet Petites Villes de demain qui anime le collectif de chefs de projets locaux aux côtés de la DDTM pour favoriser l'émergence de projets vertueux et en cohérence avec les politiques départementales. Cette animation de réseau permet de diffuser auprès des chargés de projets, une culture de l'aménagement durable.

Le développement de l'habitat constitue une part importante de l'imperméabilisation des sols. Concernant l'habitat social, sur le territoire où le Département est délégataire des aides à la pierre de l'État, le Département en déclinaison de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), veillera à favoriser des opérations économes en foncier (foncier déjà urbanisé, déjà artificialisé, réutilisation de bâti existant, dents creuses...) plutôt que des opérations sur des terrains non artificialisés à ce jour.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Élaborer des outils pour assurer une plus grande intégration des enjeux « eau, biodiversité et climat » dans les documents de planification (SCOT, PLUI) et sensibiliser les acteurs de l'aménagement (agents, collectivités, urbanistes).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Faciliter la compréhension des enjeux (fiches pédagogiques, ...).</li> <li> Apporter un soutien et guider les acteurs du territoire.</li> <li> Augmenter le nombre de documents de planification intégrant ces enjeux.</li> <li> Élaborer et diffuser des supports de communication.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> % d'avis émis intégrant les enjeux « eau, biodiversité, climat ».</li> <li> Évaluation qualitative et annuelle sur les avis</li> <li> Nombre d'outils de sensibilisation élaborés et diffusés.</li> <li> Nombre d'acteurs sensibilisés.</li> <li> Nombre de documents de planification enrichi.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Juin 2023 → Décembre 2024

<b>Actualiser et réviser le guide départemental pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), et l'étendre aux PLU communaux et SCOT.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Actualiser le guide.</li> <li> Diffuser les préconisations du Département en amont de la démarche pour permettre une meilleure appropriation des acteurs (collectivités, bureaux d'études, ...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Guide réalisé ou non.</li> <li> Nombre de guides diffusés.</li> <li> Prise en compte des préconisations du Département sur un échantillon de 5 à 10 documents de planification : indicateur à définir.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Septembre 2023 → fin 2024

<b>Animer le réseau « petites villes de demain » et « petites centralités » et diffuser une culture de l'aménagement durable des espaces publics.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mobiliser les acteurs du territoire pour la mise en œuvre d'actions.</li> <li> Faire monter collectivement en compétence en échangeant régulièrement.</li> <li> Favoriser l'émergence de projets d'aménagements durables.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de formations environnement menées au sein du réseau.</li> <li> Nombre de réunions d'échanges.</li> <li> Nombre de projets menés (renaturation, opérations foncières en renouvellement urbain...).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Septembre 2023 → fin 2026

<b>Favoriser les opérations des bailleurs sociaux contribuant à la sobriété foncière sur le territoire de délégation des aides à la pierre du Département.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Favoriser les projets d'habitat social économes en foncier (foncier déjà urbanisé, déjà artificialisé, réutilisation de bâti existant, dents creuses...) plutôt que les projets en extension urbaine ou sur des terrains non artificialisés.
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Nb d'opérations agréés sur des terrains déjà urbanisés (ou en zone U) sur le territoire de délégation du Département.  Nb d'opérations agréés en acquisition-amélioration sur le territoire de délégation du Département.  % de projets d'habitat social réalisés dans le cadre d'une approche économe en foncier (approche à définir).
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Juin 2023 → Décembre 2024



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°17</b> Développer des espaces publics perméables et des îlots de fraîcheur.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Accompagner et encourager la désimperméabilisation des sols, la végétalisation des espaces publics et la gestion intégrée des eaux pluviales.</li><li>➤ Mobiliser et informer les techniciens des collectivités pour faciliter la mise en œuvre d'actions.</li><li>➤ Développer une boîte à outils « gestion des eaux pluviales » à destination des porteurs de projets.</li><li>➤ Organiser des temps forts dédiés à la gestion des eaux pluviales à destination des décideurs et acteurs locaux (colloque, visites sur site, etc).</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE, DAHL, DCT	
<b>Partenaire(s)</b> CAUE, AESN,	

Eau

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Séquestration du carbone
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Les démarches de revitalisation des territoires amènent les collectivités à s'interroger sur l'évolution de leurs espaces publics pour les rendre plus attractifs et améliorer les conditions de vie des habitants en réponse aux enjeux climatiques. En effet, le changement climatique entraînera de plus en plus fréquemment des sécheresses, des épisodes pluvieux intenses et accentuera les phénomènes d'îlots de chaleur urbains. L'eau de pluie reçue chaque année sur les territoires constitue donc plus que jamais une ressource à préserver et à valoriser.

Depuis plusieurs décennies, la gestion des eaux pluviales, basée sur des techniques de collecte et d'évacuation systématiques, génère une concentration de la pollution dans les milieux aquatiques et une augmentation des débits et volumes à l'aval. Cette gestion classique de l'assainissement pluvial couplée à une imperméabilisation des sols plus importante et au changement climatique, engendrent de nombreux problèmes: saturation des systèmes d'assainissement, dysfonctionnement des stations de traitement des eaux usées, pollution, inondation...

Le « tout tuyau » n'est plus une réponse adaptée. En gérant les eaux pluviales et en les valorisant par des solutions intégrées fondées sur la nature, les collectivités deviendront plus résilientes. Ainsi, le principe qui doit guider tout aménagement consiste à rééquilibrer le système eau-sol-végétal, tout en améliorant le paysage et le bien-être en ville.

Dans le contexte actuel d'adaptation au changement climatique, le Département dispose de plusieurs leviers pour accompagner les collectivités :

- Le soutien financier aux projets d'aménagement et de gestion des eaux pluviales,
- L'accompagnement et le conseil aux porteurs de projets par une mobilisation des services du département, mais également du CAUE,
- L'animation départementale réalisée par les cellules d'assistance technique dans le cadre de la politique de l'eau.

Pour faciliter le déploiement de solutions pluviales durables, intégrées et transversales sur les territoires, une animation d'un réseau départemental de techniciens sur la gestion des eaux pluviales va être mis en place. Elle permettra l'acquisition collective et le partage de retours d'expériences, d'outils de références et de réponses aux questions sur les eaux pluviales. En complément, l'accompagnement technique des porteurs de projets va être renforcé par la mise en œuvre d'une organisation interne plus transversale et partenariale.

L'appui financier du Département pourrait également évoluer. Les dispositifs d'aides aux aménagements (bât communal, bourgs centres et petites centralités, espaces publics, tourisme), intègrent d'ores et déjà des

critères de végétalisation des espaces, murs et toitures mais ils pourraient être renforcés pour encourager les projets les plus qualitatifs qui contribuent de façon substantielle à la désimperméabilisation des sols et à la biodiversité.

Enfin, pour encourager les projets d'adaptation au changement climatique, une révision de la politique de l'eau va être proposée.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Accompagner et encourager la désimperméabilisation des sols, la végétalisation des espaces publics et la gestion intégrée des eaux pluviales.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Proposer une évolution des dispositifs d'aides (politique de l'eau, aménagements des espaces publics des petites communes, des bourgs centres, bâti communal...), des critères plus exigeants/pertinents et bonifications dans les dispositifs d'aide.</li> <li> Accompagner les acteurs (collectivités, tourisme, aménageurs, ...) dans des projets plus qualitatifs.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Dispositifs d'aides révisés oui /non.</li> <li> m<sup>2</sup> cumulés de surfaces désimperméabilisées.</li> <li> m<sup>2</sup> cumulés de surfaces végétalisées.</li> <li> Nb et/ou % de projets subventionnés par type d'aide.</li> <li> Nb de projets accompagnés techniquement.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2023

<b>Mobiliser et informer les techniciens des collectivités pour faciliter la mise en œuvre d'actions.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Structurer et animer un club « gestion des eaux pluviales » des techniciens des collectivités.</li> <li> Faire monter collectivement en compétence en échangeant régulièrement et en portant à connaissance les informations et outils facilitateurs (1 à 2 réunions par an).</li> <li> Favoriser l'émergence de schémas de gestion des eaux pluviales (selon le cahier des charges départemental) et de projets qualitatifs de gestion intégrée des eaux pluviales et de désimperméabilisation.</li> <li> Assurer un suivi des actions engagées par les techniciens.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nb de réunions du club / Nb de participants / Nb de supports partagés.</li> <li> Nb de schémas de gestion des eaux pluviales conseillés et respectant le CCTP.</li> <li> Nb de projets accompagnés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2023

<b>Développer une boîte à outils « gestion des eaux pluviales » à destination des porteurs de projets</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Recenser les retours d'expériences et réaliser des fiches pédagogiques.</li> <li> Réviser le modèle de cahier des charges départemental du schéma de gestion des eaux pluviales.</li> <li> Réaliser un guide et / ou des fiches pédagogiques.</li> <li> Diffuser les fiches relatives aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.</li> <li> Rédiger des articles et alimenter le site internet « eau, biodiversité, énergie » <a href="https://www.seinemaritime.fr/direnv/">https://www.seinemaritime.fr/direnv/</a>.</li> <li> Réaliser une veille technique sur la gestion des eaux pluviales.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nb de fiches réalisées.</li> <li> Cahier des charges révisé (oui/non).</li> <li> Outils de communications rédigés et diffusés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de juin 2023

<b>Organiser des temps forts dédiés à la gestion des eaux pluviales à destination des décideurs et acteurs locaux (colloque, visites sur site, etc).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Organiser une conférence ou colloque sur la gestion des eaux pluviales et la désimperméabilisation.</li> <li> Organiser des journées techniques et visites sur sites.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nb de participants et collectivités sensibilisés.</li> <li> Nombre de visites pédagogiques réalisées.</li> <li> Colloque réalisé ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de juin 2023



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°18</b> Encourager les économies d'eau et la récupération des eaux non conventionnelles.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Développer une offre de service « économie d'eau » auprès des collectivités.</li><li>➤ Encourager la récupération d'eaux pluviales des particuliers et des collectivités et autres acteurs.</li><li>➤ Promouvoir la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sur le territoire et accompagner les collectivités.</li><li>➤ Sensibiliser les collectivités sur les économies d'eau et organiser une rencontre annuelle.</li><li>➤ Créer et diffuser des outils de sensibilisation du grand public incitant aux économies d'eau.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> ARS, DDTM, AESN, DREAL, UTAS, DASI, DCI, DAHL	
Énergie	Eau

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Le dérèglement climatique va impacter l'ensemble du cycle de l'eau. En Normandie, le GIEC prévoit à l'horizon 2100 une augmentation du nombre de jours de canicule, une baisse des précipitations annuelles de l'ordre de 100 à 200 mm et une baisse de la recharge des nappes pouvant atteindre 30%.

Afin d'anticiper les impacts sur l'alimentation en eau potable et sur l'ensemble des usagers de l'eau (agricoles, industriels, domestiques, économiques, etc), il est nécessaire de limiter dès aujourd'hui les besoins en eau potable en encourageant les économies d'eau et l'utilisation d'eau non potable.

Cet objectif s'inscrit pleinement dans les ambitions du Plan National de l'Eau lancé le 30 mars 2023 qui prévoit notamment la **réduction de 10 % des volumes prélevés d'ici 2030 et le développement de 1 000 projets de réutilisation d'eaux non conventionnelles** (eaux de pluie, réutilisation des eaux usées traitées, eaux de piscine, eaux grises, ...).

Le Département souhaite donc poursuivre et développer les actions spécifiques dédiées à l'accompagnement des collectivités et à la sensibilisation du grand public. Cette démarche s'intègre à la politique de l'eau, socle de l'appui financier et de l'animation technique du Département.

## Quelles sont les opérations engagées ?

Développer une offre de service « économie d'eau » auprès des collectivités.	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🎯 20% des communes engagées dans une démarche d'économies d'eau d'ici 2030, 50% d'ici 2035.</li> <li>🎯 Faire connaître et inciter à la réalisation des diagnostics d'économies d'eau à l'échelle des communes et intercommunalités, notamment en partageant 2 à 3 retours d'expérience chaque année.</li> <li>🎯 Proposer un dispositif d'aide financière au bénéfice des communes et intercommunalités pour réaliser des démarches d'économies d'eau.</li> <li>🎯 Mettre à disposition des petites et moyennes communes, un service d'appui de proximité facilitant la réalisation de diagnostics d'économies d'eau et de définition d'un plan d'actions.</li> <li>🎯 Développer des supports de communication.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📈 Nombre de fiches retours d'expériences valorisées sur la plateforme.</li> <li>📈 Politique de l'eau : révisée ou non.</li> <li>📈 Nombre ou taux de communes ayant engagé une démarche d'économies d'eau avec l'aide du Département (financière et/ou technique).</li> <li>📈 Cumul estimé du volume d'eau annuel économisé suite à la mise en œuvre des actions d'économies d'eau aidées par le Département.</li> <li>📈 Nombre de supports de communication diffusés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir d'avril 2023

Encourager la récupération d'eaux pluviales des particuliers et des collectivités et autres acteurs.	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🎯 Poursuivre et développer la récupération des eaux de pluie des bâtiments publics (collectivités &lt; 10 000 habitants) : 25 % des communes engagées dans une démarche de récupération-réutilisation d'eaux de pluie d'ici 2030, 50 % d'ici 2035.</li> <li>🎯 Proposer un dispositif d'aides financières au bénéfice des particuliers pour l'acquisition de récupérateurs d'eaux de pluie.</li> <li>🎯 Développer des supports de communication pédagogiques et alimenter le site internet <a href="http://www.seinemaritime.fr/direnv/">www.seinemaritime.fr/direnv/</a>.</li> <li>🎯 Recenser et partager les retours d'expériences (collectivités locales, particuliers).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📈 Nombre d'opérations de récupération d'eaux de pluie accompagnées au niveau des collectivités.</li> <li>📈 Nombres d'opérations de récupération d'eaux pluie financées au niveau des particuliers.</li> <li>📈 Volumes d'eaux réutilisés annuellement.</li> <li>📈 Nombre de retours d'expériences valorisés sur la plateforme.</li> <li>📈 Nombre de supports pédagogiques diffusés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Depuis 2020 pour les collectivités En cours

<b>Promouvoir la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sur le territoire et accompagner les collectivités.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Développer des supports de communication (fiches techniques et pédagogiques).</li> <li> Faire connaître la réutilisation d'eaux usées traitées (REUT) à l'échelle des communes et intercommunalités.</li> <li> Partager les retours d'expériences, et mettre à disposition des outils méthodologiques et supports de communication.</li> <li> Proposer une évolution de la politique de l'eau permettant d'apporter une aide financière pour les projets de réutilisation d'eaux usées traitées.</li> <li> Accompagner techniquement les porteurs de projets.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de projets accompagnés par an.</li> <li> Volume annuel d'eaux usées traitées réutilisées.</li> <li> Nombre de retours d'expériences partagés et supports pédagogiques diffusés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de janvier 2023

<b>Sensibiliser les collectivités sur les économies d'eau et organiser une rencontre annuelle.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Organiser une rencontre technique annuelle relative aux économies d'eau (sensibilisation, retours d'expériences et témoignages, outils méthodologiques, ...).</li> <li> Animer un club « économies d'eaux' » (élus référents économies d'eau et techniciens de collectivités).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réalisation de la rencontre annuelle / Nb de participants et collectivités sensibilisées.</li> <li> Nombre de réunions du club / Nb de participants / Nb de supports partagés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de janvier 2024

<b>Créer et diffuser des outils de sensibilisation du grand public incitant aux économies d'eau.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mettre à disposition des collectivités de l'eau un outil de communication (flyer) à destination de leurs abonnés.</li> <li> Créer des outils numériques de communication (vidéos, animations graphiques, ...) à diffuser via les vecteurs de communication du Département et de ses partenaires (réseaux sociaux, sites internet, ...).</li> <li> Créer une boîte à outils permettant aux travailleurs sociaux d'animer des ateliers « économies d'eau » dédiés aux publics accompagnés.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> État d'avancement relatif à la création des outils de communication.</li> <li> Nombre d'abonnés sensibilisés via les collectivités de l'eau.</li> <li> Nombre de visiteurs / de vues des vidéos et animations graphiques.</li> <li> Nombre de personnes sensibilisées via les ateliers organisés par les travailleurs sociaux.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2023



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°19</b> Renforcer la surveillance de l'environnement et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et à enjeux sanitaires.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Renforcer la surveillance sanitaire avec le LDA76 (eau, alimentation, risques épidémiologiques).</li><li>➤ Participer activement aux réseaux de veille des espèces exotiques envahissantes et à enjeux sanitaires.</li><li>➤ Soutenir la destruction des nids de frelons asiatiques.</li><li>➤ Soutenir le dispositif de veille et de lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne.</li><li>➤ Organiser des journées de formation et de sensibilisation des collectivités sur les espèces exotiques envahissantes et à enjeux sanitaires.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE, LDA, DCT	
<b>Partenaire(s)</b> GDMA, FREDON	

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Adaptation au dérèglement climatique

✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Le changement climatique contribue à modifier rapidement et profondément l'environnement. Des impacts sont déjà observables en France et partout dans le monde : augmentation des événements climatiques extrêmes, émergence et sévérité de certaines maladies infectieuses.

Les liens entre changement climatique et altération de la biodiversité ont également des conséquences sur la santé directement liées à l'environnement. La récente épidémie de SARS-CoV2 rappelle les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et l'environnement.

Le Département dispose d'un Laboratoire Départemental d'Analyses, véritable outil technique d'expertise pour le développement et la surveillance sanitaire des territoires. Le LDA76 assure des missions de service public en surveillant et contrôlant notamment la santé animale, la sécurité des aliments, et la qualité de l'eau et de l'air. Il apporte son expertise et son appui aux services de l'État afin de protéger les populations des maladies animales transmissibles à l'homme.

En matière de santé animale, le LDA76 intervient dans la surveillance des maladies d'élevage au travers des campagnes de prophylaxie, l'aide au diagnostic vétérinaire par la réalisation d'antibiogramme, par des recherches de bactéries, de parasites et de virus, par la réalisation d'autopsies sur beaucoup d'espèces animales, l'épidémiologie-surveillance en participant à des réseaux de surveillance (sur la faune sauvage en particulier). Il réalise par ailleurs, une large gamme d'analyses pour sécuriser l'ensemble de la chaîne alimentaire, ainsi que des analyses de qualité de l'eau (eaux usées des stations d'épuration, eaux d'abreuvement, eaux d'irrigation) et des boues (ouvrages routiers). Enfin dans le cadre de la crise sanitaire, le LDA par son savoir-faire et sa réactivité, a assuré la surveillance et le suivi du SARS COV2 dans les eaux usées de 14 stations d'épuration du département.

Pour relever les défis posés par le changement climatique, la surveillance de l'environnement et de la santé animale sont essentielles.

Par ailleurs, le développement d'espèces exotiques envahissantes s'accroît avec les changements climatiques, au détriment des espèces locales et sont une cause importante de la perte de biodiversité. Elles peuvent même présenter des dangers directs pour l'homme.

Faute de connaissances et/ou de méthode, les gestionnaires d'espaces verts sont souvent mal préparés pour maîtriser la progression de ces espèces. Il apparaît nécessaire de mettre en place un partage des retours d'expériences et une stratégie commune à l'échelle départementale pour préserver les espèces indigènes.

Dans le cadre de sa politique espaces naturels sensibles, le Département s'est engagé au travers de la CATenR<sup>2</sup> dans une démarche globale d'accompagnement des services internes pour prévenir et gérer les espèces exotiques envahissantes.

Face à des espèces à risque sanitaire ou présentant une source potentielle de danger pour les personnes, le Département a développé une politique de soutien à un programme de lutte collective pour soutenir la destruction des nids de frelons asiatiques et plus récemment un plan de lutte contre les chenilles processionnaires du chêne, dites urticantes, qui sont devenues une préoccupation de plus en plus prégnante en Seine-Maritime.

En avril 2022, le statut des chenilles urticantes a évolué au niveau national : ces dernières sont désormais qualifiées par le code de la santé publique comme « espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine ». **Le Département s'est appuyé sur cette évolution réglementaire pour lancer un programme expérimental de lutte collective.**

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Renforcer la surveillance sanitaire avec le LDA76 (eau, air, alimentation, risques épidémiologiques).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Surveillance des maladies d'élevage.</li> <li> Surveillance des maladies à impact sanitaire majeur.</li> <li> Surveillance des coquillages.</li> <li> Surveillance du covid dans les eaux usées.</li> <li> Surveillance de la qualité de l'eau (stations d'épuration, rivières).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'analyses / diagnostics effectués.</li> <li> A définir.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Annuel

<b>Participer activement aux réseaux de veille des espèces exotiques envahissantes et à enjeux sanitaires.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Participer aux réseaux de veille existants (rencontres, appels à contribution...).</li> <li> Cartographier les espèces exotiques envahissantes et à enjeux sanitaires présents sur le foncier départemental.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de contributions (rencontres, réponse aux appels)</li> <li> Réalisation de la cartographie (réalisée ou non).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	en cours

<b>Soutenir la destruction des nids de frelons asiatiques.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Création d'une plateforme animée par le Groupement de Défenses contre Les Maladies des Animaux (GDMA).</li> <li> Apporter un soutien financier départemental à la destruction de nids de frelons asiatiques.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de nids détruits via la plateforme (nids primaires et secondaires).</li> <li> Montant financier accordé par le Département à la destruction des nids.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	en cours

<sup>2</sup> Cellule d'Animation Technique pour les Espaces naturels et les Rivières

<b>Soutenir le dispositif de veille et de lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Recenser les signalements et réaliser un état des lieux départemental.</li> <li> Organiser la lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réaliser une cartographie de la présence des chenilles processionnaires sur le territoire départemental.</li> <li> Nombre d'interventions annuelles.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2026

<b>Organiser des journées de formation et de sensibilisation des collectivités sur les espèces exotiques envahissantes et à enjeux sanitaires.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Sensibiliser les agents des collectivités, afin de développer une culture commune des risques existants.</li> <li> Participer à la formation des agents techniques des collectivités et des prestataires professionnels, afin de qualifier les interventions de lutte.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'agents publics sensibilisés.</li> <li> Nombre de prestataires formés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Mars 2023 → Décembre 2026



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°20</b> Favoriser l'adaptation de la biodiversité au dérèglement climatique.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Favoriser la trame verte et bleue en soutenant la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, la restauration et la préservation des zones humiques et milieux naturels.</li><li>➤ Promouvoir la préservation du patrimoine naturel sur le territoire (création de haies et de mares, installation de gîtes pour la faune).</li><li>➤ Promouvoir le paysage comestible (création de vergers).</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> EPCI	

*Eau*      *Biodiversité*      *Alimentation*

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✓ Adaptation au dérèglement climatique
- ✓ Séquestration du carbone
- ✓ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)
- ✓ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Le changement climatique est aujourd'hui la 3<sup>ème</sup> cause d'extinction de la biodiversité qui subit également une érosion massive du fait de multiples pressions (artificialisation, pollution, banalisation, pratiques urbaines et culturelles, etc.).

D'après le GIEC Normand, le dérèglement climatique modifiera la répartition géographique des espèces avec au mieux, une migration vers le nord des espèces capables de coloniser de nouveaux territoires, et dans le scénario le plus défavorable une extinction de ces espèces. Les changements de température, la baisse des nappes phréatiques et l'augmentation du nombre des sécheresses viendront significativement modifier les écosystèmes, et entraîneront à terme une dégradation forte des services qu'ils rendent à l'humanité.

Les effets du changement climatique viennent s'ajouter à d'autres menaces qui pèsent sur la biodiversité départementale: régression des surfaces en herbe, dégradation du bocage, disparition des zones humides, etc.

Elle tend ainsi à régresser ces dernières décennies à l'instar de l'érosion continue observée à l'échelle du territoire national, alors même que sa préservation constitue un enjeu majeur pour le bien-être humain du fait des nombreux biens et services qu'elle fournit à la société tels que :

- Des services de régulation : qualité de l'eau, stockage ou fixation du carbone, protection contre les inondations et les crues, régulation du climat et de la qualité de l'air, etc.
- Des services d'approvisionnement : bois commercialisé par exemple,
- Des services culturels : chasse, valeur récréative, valeur esthétique, valeur éducative et scientifique, tourisme notamment.

Dans ce contexte, il s'agit pour le Département de renforcer ses missions d'animation et d'assistance technique sur les milieux naturels et les paysages auprès des particuliers et des collectivités grâce notamment à l'intervention de la CATenR (Cellule d'Animation Technique pour les Espaces naturels et les Rivières) et à la mise en œuvre de différents dispositifs d'aide (plantation de haies, de vergers, restauration de mares, études paysagères, restauration de milieux naturels fragiles.)

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Favoriser la trame verte et bleue en soutenant la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, la restauration et la préservation des zones humides et milieux naturels.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Traiter 3 obstacles prioritaires à la continuité écologique des cours d'eau par an (travaux réalisés).</li> <li> Réaliser chaque année une rencontre technique « zones humides ».</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'obstacles levés pour la continuité écologique des cours d'eau.</li> <li> Rencontre technique annuelle « zones humides » : réalisée ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2028

<b>Promouvoir la préservation du patrimoine naturel sur le territoire (création de haies et de mares, installation de gîtes pour la faune).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Soutenir les opérations de restauration des corridors écologiques liés à la trame verte (objectif de 1 km de haie par an).</li> <li> Soutenir les opérations favorisant l'amélioration du maillage des mares sur le territoire et participer à la création de 10 mares par an.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Linéaire (km) de haies planté chaque année.</li> <li> Nombre de mares créées chaque année.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2028

<b>Promouvoir le paysage comestible (création de vergers).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Promouvoir le paysage comestible et accompagner la plantation de 300 arbres et arbustes à fruits comestibles par an.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'arbres et arbustes à fruits comestibles plantés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Juin 2023 → Décembre 2030

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°21</b> Améliorer la résilience des ENS et des forêts et en faire des outils d'adaptation au changement climatique au bénéfice du territoire.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Développer le réseau des ENS et des forêts du département en tant que réservoirs et corridors de biodiversité fonctionnels.</li><li>➤ Intégrer le changement climatique dans les objectifs de gestion des ENS et forêts et adapter les plans de gestion.</li><li>➤ Restaurer les fonctionnalités écologiques des ENS et des forêts départementales pour améliorer la résilience des territoires (services de production, de régulation et rôle social), notamment la captation carbone et la régulation hydraulique.</li><li>➤ Caractériser la vulnérabilité des ENS et forêts départementales face au changement climatique pour mieux anticiper les plans d'adaptation.</li><li>➤ Faire des ENS et des forêts départementales des espaces d'expérimentation et de sensibilisation en matière d'adaptation au changement climatique.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> Région, DREAL, ANBDD, CDL, ONF, CRPF, GIPSA, RNF, SML76, SMGSN	

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Séquestration du carbone
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Du fait de sa compétence exclusive sur les Espaces Naturels Sensible (ENS), le Département a une responsabilité forte en matière de préservation de la nature, des paysages et plus généralement du cadre de vie des habitants. La politique Espaces Naturels Sensible permet de lutter contre l'artificialisation des sols grâce à la préservation par maîtrise foncière (acquisition) ou d'usage (convention) de milieux naturels exceptionnels s'inscrivant dans des contextes divers : secteurs agricoles ou forestiers, zones périurbaines... À ce jour, près de 1 400 hectares de milieux naturels sont préservés sur tout le Département.

Le Département est également propriétaire d'un peu plus de 1 400 hectares de forêts hors Espaces Naturels Sensibles, dont 621 ha en gestion directe et 795 ha en indivision avec l'État.

Ces espaces subissent directement les effets du changement climatique : augmentation des températures, modification hydrologique, assèchement des zones humides, dépérissement d'essences forestières, submersion marine, recul du trait de côte, déplacement d'espèces, risque incendie...

Or, la gestion de ces espaces permet le maintien de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques, nécessaires à la résilience des territoires dans le contexte du changement climatique :

- Services de régulation : qualité de l'eau, stockage ou fixation du carbone, protection contre les inondations et les crues, régulation du climat et de la qualité de l'air, etc.
- Services d'approvisionnement : production agricole, production de bois...
- Services culturels : chasse, valeur récréative, valeur esthétique, valeur éducative et scientifique, tourisme notamment.

Sur la base d'une synthèse de la bibliographie scientifique réalisée en partenariat avec l'Université de Rouen, il est possible d'avancer que les ENS gérés à ce jour par le Département fournissent des services écosystémiques estimés entre 0,6 M€ et 1,4 M€ par an, principalement concernant le stockage de carbone, l'épuration de l'eau et les valeurs récréatives (tourisme et accueil du public). Les forêts et les zones humides, tourbières en particulier, constituent notamment des puits de carbone.

Pour les forêts, la dernière estimation de 2019 fait état d'une fixation annuelle de carbone à hauteur de  $\pm 5000$   $\text{teq}_{\text{CO}_2}$  représentant de l'ordre de 5,6% de l'ensemble des émissions de notre collectivité.

Une autre étude réalisée en 2022 (Méthode Coût Déplacement) fait ressortir pour le seul Bois l'Archevêque un bienfait récréatif établi à ± 3,25 €/visite et visiteur.

La prise en compte de ces fonctions écologiques et de leurs effets induits sur le bien-être des populations dans les orientations de gestion des ENS et des forêts est l'un des principaux axes de travail actuel. Cela implique pour le Département de travailler sur les conséquences du changement climatique, afin de les intégrer dans ces orientations.

Les enjeux seront de maintenir voire de restaurer les fonctionnalités écologiques et de favoriser la capacité d'adaptation - ou résilience - des milieux naturels (zones humides, forêts, milieux littoraux...) à ces changements, grâce à une gestion adaptée, afin de participer à l'adaptation au changement climatique de tout le territoire, notamment en termes de séquestration du carbone et régulation du cycle de l'eau.

Il s'agit de faire des ENS et des forêts départementales des opportunités de « solutions fondées sur la nature » pour l'adaptation des territoires.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Développer le réseau des ENS et des forêts du département en tant que réservoirs et corridors de biodiversité fonctionnels.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Augmenter le nombre et la surface d'ENS et de forêts départementales en Seine-Maritime, en privilégiant des grandes surfaces fonctionnelles dans des zones déjà résilientes ou à adapter face au changement climatique en créant 3 nouveaux ENS d'ici 2027 et en augmentant a minima de 200 ha la surface en maîtrise foncière sur les ENS.</li> <li> Identifier et conserver dans les forêts départementales 3 arbres bio à l'hectare (1 arbre mort ou sénescant et 2 gros sujets à micro-habitats) hors zones de sécurité pour l'accueil du public.</li> <li> Créer une trame d'îlots de vieillissement et de sénescence dans les forêts départementales.</li> <li> Privilégier le traitement en futaie irrégulière des mélanges futaies taillis garant d'une continuité du couvert via régénération naturelle.</li> <li> Introduire a minima 3 essences objectives dans les boisements et reboisements forestiers nouveaux.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de nouveaux ENS créés.</li> <li> Nombre d'ha acquis sur les ENS.</li> <li> Nombre d'arbres bio identifiés et conservés à l'hectare hors zones de sécurité pour l'accueil du public.</li> <li> Surface de futaie irrégulière mise en place.</li> <li> Suivi des hectares associés à la trame d'îlots de vieillissement et de sénescence dans les forêts départementales.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2026

<b>Intégrer le changement climatique dans les objectifs de gestion des ENS et forêts et adapter les plans de gestion.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réviser la Stratégie ENS et forêts pour tenir compte de l'adaptation au changement climatique.</li> <li> Élaborer 100% des nouveaux plans de gestion intégrant l'adaptation au changement climatique d'ici 2027.</li> <li> Élaborer 100% des nouveaux plan d'aménagement forestier intégrant l'adaptation au changement climatique d'ici 2027.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Stratégie ENS et forêts tenant compte de l'adaptation au changement climatique (réalisée ou non).</li> <li> % des nouveaux plans de gestion intégrant l'adaptation au changement climatique.</li> <li> % annuel des nouveaux plans d'aménagement forestier intégrant l'adaptation au changement climatique.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2026

<b>Restaurer les fonctionnalités écologiques des ENS et des forêts départementales pour améliorer la résilience des territoires (services de production, de régulation et rôle social), notamment la captation carbone et la régulation hydraulique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mettre en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique pour favoriser la résilience des forêts et des écosystèmes sur 50% des zones humides, forêts et milieux littoraux d'ici à 2027.</li> <li> Mener 5 opérations ambitieuses de restauration des fonctionnalités écologiques sur des ENS dont des projets de repli stratégique ou de recomposition spatiale (basses vallées littorales, falaises, vallée de Seine...).</li> <li> Réaliser une estimation annuelle des services éco systémiques et aménités rendus par les espaces forestiers pour mieux cibler les enjeux environnementaux et sociaux du Changement Climatique.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> % de zones humides, forêts et milieux littoraux bénéficiant d'actions d'adaptation au changement climatique.</li> <li> Nombre d'opérations ambitieuses de restauration de fonctionnalités écologiques sur des ENS.</li> <li> Estimer annuellement la séquestration carbone des forêts départementales.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2026

<b>Caractériser la vulnérabilité des ENS et forêts départementales face au changement climatique pour mieux anticiper les plans d'adaptation.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Définir le profil de vulnérabilité au changement climatique des ENS et des forêts et établir des plans d'adaptation le cas échéant : 5 profils de vulnérabilité établis d'ici 2027.</li> <li> Participer au développement de la culture du risque sur les milieux naturels.</li> <li> Réaliser un diagnostic « risques naturels » sur 100% des ENS et des forêts départementales, permettant de sécuriser les sites et d'adapter l'accueil du public face à l'augmentation des aléas climatiques.</li> <li> Développer la défense contre l'incendie des ENS et forêts, notamment les sites sensibles à ce risque avec des zones bâties en périphérie.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de profils de vulnérabilité établis sur des ENS ou des forêts départementales.</li> <li> Nombre d'actions de sensibilisation suivies ou accompagnées sur la culture du risque en milieux naturels.</li> <li> % d'ENS et forêts bénéficiant d'un diagnostic « risques naturels ».</li> <li> Nombre d'opérations de défense incendie réalisées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2026

<b>Faire des ENS et des forêts départementales des espaces d'expérimentation et de sensibilisation en matière d'adaptation au changement climatique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Intégrer les ENS et les forêts dans des réseaux régionaux et nationaux de suivi des impacts du changement climatique sur la biodiversité, les forêts et les aires protégées (ex : sentinelles du climat, projet de recherche RENEssences, Réseau AFORCE).</li> <li> Tester, en conditions réelles de gestion forestière, de nouvelles essences et provenances d'arbres afin de sélectionner les plus adaptées et augmenter ainsi le panel d'espèces forestières susceptibles de résister au changement climatique (îlots d'avenir).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de réseaux régionaux et nationaux intégrés.</li> <li> Nombre d'ha de forêts en expérimentation (ex : îlot d'avenir).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2026

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°22</b> Évaluer, préserver voire augmenter la séquestration naturelle du carbone des forêts et des ENS.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Évaluer le stock de carbone sur tous les ENS et forêts, et approcher les flux sur les sites à enjeux (tourbières, zones humides, forêts, prairies, ...).</li><li>➤ Préserver voire augmenter la capacité de séquestration des ENS et des forêts par l'augmentation de leur nombre et de leurs surfaces.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> GIPSA, Ecodiv, organismes de recherche forêts ou milieux naturels...	

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Séquestration du carbone
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Les espaces naturels notamment boisés sont capables de stocker le carbone naturellement présent dans l'atmosphère au travers de l'activité photosynthétique.

Alors que le CO<sub>2</sub> atmosphérique est désigné par les experts scientifiques comme l'un des principaux gaz à effet de serre, certains organismes naturels ont la capacité de l'absorber et de le stocker en s'en servant pour croître.

Pour que les forêts soient des puits de carbone efficaces, il faut qu'elles soient entretenues et que le bois qu'elles produisent soit utilisé dans une filière de valorisation, comme la construction bois, l'ameublement et tous autres artisanats ou industries qui emploient le matériau bois sur le long ou très long terme. Une forêt non entretenue où les arbres dépérissent peut rejeter davantage de carbone dans l'air qu'elle n'en stocke. En surcroît, la prolifération de populations de grands ongulés nuit à une gestion adéquate de la forêt et donc au stockage du carbone (destruction de jeunes pousses entraînant l'impossibilité de cultiver du bois d'œuvre).

Par ailleurs, le Département gère des espaces naturels avec une approche basée sur les enjeux naturalistes (1300 ha de milieux naturels variés : forêt, zones humides, coteaux, tourbières...).

Au regard des enjeux en termes de changement climatique, il convient d'intégrer dans les orientations de gestion des sites naturels les fonctionnalités écologiques et notamment la captation carbone des sites naturels afin de mieux prendre en compte ces enjeux dans la gestion et de définir des objectifs pertinents.

Afin d'approfondir le sujet, il est envisagé de mener une étude pour mieux appréhender le stockage du carbone dans les espaces naturels. L'objectif est de proposer, à partir de recherches bibliographiques et programmes de recherches, une méthodologie adaptée pour estimer les flux.

## Quelles sont les opérations engagées ?

Évaluer le stock de carbone sur tous les ENS et forêts, et approcher les flux sur les sites à enjeux (tourbières, zones humides, forêts, prairies, ...).	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mener une étude préliminaire pour appréhender le stockage du carbone dans les espaces naturels (stock de carbone dans les sols et la biomasse, approche sur les flux) avec un stage dédié en 2023.</li> <li> Définir et mettre en œuvre une stratégie d'acquisition de connaissances pour avoir une estimation la plus précise.</li> <li> Intégrer des programmes de recherche pour évaluer les flux de carbone sur les ENS et les forêts (sites ateliers...).</li> <li> Adapter localement les critères de la méthodologie GIEC 2006 de « <i>diagnostic carbone des forêts et des produits bois</i> » (stock et flux) pour affiner la contribution à la réduction des gaz à effet de serre (exprimée en <math>teq_{CO_2}</math>) des espaces boisés départementaux.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> 1ère approche des stocks de carbone et des enjeux sur les ENS fin 2023.</li> <li> 1 estimation fiable des stocks et si possible des flux de carbone sur les ENS fin 2026.</li> <li> Adaptation locale de la méthode GIEC 2006 pour les espaces boisés (oui / non).</li> <li> 2 programmes de recherche intégrés sur les flux de carbone.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2026

Préserver la capacité de séquestration des ENS et des forêts sur le territoire par l'augmentation de leur nombre et de leurs surfaces.	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Augmenter le nombre de sites ENS d'ici à 2026 (+3 sites).</li> <li> Intégrer dans les plans de gestion des ENS la préservation voire l'amélioration de la séquestration carbone</li> <li> Accroître la production de bois d'œuvre en régulant les populations de grands ongulés</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de nouveaux ENS créés entre 2023 et 2026.</li> <li> Nombre d'hectares supplémentaires en maîtrise foncière (cible : +200 ha).</li> <li> Évolution de la quantité de biomasse sur les ENS et les forêts départementales entre 2023 et 2026.</li> <li> Taux de prélèvements des populations de grands ongulés en adéquation avec les plans de chasse.</li> </ul>
	Janvier 2023 → Décembre 2026

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°23</b> Engager un plan « arbre » sur le territoire et valoriser les services écosystémiques rendus par l'arbre.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Favoriser la plantation d'arbres sur les territoires (arbres isolés, haies, vergers, bosquets, forêts alluviales, ...).</li><li>➤ Sensibiliser le grand public à la gestion et aux bienfaits de l'arbre.</li><li>➤ Conseiller les collectivités dans la gestion de leur patrimoine arboré, face aux changements climatiques.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> EPCI, communes, ONF	

Eau

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✓ Adaptation au dérèglement climatique
- ✓ Séquestration du carbone

- ✓ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

L'arbre, symbole de vie et de nature, assure de nombreux services écosystémiques. Il procure des bénéfices offerts par la nature, non quantifiables et donc inestimables, appelés aménités environnementales. Il participe à façonner le paysage dans lequel nous vivons, favorisant notre bien-être (diminution du stress) et notre santé (limitation des nuisances telles que le bruit et la pollution).

Mais l'arbre est surtout un élément important dans les stratégies liées à la biodiversité (participation à la préservation de la biodiversité en fournissant gîte et nourriture à la faune) et un atout essentiel dans les démarches d'adaptation au dérèglement climatique (rôle direct de régulateur thermique pour l'Homme grâce à l'ombre qu'il produit, participation au stockage du carbone, atténuation des effets liés au ruissellement et facilitation de la gestion des eaux pluviales...).

Conscient des bénéfices qu'apporte l'arbre et des enjeux face au dérèglement climatique, le Département est engagé depuis plus de 30 ans dans la préservation du patrimoine naturel et en particulier dans la plantation d'arbres, au travers de ses dispositifs d'aides notamment.

Le Département a décidé d'engager une opération « une naissance, un arbre », avec pour ambition de répondre à l'objectif de plantation de 125 000 arbres d'ici 2030.

Cette mesure, à forte portée symbolique, s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement du Département en faveur de l'adaptation au changement climatique à travers des solutions fondées sur la nature, traduites au sein d'une politique de l'arbre portée par le Département.

Cette politique aura notamment pour objectif de mettre en cohérence et renforcer les actions menées par le Département en faveur de la préservation et du développement des arbres pour le bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire, de l'environnement et de la biodiversité.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Favoriser la plantation d'arbres sur les territoires (arbres isolés, haies, vergers, bosquets, forêts alluviales, ...).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	🎯 Planter un arbre pour chaque naissance, soit 125 000 arbres d'ici 2030.
<i>Indicateurs de suivi</i>	<p>📈 Nombre d'arbres financés dans le cadre de l'opération « une naissance, un arbre » auprès des nouveaux parents.</p> <p>📈 Nombre d'arbres plantés dans le cadre des dispositifs départementaux et appels à projets vers les territoires.</p>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2022 → Décembre 2030

<b>Sensibiliser le grand public à la gestion et aux bienfaits de l'arbre.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<p>🎯 Développer les animations et événements en lien avec la thématique de l'arbre.</p> <p>🎯 Développer les animations et événements en lien avec l'arbre face aux changements climatiques.</p>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<p>📈 Nombre d'animations et événements en lien avec l'arbre.</p> <p>📈 Nombre d'animations et événements en lien avec l'arbre face aux changements climatiques.</p>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2030

<b>Conseiller les collectivités dans la gestion de leur patrimoine arboré, face aux changements climatiques.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<p>🎯 Développer des journées et des outils techniques à destination des collectivités facilitant la gestion de leur patrimoine arboré.</p> <p>🎯 Accompagner les collectivités pour la gestion du patrimoine arboré.</p>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<p>📈 Nombre de journées organisées.</p> <p>📈 Nombre de collectivités accompagnées.</p>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2030

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°24</b> Renforcer l'accompagnement des communes et groupements de communes dans la transition.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mettre en place un nouvel outil de conseil et d'appui pour guider les communes et intercommunalités dans la réalisation de leurs projets.</li><li>➤ Renforcer les dispositifs d'aides financières en faveur de la transition écologique et énergétique.</li><li>➤ Mobiliser les cellules d'animation (énergie, eau, biodiversité) et faire monter en compétences les collectivités et acteurs sur le territoire en matière de résilience et de transition écologique.</li><li>➤ Développer, animer et faire connaître le site « eau, biodiversité et énergie » et enrichir les boîtes à outils dédiées.</li></ul>	
<b>Pilote(s)</b> DE, DCT		
<b>Partenaire(s)</b> AESN, services de l'État, SDE76, communes, EPCI		
Énergie	Eau	Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✓ Réduction des GES
- ✓ Adaptation au dérèglement climatique
- ✓ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)
- ✓ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Le Département est un acteur majeur des politiques de solidarité sociale et territoriale. Il œuvre dans le but de réduire les inégalités entre les citoyens et de développer la solidarité entre territoires et générations.

Chef de file des solidarités territoriales et animateur des politiques publiques sur son territoire, le Département représente l'échelon d'appui des collectivités dans la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques.

Dans un environnement normatif et institutionnel complexe, le Département souhaite rendre plus accessible et visible le soutien apporté par ses services et ses principaux partenaires intervenant aux côtés des collectivités dans divers domaines thématiques.

Pour cela, le Département souhaite offrir aux porteurs de projets publics une porte d'entrée unique, pour faciliter leur action au quotidien via une plateforme et un premier contact identifié. Ce dernier permettra de préciser les besoins d'accompagnement des porteurs de projets, de faciliter la recherche de financements et de les orienter et les guider vers le service d'expertise concerné. Cette offre va s'accompagner par le développement d'un centre de ressources et d'une plateforme de conseils partagée entre les différents intervenants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Département s'est engagé dans une politique renouvelée de soutien aux investissements des communes et groupements de communes. Ce cadre d'intervention, qui regroupe des dispositifs d'aide identifiés comme répondant aux compétences et aux besoins des collectivités, fait l'objet d'un processus d'évolution annuel. Il s'agit d'intégrer l'enjeu de la transition écologique et énergétique dans ce cadre d'intervention, soit en créant de nouveaux dispositifs, soit en adaptant les dispositifs existants.

Le Département porte de l'animation auprès des collectivités et détient un rôle majeur dans le partage des connaissances et des retours d'expériences sur le territoire. Les échéances associées à la transition énergétique et écologique et au respect des Accords de Paris demandent de mobiliser rapidement chacun des acteurs du territoire dans une démarche efficace et cohérente.

L'animation technique déployée par la direction de l'environnement dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la biodiversité est ainsi mobilisée et va se poursuivre pour favoriser l'émergence et la réalisation des projets de transition et accompagner le développement des compétences des maîtres d'ouvrages.

Pour progresser dans cette dynamique, la direction de l'environnement s'est dotée en 2022 d'une plateforme internet dédiée aux sujets de l'eau, de la biodiversité et de l'énergie : [www.seinemaritime.fr/direnv/](http://www.seinemaritime.fr/direnv/). Ce site, accessible à tous, a vocation à enrichir les connaissances des collectivités sur ces sujets, et échanger directement avec elles pour répondre au mieux à leurs besoins.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Mettre en place un nouvel outil de conseil et d'appui pour guider les communes et intercommunalités dans la réalisation de leurs projets.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Créer une plateforme de coordination et un centre de ressources.</li> <li> Simplifier, renforcer et coordonner l'offre de conseil gratuite aux communes et EPCI en matière de pré-assistance à maîtrise d'ouvrage du département et de ses principaux partenaires.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Plateforme de coordination et centre de ressources : créés ou non.</li> <li> Nombre de conseils délivrés aux communes et intercommunalités via la plateforme.</li> <li> Nombre de partenaires utilisant la plateforme.</li> <li> Nombre de réunions partenariales organisées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Version 1 des outils en décembre 2023 / NA

<b>Renforcer les dispositifs d'aides financières en faveur de la transition écologique et énergétique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Intégrer l'enjeu de la transition écologique et énergétique dans les évolutions annuelles des aides à l'investissement en faveur des communes et groupements de communes.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre et montant des subventions individualisées au titre des dispositifs d'aide en faveur de la transition écologique et énergétique (analyse pour chaque dispositif dont aide à l'installation de systèmes d'éclairage performant dans les bâtiments publics, aide aux audits énergétiques et schémas directeurs immobiliers énergétiques).</li> <li> Nombre de projets bénéficiant chaque année de la « bonification environnementale » (et typologie : construction, réhabilitation 20%, réhabilitation 40%, dispositif mobilisé).</li> <li> Montant d'aides supplémentaires attribué chaque année au titre de la « bonification environnementale » (et typologie : construction, réhabilitation 20%, réhabilitation 40%, dispositif mobilisé).</li> <li> Nombre de communes et EPCI bénéficiant chaque année de la « bonification environnementale » (et typologie : strate démographique).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Novembre 2022 → NA

<b>Mobiliser les cellules d'animation (énergie, eau, biodiversité) et faire monter en compétences les collectivités et acteurs sur le territoire en matière de résilience et de transition écologique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Organiser des journées techniques, visites, conférences.</li> <li> Animer les réseaux de techniciens.</li> <li> Élaborer des outils techniques (guide, modèles de cahiers des charges, fiches pédagogiques) et des supports de communication</li> <li> Accompagner les collectivités et les conseiller.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de rencontres techniques, visites, conférences.</li> <li> Nombre de réunions de réseaux (énergie, eau, nature).</li> <li> Nombre d'outils techniques élaborés.</li> <li> Nombre d'articles rédigés et mis en ligne <a href="http://www.seinemaritime.fr/direnv/">www.seinemaritime.fr/direnv/</a>.</li> <li> Nombre de collectivités accompagnées sur un projet.</li> <li> Nombre de projets accompagnés par thématique.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2021 → NA

<b>Développer, animer et faire connaître le site « eau, biodiversité et énergie » et enrichir les boîtes à outils dédiées.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Poursuivre la structuration et le développement du site internet <a href="http://www.seinemaritime.fr/direnv/">www.seinemaritime.fr/direnv/</a>.</li> <li> Enrichir le site par la publication à minima de 30 articles par an.</li> <li> Dynamiser le forum.</li> <li> Atteindre 2 000 visiteurs/an d'ici 2025, 5 000 visiteurs/an d'ici 2030, 10 000 visiteurs/an d'ici 2035, 20 000 visiteurs/an d'ici 2040.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de visiteurs de la plateforme.</li> <li> Nombre d'articles publiés.</li> <li> Nombre de sujets sur le forum.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → NA



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°4

Optimiser l'utilisation des ressources et favoriser l'économie circulaire

<b>Action n°25</b> Valoriser les circuits courts pour l'alimentation.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Poursuivre le développement et la promotion des outils rapprochant producteurs et consommateurs (site et application « Mon Panier 76 », plateforme Agrilocal, cantines des EHPAD et résidences autonomie, mise en tourisme des exploitations agricoles - tourisme de savoir-faire - ...).</li><li>➤ Développer les distributeurs de produits locaux sur le domaine public départemental.</li><li>➤ Mettre à disposition du foncier départemental au profit d'agriculteurs/producteurs dans le cas d'espace test agricole (analyse d'opportunité).</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DCT, DR, PAT	
<b>Partenaire(s)</b> AMAP, agriculteurs et maraîchers locaux, etc	

Alimentation

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Réduction des GES
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Face à une demande sociétale de plus en plus forte pour des produits alimentaires locaux et de qualité, les consommateurs cherchent à identifier les produits disponibles, leurs lieux de vente ainsi que les agriculteurs qui les ont produits. Dans le même temps, les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à se tourner vers les circuits-courts et cherchent des outils de communication pour se faire connaître.

C'est pourquoi le Département de la Seine-Maritime, qui entend soutenir les acteurs des filières agricoles et alimentaires locales et créatrices de valeur ajoutée, a lancé en 2020 le site internet et l'application « Mon Panier76 » : ces outils permettent aux habitants et aux touristes de visualiser gratuitement les lieux de vente de produits locaux en Seine-Maritime (184 producteurs inscrits et 465 points de vente en février 2023). Depuis 2021 un élargissement de l'outil aux produits de la mer a été engagé. Fin 2022, des améliorations dans le fonctionnement et la lisibilité du site ont été apportées.

Pour poursuivre les inscriptions de producteurs et faire connaître plus largement Mon Panier 76, des partenariats avec les collectivités locales ont été envisagés, notamment les structures porteuses de PAT. Les perspectives envisagées, au-delà des évolutions précitées, concernent prioritairement un travail à mener avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur les modalités d'une meilleure prise en compte des artisans et la traduction du site en anglais afin de toucher davantage la cible touristique. En effet, le tourisme de savoir-faire constitue également une opportunité de valorisation des productions seinomarines et de différenciation de la destination départementale. Ce tourisme répond à une attente forte des clientèles en matière de consommation de produits locaux et de découverte des savoir-faire.

Parallèlement, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) qu'il a adopté en 2020, le Département poursuit ses efforts en faveur d'une alimentation conjuguant qualité, respect de l'environnement et soutien à l'activité locale.

À ce titre, différentes réflexions ont été menées notamment dans le cadre de l'organisation d'une rencontre organisée avec la Chambre d'Agriculture « Agricultures et territoires » où élus et techniciens de collectivités, représentants du monde agricole se sont retrouvés pour débattre sur l'intérêt de travailler ensemble pour répondre aux enjeux de transition alimentaire et énergétique dans les territoires seino-marins. Dans la poursuite de ces travaux et de ces échanges il est prévu plusieurs visites pour illustrer des exemples de projets portés par le terrain. La visite d'une légumerie est très prochainement programmée. Par ailleurs, la réflexion sur la création d'un espace test agricole sera poursuivie.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<p><b>Poursuivre le développement et la promotion des outils rapprochant producteurs et consommateurs (site et application « Mon Panier 76 », plateforme agri-local, cantines des EHPAD et résidences autonomie, mise en tourisme des exploitations agricoles – tourisme de savoir-faire – ...).</b></p>	
<p><i>Principaux objectifs poursuivis</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> 80% de produits locaux dans les EHPAD et résidences autonomie d'ici 2028.</li> <li> Élargir le site « Mon panier 76 » aux artisans qui transforment localement.</li> <li> Sensibiliser et accompagner les agriculteurs dans le développement de visites touristiques.</li> </ul>
<p><i>Indicateurs de suivi</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Évolution du % de produits locaux proposés aux résidents des EHPAD et résidences autonomie.</li> <li> Nombre d'artisans inscrits sur « Mon panier 76 ».</li> <li> Nombre d'exploitations agricoles proposant des visites touristiques.</li> </ul>
<p><i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i></p>	<p>2022 → 2028</p>

<p><b>Développer les distributeurs de produits locaux sur le domaine public départemental.</b></p>	
<p><i>Principaux objectifs poursuivis</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réaliser une étude sur la possibilité d'implanter des distributeurs de produits locaux ou de 1<sup>ère</sup> nécessité le long des routes départementales ou sur les aires de covoiturage, et valorisant les circuits courts avec les AMAP.</li> </ul>
<p><i>Indicateurs de suivi</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'implantations sur aires de covoiturage.</li> </ul>
<p><i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i></p>	<p>2023 → 2024</p>

<p><b>Mettre à disposition du foncier départemental au profit d'agriculteurs/producteurs dans le cas d'espace test agricole (analyse d'opportunité).</b></p>	
<p><i>Principaux objectifs poursuivis</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Créer un espace test agricole.</li> <li> Accompagner les agriculteurs / producteurs et valoriser les productions issues du site.</li> </ul>
<p><i>Indicateurs de suivi</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Espace test agricole créé ou non.</li> <li> Surface mise à disposition.</li> <li> Nombre d'agriculteurs / producteurs accompagnés et pertinence de la méthode d'accompagnement.</li> <li> Volume de production agricole sur le foncier départemental mis à disposition.</li> </ul>
<p><i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i></p>	<p>Depuis 2022</p>

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°4

Optimiser l'utilisation des ressources et favoriser l'économie circulaire

<b>Action n°26</b> Mener une démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT) sur les ports de Fécamp et du Tréport.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Acquisition d'une connaissance des flux entrants et sortants (eau, énergie, matière, transports) de l'ensemble des acteurs présents sur les ports de Fécamp et du Tréport et leur périphérie via une première phase de mobilisation et de diagnostics flux des entreprises (réalisée de septembre 2021 à juin 2022).</li><li>➤ Identification des synergies pour optimiser ces flux puis organisation de groupes de travail pour favoriser la rencontre des acteurs et travailler sur la mise en place de ces synergies.</li><li>➤ Déploiement des synergies et création d'une dynamique de gouvernance afin de pérenniser la démarche.</li></ul>		
<b>Pilote(s)</b> DPDBVV			
<b>Partenaire(s)</b> ADEME, Région (financement) Réseau régional et national de l'économie circulaire Entreprises et collectivités inscrites dans la démarche			
<b>Énergie</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Eau</b>	<b>Déchets</b>

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Le département de la Seine-Maritime dispose d'un fort ancrage maritime et d'une activité portuaire très soutenue. Parmi les différents ports situés le long de cette façade constituée de 130 km de côtes, le Département gère les ports de Fécamp et du Tréport ainsi que le port de pêche du Havre.

Les activités portuaires de ces trois ports représentent près de 500 000 tonnes de marchandises pour le commerce, 11 000 tonnes de poissons débarqués pour la pêche et 1 000 emplacements pour la plaisance. Le développement de ces activités, qui comptent plus de 2 000 emplois directs et indirects, ne peut se faire sans un engagement fort en matière de respect et protection de l'environnement, nécessitant l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans ce contexte, le Département s'est engagé dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur les ports de Fécamp et du Tréport qui vise à faciliter les synergies de flux et de services entre les entreprises du domaine portuaire et de sa périphérie, en permettant des avancées environnementales tout en réduisant les coûts pour les opérateurs.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Identification des synergies pour optimiser ces flux puis organisation de groupes de travail pour favoriser la rencontre des acteurs et travailler sur la mise en place de ces synergies.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	Organiser des groupes de travail thématiques. Étudier la faisabilité de ces synergies.
<i>Indicateurs de suivi</i>	Nombre de groupes de travail organisés. Nombre de synergies mises à l'étude. Participation des acteurs aux groupes de travail.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Septembre 2022 → Juin 2024

<b>Déploiement des synergies et création d'une dynamique de gouvernance afin de pérenniser la démarche.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Favoriser la rencontre des acteurs pour s'accorder et contractualiser la création des synergies.</li> <li> Dimensionner la participation financière des acteurs pour pérenniser la démarche EIT.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de synergies effectives.</li> <li> Part de participation financière des acteurs de la démarche, publics et privés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Septembre 2023 → Juin 2024

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°4

Optimiser l'utilisation des ressources et favoriser l'économie circulaire

<b>Action n°27</b> Valoriser le bois des ENS et des forêts départementales.	<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Pilote(s)</b> DE	➤ Contribuer à une filière bois locale et durable, et soutenant les emplois locaux.		
<b>Partenaire(s)</b>			
Énergie	Eau	Biodiversité	Déchets

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Séquestration du carbone
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Les espaces naturels notamment boisés sont capables de stocker le carbone naturellement présent dans l'atmosphère au travers de l'activité photosynthétique.

Alors que le CO2 atmosphérique est désigné par les experts scientifiques comme l'un des principaux gaz à effet de serre, certains organismes naturels ont la capacité de l'absorber et de le stocker en s'en servant pour croître.

Pour que les forêts soient des puits de carbone efficaces, il faut qu'elles soient entretenues et que le bois qu'elles produisent soit utilisé dans une filière de valorisation, comme la construction bois, l'ameublement et tous autres artisanats ou industries qui emploient le matériau bois sur le long ou très long terme.

Une forêt non entretenue où les arbres dépérissent peut rejeter davantage de carbone dans l'air qu'elle en stocke au même titre que le bois utilisé en énergie libère, en se consumant, le carbone accumulé.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Contribuer à une filière bois locale et durable, et soutenant les emplois locaux.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🎯 Contribuer à l'approvisionnement responsable de la filière forêt bois aval via mise sur le marché de produits labélisés PEFC voire FSC aux exigences environnementales plus fortes.</li> <li>🎯 Assurer des prélèvements en bois à hauteur de l'accroissement matière annuel pour un approvisionnement raisonné de la filière aval sans décapitalisation.</li> <li>🎯 Définir et hiérarchiser à l'échelle de l'habitat des niveaux d'enjeu par fonction principale : production ligneuse, fonction écologique, fonction sociale ou encore protection contre les risques naturels.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📈 Certification FSC des 300 ha. de la forêt du Madrillet via intégration au groupe de certification FSC Vallée de Seine porté par le Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande.</li> <li>📈 Part (%) des volumes de bois d'œuvre dans le volume total exploité.</li> <li>📈 Niveaux d'enjeu définis par habitat (oui/non).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	En cours



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°5

Développer la connaissance, former et sensibiliser à la transition énergétique et écologique

<b>Action n°28</b> Développer une culture climatique commune et partagée.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Sensibiliser et développer une culture du risque inondation sur le département</li><li>➤ Poursuivre le projet « œuvres de crue » sur l'axe Seine et installer des résidences artistiques (œuvres référentes de crue, récit commun culture du risque, résidences artistiques ...)</li><li>➤ Animer des ateliers « La Fresque du Climat » auprès des élus et techniciens, collégiens et acteurs touristiques</li><li>➤ Sensibiliser le grand public au changement climatique et aux gestes éco-citoyens.</li><li>➤ Sensibiliser le public aux risques incendie et rechercher le changement de comportement sur les espaces naturels (communication engageante).</li></ul>					
<b>Pilote(s)</b> DE, DCT, DCP						
<b>Partenaire(s)</b> ARS, AESN, DDTM, DREAL, Préfecture  SMOGS, SMGSN, AREAS, SML 76, SMA, Duclair, Métropole Rouen Normandie, PNRBSN, VNF, EPFN, HAROPA, Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS)						
<i>Énergie</i>	<i>Mobilité</i>	<i>Eau</i>	<i>Biodiversité</i>	<i>Déchets</i>	<i>Alimentation</i>	<i>Achats</i>

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Afin de mieux appréhender le dérèglement climatique et que chacun puisse agir de façon cohérente en conséquence, il est important de développer une culture climatique commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime. Cette culture sera forgée sur le moyen-long terme, via divers outils que le Département se propose de déployer en collaboration avec l'ensemble des collectivités du territoire et ses partenaires.

Des ateliers de formation au dérèglement climatique tels que La Fresque du Climat seront déployés auprès des élus, techniciens et collégiens et auprès des acteurs touristiques du territoire. Des actions et outils de sensibilisation pour rappeler les éco-gestes seront également proposés au grand public, ainsi que des actions de sensibilisation aux risques incendies sur les espaces naturels, pour inciter au changement de comportement.

Les risques naturels tendent à s'accroître avec le dérèglement climatique sur le territoire. Pour s'adapter au mieux et prévenir ces risques, il est nécessaire de les préciser localement et de diffuser la connaissance sur le territoire. Ainsi, le Département va poursuivre son soutien aux projets de culture du risque inondation menés par les collectivités sur le territoire, et son partenariat avec l'AREAS, pour poursuivre les formations et ateliers d'animation menés avec les acteurs de l'eau sur ce thème. Une réflexion va également être menée avec les partenaires pour définir une nouvelle feuille de route à l'échelle départementale, afin de poursuivre le développement de la culture du risque parmi les élus.

Par ailleurs, dans le prolongement du projet « Seine de crue » initié à Duclair, le Département s'associe à la commune pour mettre en place une résidence artistique territoriale autour de l'œuvre « Amplitude » conçue pour être un repère de crue. La résidence permettra d'assurer une présence artistique sur le territoire de Duclair à partir d'un projet global d'actions culturelles et artistiques impliquant les habitants, et permettant de les familiariser avec l'œuvre « Amplitude » et son message. Par ailleurs, l'appui à la création d'œuvres de crue pourra se poursuivre sur l'axe Seine pour les collectivités désireuses de s'engager dans un tel programme.

Le projet « Seine à l'Œuvre », impulsé par l'Association des Départements de l'Axe Seine permettra de sensibiliser les habitants à la hausse du niveau de crue au travers de l'implantation d'œuvres référentes de crue, de la constitution d'un récit commun et de l'émergence de résidences artistiques associées.

Enfin, chaque année, une journée de sensibilisation à destination des collectivités sera organisée pour diffuser sur une thématique donnée, une culture climatique.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Sensibiliser et développer une culture du risque inondation sur le département.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Animer des formations et des ateliers sur la culture du risque inondation en partenariat avec l'AREAS, le SMGSN et le SML.</li> <li> Définir une feuille de route départementale sur la culture du risque inondation avec le soutien de l'AREAS et des partenaires.</li> <li> Soutenir des projets de culture du risque inondation et des outils de communication.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> % de formation sur la culture du risque inondation.</li> <li> Nombre de participants aux formations.</li> <li> Nombre d'ateliers réalisés sur la culture du risque inondation.</li> <li> % de projets soutenus sur la culture du risque inondation.</li> <li> Feuille de route départementale définie (oui ou non).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2027

<b>Poursuivre le projet « œuvres de crue » sur l'axe Seine et installer des résidences artistiques (œuvres référentes de crue, récit commun culture du risque, résidences artistiques ...).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Installer une résidence artistique autour de l'œuvre Amplitude sur Duclair et sensibiliser les habitants.</li> <li> Accompagner des collectivités désireuses de s'engager sur ce programme.</li> <li> Installer une œuvre référente de crue au sein des 6 départements de l'ADAS d'ici 2025.</li> <li> Installer 3 résidences artistiques d'ici 2026.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de résidences artistiques installées.</li> <li> Nombre de participants aux animations de chaque résidence artistique.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Juin 2022 → Décembre 2026

<b>Animer des ateliers « La Fresque du Climat » auprès des élus et techniciens, collégiens et professionnels du tourisme.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> 5% des communes et EPCI « fresqués » d'ici 2026 - élus comme services techniques.</li> <li> Réaliser un événement type « Rentrée Climat3 ouvert à tous les collèges dans la limite des animateurs disponibles chaque année, à destination des collégiens de 3<sup>ème</sup>.</li> <li> Animer ponctuellement des Fresques du Climat à la demande des collèges.</li> <li> 2 professionnels du tourisme « fresqués » chaque année.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre et % cumulés de services techniques et élus ayant réalisé la Fresque du Climat.</li> <li> Évènement Rentrée Climat réalisé chaque année ou non.</li> <li> Nombre et % de collégiens ayant suivi un atelier de la Fresque du Climat chaque année.</li> <li> Nombre de professionnels du tourisme ayant suivi un atelier de la Fresque du Climat chaque année.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de janvier 2023

<b>Sensibiliser le grand public au changement climatique et aux gestes éco-citoyens.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réaliser une journée « Fresque du Climat » et éco-gestes ouverte au grand public chaque année.</li> <li> Intégrer dans les dispositifs d'accueil et d'information touristique (RIS, bornes, panneaux sur site,...) des informations relatives à la protection de l'environnement et aux éco-gestes.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Journée de sensibilisation chaque année : réalisée ou non.</li> <li> Nbre de personnes sensibilisées via La Fresque du Climat chaque année.</li> <li> Nbre de personnes sensibilisées aux éco-gestes chaque année.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de janvier 2024

<b>Sensibiliser le public aux risques incendie et rechercher le changement de comportement sur les espaces naturels (communication engageante).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Sensibiliser aux risques incendie sur les espaces naturels par une communication engageante.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'actions de sensibilisation sur les risques incendies.</li> <li> Nombre de personnes sensibilisées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2024



## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°5

Développer la connaissance, former et sensibiliser à la transition énergétique et écologique.

<b>Action n°29</b> Enrichir et partager les connaissances relatives au changement climatique et ses conséquences.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Développer des partenariats avec des universités et associations pour renforcer les connaissances de l'impact du changement climatique à l'échelle départementale sur l'eau, les forêts, la biodiversité et les personnes fragiles.</li><li>➤ Adapter et valoriser le suivi scientifique mis en place sur les ENS pour suivre les incidences du changement climatique.</li><li>➤ Créer, développer et mettre en place un observatoire de l'eau pour partager les connaissances.</li><li>➤ Partager la connaissance scientifique menée localement sur la gestion des inondations et la préservation de la ressource en eau (GIPSA, AREAS...).</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> ARS, AESN, DDTM, DREAL, Préfecture, ANBDD, GIPSA, Ecodiv, MNHN, etc.	

Eau

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

La mise en œuvre d'une politique de lutte contre le changement climatique nécessite de disposer de connaissances solides afin d'éclairer la prise de décision. L'objectif sera de mobiliser différentes compétences universitaires locales dans une perspective d'aide à la décision dans la conduite des politiques publiques.

Pour cela, le Département souhaite renforcer les partenariats avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche locaux afin d'améliorer la connaissance, avoir un regard scientifique sur l'impact du changement climatique et diffuser des savoirs à l'échelle du territoire. Ainsi, dans le cadre du plan départemental de l'eau porté par le Département, une étude de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau en seine maritime sera menée. Pour définir une méthodologie fiable et adaptée aux caractéristiques hydrogéologiques de la Seine Maritime, le Département s'appuiera sur les partenaires et scientifiques locaux.

Par ailleurs, le Département assure, depuis plusieurs années, un suivi scientifique des actions de gestion menées sur les espaces naturels sensibles. L'objectif sera d'enrichir et d'adapter ce suivi scientifique pour prendre en compte l'impact du changement climatique sur la biodiversité. Pour cela, le Département prévoit d'intégrer des réseaux régionaux ou nationaux de suivi de l'impact du changement climatique sur la biodiversité, de mettre en place des suivis météorologiques et hydrologiques sur certains ENS et d'accueillir sur ces espaces naturels et forêts, des programmes de recherche.

Outre l'enrichissement et la compréhension des évolutions, le partage des connaissances est également essentiel. Or, dans le domaine de l'eau, le partage des connaissances et les analyses départementales sont à ce jour limités par plusieurs niveaux de difficultés :

- sources de données nombreuses et ayant trait à divers thèmes (qualité, quantité, gouvernance, études, patrimoine, investissements...);
- données provenant de multiples partenaires n'ayant pas les mêmes références ;
- données exprimées à différentes échelles (captage d'eau potable, masse d'eau, entité de gestion, unité de gestion, collectivité de l'eau, périmètre réglementaire, système de production et de distribution, etc).

Ces informations sont peu valorisées et parfois disponibles uniquement en version brute, sans analyse et synthèse préalable, sans illustration, etc. Elles apporteraient pourtant une réelle plus-value dans les prises de décisions locales des acteurs et maîtres d'ouvrage, notamment en eau potable.

Dans une démarche partenariale, le Département souhaite développer un observatoire de l'eau pour valoriser les données disponibles à des fins de connaissance du territoire et d'aide à la décision. L'objectif de cet outil sera de centraliser les informations, de les partager, d'informer et communiquer, mais également de disposer d'une vision globale des connaissances, afin d'en identifier les lacunes, les manques et proposer des axes d'amélioration. Cet outil d'intérêt partagé et d'aide à la décision permettra également de disposer d'une cohérence globale des actions.

Enfin le Département s'appuiera sur ses partenaires (GIPSA, AREAS...) pour valoriser les connaissances acquises et restituer aux décideurs les études et programmes de recherche menées en particulier sur les inondations, l'érosion des sols et l'impact sur la ressource en eau, au travers notamment de temps forts, d'échanges, de partages des connaissances mais également de formation des techniciens des collectivités (programme de formation AREAS).

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Développer des partenariats avec des universités et associations pour renforcer les connaissances de l'impact du changement climatique à l'échelle départementale sur l'eau, les forêts, la biodiversité et les personnes fragiles.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Pérenniser et développer des partenariats (universités, associations, ...).</li> <li> Se doter d'outils pour améliorer la prévision et la gestion des risques liés au dérèglement climatique (simulations, modèles, ...).</li> <li> Associer les scientifiques locaux à l'étude de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de partenariats mis en place avec des universités et/ou associations.</li> <li> Nombre d'outils de prévision et de gestion des risques mis en place.</li> <li> Scientifiques locaux associés au plan départemental de l'eau : oui /non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	janvier 2024 → décembre 2026

<b>Adapter et valoriser le suivi scientifique mis en place sur les ENS pour suivre les incidences du changement climatique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Intégrer les ENS et les forêts dans 2 réseaux régionaux ou nationaux de suivi des impacts du changement climatique sur la biodiversité, les forêts et les aires protégées (sentinelles du climat, ...) d'ici 2027.</li> <li> Accueillir sur les ENS et les forêts deux programmes de recherche sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité d'ici 2027.</li> <li> Mettre en place des suivis météorologiques et hydrologiques sur certains ENS.</li> <li> Mettre en place des suivis spécifiques sur des espèces indicatrices pour suivre les impacts du changement climatique.</li> <li> Adapter si nécessaire la gestion des ENS et communiquer (via les réseaux régionaux et nationaux) sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> 5 ENS avec suivis météorologiques et/ou hydrologiques.</li> <li> 15 ENS avec des suivis d'espèces indicatrices du changement climatique.</li> <li> Nombre de réseaux régionaux ou nationaux intégrés.</li> <li> Nombre de programmes de recherche sur les ENS et les forêts accueillis.</li> <li> 100% des nouveaux plans de gestion des ENS intégrant le changement climatique.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2026

<b>Créer, développer et mettre en place un observatoire de l'eau pour partager les connaissances.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Structurer des bases de données relatives au thème de l'eau en Seine-Maritime à partir de données collectées en interne et de données fournies par les partenaires.</li> <li> Produire annuellement plusieurs rapports d'analyse à l'échelle du territoire et par secteurs cohérents.</li> <li> Partager les informations collectées au travers d'un outil numérique adapté.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de rapports partagés chaque année.</li> <li> Nombre de bases de données créées.</li> <li> État d'avancement de la création de l'outil numérique.</li> <li> Nombre de visiteurs.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	En cours

Partager la connaissance scientifique menée localement, sur la gestion des inondations et la préservation de la ressource en eau (GIPSA, AREAS...).	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Adapter et vulgariser les connaissances scientifiques menées localement (programmes de recherches sur l'eau).</li> <li> Restituer et faire connaître aux décideurs les programmes de recherches et les connaissances scientifiques acquises.</li> <li> Diffuser les connaissances auprès des techniciens des collectivités.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de programmes de recherches locaux menés sur l'eau.</li> <li> Nombre de documents /outils vulgarisés.</li> <li> Nombre de journées de restitution organisées.</li> <li> Nombre de formations organisées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2024

## AXE 1

Agir pour la transition énergétique et écologique **avec les territoires et les habitants**



## ORIENTATION N°5

Développer la connaissance, former et sensibiliser à la transition énergétique et écologique.

<b>Action n°30</b> Accompagner les collèves dans leurs projets de développement durable.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Poursuivre l'Opération de Sensibilisation au Développement Durable (OSDD) des collèves, adapter le dispositif et récompenser les initiatives des collégiens.</li><li>➤ Proposer une évolution du Contrat de Réussite Éducative Départemental (CRED).</li><li>➤ Offrir une gourde réutilisable à chaque collégien entrant en 6<sup>ème</sup> afin de poursuivre la sensibilisation et l'éducation au zéro déchet.</li></ul>					
<b>Pilote(s)</b> DCE, DE						
<b>Partenaire(s)</b> DCI						
Énergie	Mobilité	Eau	Biodiversité	Déchets	Alimentation	Achats

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

L'éducation au développement durable (DD) est intégrée dans les programmes scolaires et les démarches globales sont encouragées au travers de labellisations telles que les « Établissements / Écoles en démarche de Développement Durable (E3D) » dans les académies Normandes.

En parallèle, le Département a mis en œuvre une politique d'accompagnement et de soutien aux projets des établissements en matière de développement durable : animation d'un « conseil des collégiens » favorisant l'apprentissage de la citoyenneté, création du Contrat de Réussite Éducative Départemental – CRED 76 proposant de multiples parcours dont une quinzaine plus spécifiques sur les enjeux du développement durable.

Enfin, l'organisation d'une « opération de sensibilisation au développement durable », permet d'accompagner chaque année de nombreux établissements dans la mise en place d'un projet dont les élèves sont acteurs et rendent compte lors d'une journée de restitution. Initiée en 2009, ce dispositif va faire l'objet d'une réflexion pour permettre l'investissement d'un plus grand nombre de collèves et récompenser les initiatives des collégiens.

Ces dispositifs, complémentaires aux actions qui relèvent de la compétence de l'éducation nationale, doivent continuer à évoluer pour répondre toujours mieux aux attentes des équipes pédagogiques. Il s'agit notamment de favoriser les partages de connaissance pour inciter progressivement l'ensemble des établissements à s'engager en faveur du développement durable dans des démarches d'amélioration continue.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Poursuivre l'Opération de Sensibilisation au Développement Durable (OSDD), adapter le dispositif et récompenser les initiatives des collégiens.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>🎯 Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'OSDD afin de permettre l'investissement d'un plus grand nombre de collèves.</li><li>🎯 Créer un prix de la transition écologique pour récompenser les initiatives des collégiens.</li></ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>📈 Nombre de collèves participant à l'opération chaque année.</li><li>📈 Prix de la transition : créé ou non.</li></ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de mai 2024

<b>Proposer une évolution du Contrat de Réussite Éducative Départemental (CRED).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mettre en place et diffuser une fiche d'évaluation auprès des collèges pour juger de la qualité et de la pertinence des parcours CRED effectués.</li> <li> Porter les retours d'évaluation de façon transversale (retours aux directions concernées) pour faire évoluer et adapter le dispositif aux besoins des établissements.</li> <li> Proposer une refonte du dispositif pour mieux évaluer son impact tant quantitativement que qualitativement.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de sollicitations des collèges pour chaque parcours CRED proposé.</li> <li> Retours qualitatifs liés aux retours d'enquêtes (fiches).</li> <li> Réflexion sur la refonte du dispositif : non réalisée, en cours, aboutie.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	En cours

<b>Offrir une gourde réutilisable à chaque collégien entrant en 6<sup>ème</sup> afin de poursuivre la sensibilisation et l'éducation au zéro déchet.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> 100% des 6<sup>ème</sup> disposent d'une gourde chaque année.</li> <li> 100% des 6<sup>ème</sup> ont été sensibilisés au zéro déchet.</li> <li> Porter une réflexion pour limiter l'empreinte carbone liée aux gourdes (gourdes locales et de qualité à valoriser).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre ou % de collégiens en 6<sup>ème</sup> ayant reçu une gourde.</li> <li> Nombre ou % de collégiens ayant été sensibilisés au zéro déchet.</li> <li> Analyse du Cycle de Vie (ACV) des gourdes distribuées, ou évolution des choix quant au produit acheté.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2021 → reconduit sur 2023

**AXE 2**  
**Une administration engagée  
dans la transition énergétique  
et écologique**



## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°1

Mettre en œuvre la transition écologique et solidaire

<b>Action n°31</b> Maîtriser et réduire la consommation énergétique des bâtiments et déployer le système de management de l'énergie.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Organiser, structurer le pilotage et le suivi des actions relatives à la transition énergétique et déployer un système de management de l'énergie.</li><li>➤ Structurer et animer la démarche de management de l'énergie.</li><li>➤ Suivre l'évolution des consommations par bâtiment et mettre en place un outil de suivi pour le pilotage de l'énergie</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DPSE	
<b>Partenaire(s)</b> DABAME, DCE	

Énergie

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Le Département de la Seine-Maritime gère un patrimoine important dans le cadre de ses compétences. Celui-ci consomme quotidiennement des ressources énergétiques pour assurer son rôle auprès des usagers de la collectivité.

Composé d'une surface d'un million de m<sup>2</sup> pour les collèges et de 200 000 m<sup>2</sup> pour les bâtiments administratifs, le patrimoine immobilier du Département constitue alors le principal levier pour diminuer rapidement les consommations énergétiques.

La maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments conditionne la réussite des objectifs de réduction du BEGES de la collectivité et de la neutralité carbone d'ici à 2050. De plus, suite à un déséquilibre conjoncturel entre l'offre et la demande, l'approvisionnement externe tant en électricité qu'en gaz expose notre collectivité à une augmentation significative du budget dédié.

Le Département, conscient des enjeux énergétiques en présence, fait évoluer son organisation et ses modes de fonctionnement, pour être d'avantage performant dans sa gestion de l'énergie. Il vise ainsi la construction d'un système de management de l'énergie ISO 50001, qui fait référence en la matière.

Il a initié cette démarche par la mise en place d'une cellule stratégique de l'énergie, sous l'égide de la Direction Générale des Services. Cette cellule est responsable et garante de l'application de la politique énergétique de la collectivité.

De plus, afin d'assurer la déclinaison opérationnelle des objectifs énergétiques, une équipe de management de l'énergie transversale a été constituée. Elle assure notamment la déclinaison opérationnelle liée aux exigences de la norme ISO 50001 (planification, processus, collecte des données énergétiques, sensibilisation etc.). Cette démarche de structuration et de normalisation amènera la collectivité à un système performant de management de l'énergie, avec une éventuelle certification dès 2025.

La mise en place d'un outil de suivi des consommations énergétiques des bâtiments est un prérequis pour déployer une stratégie efficace de réduction des consommations (fortes consommations ciblées, priorisation des travaux en fonction des usages et de l'état du bâtiment, ...). Divers outils existent déjà au sein des directions du Département mais ne permettent pas un suivi suffisamment transversal, pertinent, et partagé des données.

Une réflexion est ainsi menée pour se doter d'un tel outil partagé, et ainsi garantir un meilleur suivi des consommations, du BEGES, et permettre la définition d'une stratégie adaptée aux enjeux climatiques.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Organiser, structurer le pilotage et le suivi des actions relatives à la transition énergétique et déployer un système de management de l'énergie.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Organiser et piloter la stratégie énergie de la collectivité.</li> <li> Déployer un système de management l'énergie.</li> <li> Fixer les objectifs et le plan d'actions.</li> <li> Suivre l'avancement des actions relatives à la transition énergétique.</li> <li> Viser la certification ISO 50 001 dès 2025.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de réunions de la cellule stratégie énergie.</li> <li> Nombre de plans d'actions engagés et taux de réalisation.</li> <li> Certification obtenue ou non.</li> <li> Système de management de l'énergie mis en place et performant ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Depuis novembre 2022

<b>Structurer et animer la démarche de management de l'énergie.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Structurer et animer une équipe de management de l'énergie en charge de l'animation des sujets de transition énergétique dans l'administration.</li> <li> Définir et structurer les outils de suivi des projets de transition énergétique.</li> <li> Définir le plan d'actions des projets de transition énergétique (expertise/conseil transversal, application de la stratégie EnR Départementale, suivi des projets et valorisation par retours d'expériences).</li> <li> Assurer le suivi des projets et actions dans une démarche d'amélioration continue.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Création de l'équipe de management de l'énergie officialisée en novembre 2022.</li> <li> Périodicité des rencontres de l'équipe, effectif dédié.</li> <li> Nombre d'objectifs fixés par l'équipe atteints.</li> <li> Nombre d'outils et projets réalisés.</li> <li> Nombre de retours d'expériences valorisés via la plateforme <a href="http://www.seinemaritime.fr/direnv/">www.seinemaritime.fr/direnv/</a> et recensés via l'équipe de management de l'énergie.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Depuis juin 2020

<b>Suivre l'évolution des consommations par bâtiment et mettre en place un outil de suivi pour le pilotage de l'énergie.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Suivre l'évolution des consommations par bâtiment</li> <li> Définir, expérimenter, et adopter un outil efficace et transversal pour le suivi et la gestion des consommations énergétiques (Système d'Information Patrimonial).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Suivi des consommations par bâtiment.</li> <li> Outil de suivi : opérationnel ou non, à jour ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Novembre 2022 → Décembre 2024

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°1

Mettre en œuvre la transition écologique et solidaire

<b>Action n°32</b> Améliorer la performance du patrimoine immobilier : le plan bâtiment durable.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mettre en œuvre le Plan Bâtiment Durable pour la rénovation énergétique des bâtiments administratifs.</li><li>➤ Mettre en œuvre le Plan Bâtiment Durable pour la rénovation énergétique des collèges.</li><li>➤ Orienter les constructions neuves vers le bas-carbone.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> SGMO, DNET, DCE	
<b>Partenaire(s)</b>	

Énergie

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Réduction des GES

✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Pour le patrimoine existant, le Département de la Seine-Maritime, comme toutes les collectivités locales, propriétaires et maîtres d'ouvrage publics et privés, est soumis à l'obligation de la loi portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ÉLAN). Cette dernière, précisée par le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit décret tertiaire, vise à la réduction de 60% de la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000m<sup>2</sup> à l'horizon 2050 avec des seuils intermédiaires à 40% en 2030 et 50% en 2040, par rapport à une année de référence postérieure à 2010.

Conscient de ces enjeux, le Département a engagé en 2022 un Plan Bâtiment Durable, dédié à la rénovation énergétique et environnementale de son patrimoine, à hauteur de 500 millions d'euros. Ce plan ambitieux et inédit a pour objectif le respect du décret tertiaire pour l'ensemble des 108 collèges publics et 26 sites administratifs ou techniques d'une surface de plus de 1 000m<sup>2</sup>. Il regroupe le Plan Ambition Collèges (Plan Pluriannuel d'Investissements dédié aux constructions neuves et intégrant ces objectifs), les Marchés Globaux de Performance (MGP) pour les collèges, ainsi que le Plan stratégique du Patrimoine Bâti Départemental.

Suite aux audits énergétiques réalisés sur les collèges, le Département porte déjà des travaux de rénovation thermique sur les établissements. Des audits sont en cours dans le cadre du patrimoine administratif départemental soumis au décret tertiaire afin de cibler les travaux à effectuer.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Mettre en œuvre le Plan Bâtiment Durable pour la rénovation énergétique des bâtiments administratifs.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réaliser un audit énergétique des bâtiments soumis au décret tertiaire.</li> <li> Définir un plan d'action pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments en fonction des conclusions de l'audit.</li> <li> Engager/réaliser les travaux permettant le respect du décret tertiaire.</li> <li> Éviter toutes nouvelles extensions ou constructions neuves entraînant une augmentation des consommations (plus de surfaces à chauffer, ...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Suivi des consommations de chacun des bâtiments.</li> <li> Suivi des audits sur chacun des bâtiments (fait ou non).</li> <li> Suivi des travaux effectués sur chacun des bâtiments (quels travaux réalisés quand ?).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Mars 2022 → 2030

<b>Mettre en œuvre le Plan Bâtiment Durable pour la rénovation énergétique des collèges.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mettre en œuvre les marchés globaux de performance visant à atteindre l'objectif 2030 du décret tertiaire.</li> <li> Réduire les consommations énergétiques des collèges.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Atteinte de l'objectif 2030 du décret tertiaire : suivi et analyse cohérente avec les projections.</li> <li> Suivi des consommations énergétiques des collèges par établissement.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Juillet 2023 → Septembre 2033

<b>Orienter les constructions neuves vers le bas-carbone.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réaliser les nouvelles constructions nécessaires dans l'exemplarité environnementale (matériaux biosourcés, isolation/orientation/système de chauffage optimisés, ...).</li> <li> Favoriser la production d'énergie sur les nouveaux bâtiments ainsi que leur caractère passif.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre et % de bâtiments neufs (y compris collèges) ayant intégré de fortes exigences environnementales, voire étant passif ou à énergie positive.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Mars 2022 → 2030

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°1

Mettre en œuvre la transition écologique et solidaire

<b>Action n°33</b> Engager et appliquer des mesures de sobriété à court-moyen-long-termes et sensibiliser les usages.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Engager et porter un plan de sobriété.</li><li>➤ Sensibiliser les usagers aux économies d'énergie et aux objectifs et enjeux de la sobriété.</li><li>➤ Créer des outils à partager pour réaliser des économies d'énergie (guides, articles, ...).</li><li>➤ Mettre en place un plan numérique responsable au sein du Département.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DPSE, DE, DASIN, SGMO, DNET, DCE	
<b>Partenaire(s)</b>	

Énergie

Mobilité

Eau

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✓ Réduction des GES
- ✓ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✓ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

La sobriété est un axe phare nécessaire à la réduction de l'empreinte carbone du Département, et conditionne la réussite des objectifs de réduction des consommations d'énergie et la neutralité carbone d'ici 2050.

La sobriété est heureuse lorsqu'elle est décidée, planifiée, et organisée. Afin que celle-ci soit acceptée et mise en œuvre rapidement et sur le long-terme, le Département déploie un plan de sobriété en interne ainsi que divers outils de sensibilisations, d'information, et d'accompagnement pour ses agents (y compris dans les collèges).

De surcroît, le secteur du numérique est encore relativement peu exploré par les collectivités sur le plan de la sobriété. Les travaux menés notamment par l'ADEME démontrent pourtant son impact non négligeable vis-à-vis du dérèglement climatique. Les évolutions réglementaires (feuille de route gouvernementale « numérique et environnement » du 23/02/2021, loi du 15/11/2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France) demandent de réduire l'empreinte écologique du numérique.

Le Département propose au travers de la définition d'un plan numérique responsable de responsabiliser et optimiser les usages du numérique en son sein en vue d'une réduction des consommations qui peuvent y être associées.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Engager et porter un plan de sobriété.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>🎯 Définir un plan de sobriété ainsi que ses principaux axes d'actions et objectifs.</li><li>🎯 Porter le plan de sobriété vers la réalisation des objectifs fixés lors de son élaboration.</li></ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>📈 Plan de sobriété défini ou non.</li><li>📈 Suivi de ses différents objectifs : chauffage baissé dans les bâtiments ou non, % de bâtiments équipés de compteurs intelligents, ...</li><li>📈 Suivi des consommations d'énergie par bâtiment.</li></ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Novembre 2022 → 2025

<b>Sensibiliser les usagers aux économies d'énergie et aux objectifs et enjeux de la sobriété.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Définir et déployer des ateliers de sensibilisation pour la sobriété dans chacune des directions du Département.</li> <li> Créer et diffuser d'ici à 2026 dans l'ensemble des directions des affichettes/guides dédiés aux éco-gestes.</li> <li> Définir et déployer des ateliers de sensibilisation pour la sobriété à destination des agents : 80% des agents du Département touchés par ces ateliers d'ici à 2040.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre ou % de directions touchées par les supports de communication éco-gestes.</li> <li> Rapport du nombre d'affichettes/guides mis en place au sein de chacune des directions sur le nombre d'agents correspondant.</li> <li> Nombre d'ateliers dédiés à la sobriété réalisés.</li> <li> %, nombre d'agents sensibilisés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → 2030

<b>Créer des outils à partager pour réaliser des économies d'énergie (guides, articles, ...).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Écrire un guide dédié aux économies d'énergie à destination des agents du Département.</li> <li> Écrire et diffuser des articles et retours d'expérience sur la sobriété heureuse par et pour les agents du Département.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Guide réalisé ou non.</li> <li> Nombre d'articles rédigés et nombres d'agents touchés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → 2030

<b>Mettre en place un plan numérique responsable au sein du Département.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Définir un plan numérique Départemental.</li> <li> Déployer et porter le plan numérique Départemental.</li> <li> Sensibiliser les agents aux enjeux du numérique responsable.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Plan numérique Départemental : défini ou non, mis en œuvre ou non.</li> <li> Taux d'achat d'équipements d'occasion reconditionnés.</li> <li> Taux d'équipements remis dans un circuit de reconditionnement.</li> <li> Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées auprès des agents.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2028

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°1

Mettre en œuvre la transition écologique et solidaire.

<b>Action n°34</b> Sensibiliser les collèges à la réduction des consommations énergétiques.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Animer en faveur des économies d'énergie dans 5 collèges (challenge CUBE.S).</li><li>➤ Rédiger un guide « collèges écoresponsables » indiquant les bonnes pratiques à mettre en œuvre par les établissements, et les accompagner dans la démarche.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DCE	
<b>Partenaire(s)</b> CEREMA	

Énergie

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Réduction des GES
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

La réduction des consommations d'énergie est un des leviers de réduction de l'empreinte carbone de la collectivité, et passe notamment par la sensibilisation des usagers. Le Département comptabilise 108 collèges, et réalise de nombreuses formations et animations auprès des collégiens et agents. De par les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est proposé de déployer de nouvelles sensibilisations, ateliers et outils dédiés à la sobriété dans les collèges.

Le challenge CUBE.S, lancé en 2019 par l'Institut français pour la performance du bâtiment (Ifpeb) et le Cerema, est engagé auprès de 5 collèges du Département. Il a pour objectif de réaliser un maximum d'économies d'énergie sans investir massivement, et passe notamment par des projets pédagogiques et ludiques mis en place par et pour les établissements volontaires.

Le contexte international d'approvisionnement en énergie s'avère particulièrement contraint et préoccupant pour notre pays depuis l'hiver 2022. Ainsi, pour participer à l'effort national visant à limiter le risque de rupture de livraison de gaz, le Département a établi un guide de la sobriété à l'attention des collèges de la Seine-Maritime. Ce document les invite à mettre en œuvre plusieurs mesures visant à réduire leur consommation énergétique.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Animer en faveur des économies d'énergie dans 5 collèges (challenge Cube S).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	🎯 Réaliser des économies d'énergie pour les collèges participants.
<i>Indicateurs de suivi</i>	📈 Économies constatées dans le cadre du challenge.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Novembre 2022 → Juin 2023

<b>Rédiger un guide « collèges écoresponsables » indiquant les bonnes pratiques à mettre en œuvre par les établissements, et les accompagner dans la démarche.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 S'appuyer sur le guide pour accompagner au mieux les collèges vers la sobriété énergétique.
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Suivi des consommations d'énergie par établissement, notamment pour le chauffage.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de novembre 2022

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°1

Mettre en œuvre la transition écologique et solidaire

<b>Action n°35</b> Développer le recours aux énergies renouvelables et aux réseaux de chaleur et définir une stratégie globale.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Privilégier l'achat d'énergie verte.</li><li>➤ Étudier la faisabilité d'un recours aux énergies renouvelables lors du remplacement des équipements.</li><li>➤ Développer le raccordement des bâtiments et collèges aux réseaux de chaleur.</li><li>➤ Définir une stratégie solaire (photovoltaïque, thermique, voire hybride) sur les bâtiments existants.</li><li>➤ Définir une politique globale sur les énergies renouvelables et bas-carbone.</li><li>➤ Mobiliser le patrimoine foncier départemental pour la production d'énergie : ferme agro-photovoltaïque, centrale solaire, ...</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DPSE, DE, SGMO, DNET, DCE	
<b>Partenaire(s)</b> SDE76	

Énergie

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Réduction des GES

### Pourquoi cette action ?

Les scénarios étudiés par l'ADEME et permettant le respect des accords de Paris sur le climat, mettent en évidence le rôle essentiel des énergies renouvelables dans la décarbonation du mix énergétique global. Les engagements et la réglementation portés à l'échelle européenne (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, ...), tendent ainsi à substituer l'usage des énergies fossiles par les énergies renouvelables dans un mix énergétique bas-carbone global, tant pour la production d'électricité que pour la production de chaleur.

Le Département s'engage également vers une transition énergétique bas-carbone, et déploie sur son patrimoine les outils de production énergétiques associés : production d'énergie solaire photovoltaïque, raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur, etc. Il amorce aussi une stratégie plus globale pour un développement cohérent des énergies renouvelables avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Ces ambitions sont également portées sur les collèges du département. Le raccordement des collèges aux réseaux de chaleur est privilégié lorsqu'il est possible et économiquement viable. L'obligation de mettre en œuvre deux installations photovoltaïques par lot a été intégrée aux Marchés Globaux de Performance (MGP) des collèges, impliquant le déploiement d'une vingtaine d'installations sur les 108 collèges du département.

Par ailleurs, le Département privilégie la consommation d'électricité renouvelable, via un groupement de commande 100% électricité renouvelable pour tous les collèges et bâtiments administratifs, et coordonné par le SDE 76.

Pour les collèges, l'approvisionnement en gaz passe quant à lui par des contrats d'exploitation établis sur 6 ans : une réflexion est portée pour favoriser un approvisionnement en gaz vert à horizon 2029 au renouvellement des contrats.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Privilégier l'achat d'énergie verte.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> 100% de l'énergie électrique achetée par le Département est qualifiée comme provenant d'une source renouvelable.</li> <li> Définir une stratégie pour valoriser l'achat de gaz vert pour le patrimoine départemental (y compris les collèges) d'ici à 2029.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> % des kWh consommés par le Département liés à un contrat de fourniture d'énergie renouvelable.</li> <li> % des kWh de gaz consommés par le Département provenant d'une production renouvelable (méthanisation, biogaz).</li> <li> Stratégie visant à valoriser le gaz d'origine renouvelable : définie ou non, adoptée ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2022 → 2029

<b>Étudier la faisabilité d'un recours aux énergies renouvelables lors du remplacement des équipements.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Étudier systématiquement le recours aux énergies renouvelables lors du remplacement des équipements de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.</li> <li> Systématiser les études d'implantation de systèmes de production d'énergie renouvelable lorsque cela se prête aux travaux envisagés (pose de panneaux solaires en complément du remplacement d'une toiture amiantée, ...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire remplacés par une solution en partie renouvelable.</li> <li> kWh d'énergie renouvelable additionnels, cumulés, et déployés sur le patrimoine Départemental.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2020 → NA

<b>Développer le raccordement des bâtiments et collèges aux réseaux de chaleur.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Lancer une étude globale pour le raccordement éventuel du patrimoine Départemental aux réseaux de chaleur bas-carbone.</li> <li> Raccorder le patrimoine Départemental et les collèges au réseau de chaleur lorsque cela s'avère possible et pertinent.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'études de faisabilité menées pour le raccordement d'un bâtiment départemental, y compris collèges, à un réseau de chaleur.</li> <li> Nombre ou % de bâtiments Départementaux et collèges raccordés aux réseaux de chaleur.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 – Décembre 2027

<b>Définir une stratégie solaire (photovoltaïque, thermique, voire hybride) sur les bâtiments existants.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Définir une stratégie pour la production d'énergie solaire sur les bâtiments du Département (production électrique ou thermique ou hybride, quels bâtiments privilégiés, analyse multicritères, quelle procédure pour réaliser les études, gestion de projets, transversalité entre les directions, ...).
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Outils pour réaliser des études de faisabilité « éclair » pour l'implantation de panneaux solaires sur un bâtiment (cadastre solaire) : opérationnel ou non.  Analyse multicritère opérationnelle ou non sur l'ensemble du patrimoine bâtiminaire (données des bâtiments renseignées et exploitables, critères pour prioriser les bâtiments choisis, ...).  Veille réalisée ou non chaque année pour la mise à jour des données.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 – Décembre 2027

<b>Définir une politique globale sur les énergies renouvelables et bas-carbone.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Rédiger la politique départementale globale sur les énergies renouvelables et bas-carbone : étude des gisements d'énergie renouvelable, place du nucléaire dans la production d'électricité, priorisation des énergies pour la production de chaleur., opportunités en faveur de la transition énergétique (fond de chaleur, programmes, ...).
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Politique rédigée ou non.  Suivi des objectifs stratégiques ressortant de la politique établie.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 – Décembre 2025

<b>Mobiliser le patrimoine foncier départemental pour la production d'énergie : ferme agri-photovoltaïque, centrale solaire, ...</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Définir une stratégie pour la production d'énergie solaire sur le patrimoine foncier du département.  Déployer la production d'énergie solaire dans les collèges.  Développer une ferme agri-photovoltaïque sur le foncier départemental du Bel Event d'ici à 2028.
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Outils pour réaliser des études de faisabilité pour l'implantation de panneaux solaires sur le patrimoine foncier : définis ou non, mise en œuvre ou non.  Nombre de bâtiments et collèges équipés de panneaux solaires photovoltaïques, thermiques, ou hybrides.  État du projet de ferme agri-photovoltaïque : autorisations administratives, contractualisation, et livraison de l'installation réalisées ou non.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2028



## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°1

Mettre en œuvre la transition écologique et solidaire

<b>Action n°36</b> Développer l'utilisation d'outils financiers innovants pour la transition écologique et énergétique.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Rechercher et optimiser les recettes relatives à la transition écologique dans les dépenses d'investissement départementales.</li><li>➤ Définir une stratégie d'intervention pour massifier les certificats d'économie d'énergie (CEE).</li><li>➤ Développer des outils de financement innovants : lancer des émissions obligataires durables.</li></ul>	
<b>Pilote(s)</b> DF, DE		
<b>Partenaire(s)</b>		
<i>Énergie</i>	<i>Mobilité</i>	<i>Achats</i>

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✓ Réduction des GES

#### Pourquoi cette action ?

Les services de la collectivité ont identifié un besoin d'ingénierie sur les territoires sur le sujet des certificats d'économie d'énergie et plus largement sur le financement des projets liés à la transition énergétique.

Les financements innovants constituent des outils efficaces pour concrétiser les projets des collectivités inscrits dans la transition énergétique et écologique. Ces financements sont multiples, et dépendent en partie du territoire considéré. Il s'agit alors de programmes d'investissements, d'appels à projet, de fonds dédiés, de prêts spécifiques proposés par la Banque des Territoires... L'accès à ces financements s'avère parfois ardu, en raison notamment de la multiplicité des dispositifs, de leur territorialisation ou de leur période de validité parfois réduite.

Pour cela, le Département prévoit d'assurer une veille sur ces financements, afin d'en tirer les meilleures stratégies et bénéfiques, et impulser une forte dynamique dans la transition énergétique et écologique sur son patrimoine comme sur le territoire.

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) peuvent également s'inscrire dans le cadre des financements innovants. Ce dispositif introduit par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Énergétique (POPE) du 13 juillet 2005 a pour but de contraindre les fournisseurs d'énergie, appelés « obligés », à réaliser des économies d'énergie dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie. Ces obligés peuvent atteindre leurs objectifs d'économies d'énergie soit en entreprenant directement des actions auprès des consommateurs, soit en faisant appel au marché des CEE, alimenté par les « éligibles » (bailleurs sociaux, ANAH, collectivités). Ce dispositif fonctionne selon une logique de marché.

La valorisation des CEE est très chronophage et nécessite d'être structurée et organisée. Elle s'appuie sur une forte animation transversale et un pilotage interne.

Au regard des programmes d'investissements prévus pour la rénovation énergétique sur son patrimoine dans les années à venir, et son intervention dans le cadre de ses politiques d'aides territoriales, (habitat, EHPAD, résidence autonomie...), le Département souhaite mieux organiser et structurer ses services pour optimiser et maximiser la valorisation des CEE (mise en place d'une cellule recettes, recrutement d'un agent dédié pour renforcer l'animation...). En complément, une réflexion va être menée pour définir la stratégie d'intervention afin d'en massifier la valorisation (ex recours à un délégué, mise en œuvre d'outils, partenariats...).

Enfin, le Département souhaite une stratégie de financement plus responsable et valoriser les programmes d'investissement qui comprennent une dimension sociale (soutien à l'investissement des EHPAD, des maisons d'enfants, les centres sociaux) et environnementale (notamment à travers la performance énergétique des bâtiments construits). En ce sens, un plan d'action est porté en vue de la mise œuvre de ce projet marqueur des ambitions départementales, pour diversifier les financements.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Rechercher et optimiser les recettes relatives à la transition écologique dans les dépenses d'investissement départementales.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Créer un effet de levier à travers la mobilisation de financements verts et accélérer la rénovation des bâtiments.</li> <li> Définir la stratégie/organisation interne pour permettre une veille des financements associés à la transition énergétique et écologique.</li> <li> Mettre en place et maintenir une veille active sur ces financements.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Organisation en interne détaillée rédigée, et transmise aux directions concernées : oui/non.</li> <li> Nombre de financements dédiés à la transition écologique et énergétique identifiés par la veille.</li> <li> Financements perçus liés à l'établissement de cette veille (€).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	En cours

<b>Définir une stratégie d'intervention pour massifier les certificats d'économie d'énergie (CEE),</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Organiser, structurer les services et renforcer l'animation des CEE.</li> <li> Disposer d'une clause d'exclusivité pour bénéficier des CEE dans les marchés de travaux du Département.</li> <li> Définir la stratégie d'intervention relative aux CEE pour massifier les demandes de CEE (dépasser le seuil de 50GWhc déposés d'ici 2025).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nbre de réunions d'animation organisées</li> <li> Nbre d'opérations CEE menées au sein du Département.</li> <li> Évolution du nombre de CEE liés aux opérations du Département par année.</li> <li> Stratégie d'intervention définie (oui ou non).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	En cours

<b>Développer des outils de financement innovants : lancer des émissions obligataires durables.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Promouvoir le développement durable.</li> <li> Diversifier les ressources de financement par emprunt.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Notation extra-financière du Département.</li> <li> 1ère émission obligataire durable.</li> <li> Part d'obligations durables dans l'encours de dette départemental.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Juin 2023 → Juin 2025

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°1

Mettre en œuvre la transition écologique et solidaire

<b>Action n°37</b> Définir une stratégie patrimoniale, immobilière et foncière cohérente avec la transition énergétique et le changement climatique.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Organiser, structurer et développer des outils de connaissance, de pilotage et de suivi.</li><li>➤ Adapter la stratégie patrimoniale, immobilière et foncière à la transition énergétique et au changement climatique.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DPSE, SGMO, DR, DCE, DNET	
<b>Partenaire(s)</b> DE	

Énergie

Biodiversité

Achats

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✓ Réduction des GES
- ✓ Adaptation au dérèglement climatique
- ✓ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Le Département de la Seine-Maritime administre un parc immobilier tertiaire d'environ 1,2 millions de m<sup>2</sup>. Il dispose également d'un espace foncier important (routes, voies vertes, forêts, ENS, ...) réparti sur l'ensemble de la Seine-Maritime.

Les données patrimoniales sont souvent dispersées ce qui nuit à la consolidation d'une vision globale pourtant nécessaire aux prises de décision multicritères : réglementaires, techniques, occupationnelles et financières.

La stratégie mise en œuvre pour l'entretien, l'aménagement et la rénovation du patrimoine constitue alors un levier important du Département dans la lutte et l'adaptation face au dérèglement climatique.

Fondée sur une connaissance et une organisation précise des données patrimoniales, cette stratégie pourra permettre de réduire l'empreinte carbone du Département (gestion bas-carbone des bâtiments et routes, déploiement de la séquestration carbone de nos forêts et ENS, ...), effectuer une transition des productions d'énergie carbonées vers des énergies renouvelables et bas-carbones (panneaux solaires sur les bâtiments, méthanisation, ...), et prioriser les travaux à effectuer sur le patrimoine (analyse multicritères).

Les contraintes associées aux décrets ZAN (Zéro Artificialisation Nette) imposent d'adapter les bâtis départementaux aux besoins, et de porter une stratégie cohérente quant aux éventuelles extensions et créations bâtementaires. Une réflexion doit ainsi être portée sur l'usage et le référentiel capacitaire des bâtiments départementaux et des collègues.

Par ailleurs, il est essentiel de s'interroger sur les conséquences que pourrait avoir le dérèglement climatique sur notre patrimoine et son utilisation (longues canicules estivales et sécheresses, phénomènes de crues et ruissellements intenses, risques incendie et inondation, ...).

Cette dimension doit être portée au sein de la stratégie du Département afin d'anticiper ce type de perturbations et trouver des solutions ou protocoles pour y faire face (prise en compte de ces enjeux dans les nouvelles constructions, déplacement de bâtiment, modification des usages ou des périodes d'utilisation, protocoles d'évacuation des bâtiments, ...).

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Organiser, structurer et développer des outils de connaissance, de pilotage et de suivi.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Disposer d'une vision précise du patrimoine immobilier et de son état.</li> <li> Mettre en place le carnet de santé des bâtiments.</li> <li> Piloter la gestion patrimoniale</li> <li> Consolider et mettre à jour les données énergétiques dans la base Astech d'ici 2024.</li> <li> Suivre les différents plans patrimoniaux et schémas directeur dans le Système d'Information Patrimonial (SIP).</li> <li> Suivre annuellement les consommations énergétiques dans le SIP.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Complétude des données par site sur Astech.</li> <li> Suivi des critères de notation des bâtiments.</li> <li> Suivi de l'avancement des plans patrimoniaux.</li> <li> Suivi macro annuel des consommations énergétiques des bâtiments administratifs et collèges (consommations, coûts).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → Décembre 2025

<b>Adapter la stratégie patrimoniale, immobilière et foncière à la transition énergétique et au changement climatique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Optimiser la gestion du patrimoine et l'utilisation des infrastructures.</li> <li> Maîtriser les coûts de fonctionnement.</li> <li> Améliorer la qualité de vie des usagers.</li> <li> Rationnaliser l'occupation du parc immobilier et porter une réflexion sur l'évolution du référentiel capacitaire des bâtiments administratifs et des collèges en vue d'une optimisation des espaces et bâtis en fonction des besoins réels.</li> <li> Améliorer la performance environnementale : réduire les coûts énergétiques et favoriser le développement des énergies renouvelables, déployer la production d'énergie solaire photovoltaïque, se raccorder aux réseaux de chaleur urbains disponibles, préserver la ressource en eau.</li> <li> Valoriser le patrimoine foncier (énergie, agriculture, biodiversité, ...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Suivi des surfaces des bâtis en cohérence avec les besoins (évolution des effectifs).</li> <li> Évolution des coûts de fonctionnement.</li> <li> Consommation annuelle électrique, thermique, eau.</li> <li> % surface de terrain valorisée.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Novembre 2022 → Décembre 2028

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°2

Encourager les mobilités durables

<b>Action n°38</b> Substituer le gasoil par du biométhane pour la propulsion des bacs de Seine.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'utilisation du biométhane pour les bacs de Seine (terminée).</li><li>➤ Intégrer une propulsion gaz à bord d'un bac existant et conduire une expérimentation de 6 mois.</li><li>➤ Lancer la construction d'un nouveau bac maritime (Bac 27) et de deux nouveaux bacs fluviaux (Bacs 28 et 29) fonctionnant au biométhane.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DPDBVV	
<b>Partenaire(s)</b> GRDF	

Énergie

Mobilité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✓ Réduction des GES

✓ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Le Département exploite 8 passages d'eau en Seine et dispose d'une flotte de 10 bacs pour assurer ce service public permettant à environ 3 millions de véhicules de franchir la Seine chaque année.

La propulsion de ces bacs est assurée par l'intermédiaire de moteurs diesel fonctionnant au gasoil. Des groupes électrogènes fonctionnant également au gasoil permettent d'alimenter les installations et équipements électriques du bord. Au total, ce sont 1300 m<sup>3</sup> de gasoil qui sont consommés chaque année.

Aussi, dans le cadre du plan climat 76 et afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites, il apparaît nécessaire d'envisager dans le futur une solution alternative à l'utilisation de l'énergie fossile pour les bacs de Seine.

C'est dans ce contexte qu'une étude a été conduite en partenariat avec GRDF pour examiner l'opportunité et la faisabilité d'utiliser le biométhane comme vecteur énergétique pour les bacs de Seine. Cette étude a permis de démontrer que l'utilisation du biométhane permettrait de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et NOx de plus de 80%, soit 3 200 tonnes de CO<sub>2</sub> et 24 tonnes de NOx évitées chaque année.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Intégrer une propulsion gaz à bord d'un bac existant et conduire une expérimentation de 6 mois.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	🎯 Évaluer la pertinence de déployer l'utilisation du biométhane comme nouveau carburant pour les bacs de Seine sur les plans techniques, logistiques et financiers.
<i>Indicateurs de suivi</i>	Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Réalisation des études de conception. Lancement d'un appel d'offres chantier et réalisation des travaux. Obtention par les autorités fluviales de l'autorisation de naviguer. Conclusion de l'expérimentation.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Mai 2023 → Septembre 2026

<b>Lancer la construction d'un nouveau bac maritime (Bac 27) et de deux nouveaux bacs fluviaux (Bacs 28 et 29) fonctionnant au biométhane.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Moderniser et décarboner la flotte des bacs de Seine en réduisant les émissions de GES et polluants locaux (NOx, SOx et particules fines).
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Réalisation des études de conception.  Lancement des appels d'offres chantier et réalisation des travaux.  Obtention par les autorités fluviales et maritimes des autorisations de naviguer.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Décembre 2025 → Décembre 2028

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°2

Encourager les mobilités durables

<b>Action n°39</b> Verdir la flotte départementale et mettre en place des bornes électriques.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Disposer d'une flotte de véhicules publics bas carbone y compris pour les véhicules d'exploitation des routes départementales.</li><li>➤ Déployer un réseau pertinent d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur le patrimoine départemental.</li><li>➤ Former à l'éco-conduite et à l'usage de véhicules électriques.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DNET, DPSE, DR	
<b>Partenaire(s)</b>	

Énergie

Mobilité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Réduction des GES
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Avec plus de 7,4 millions de kilomètres parcourus chaque année par les agents départementaux hors transports en commun, les déplacements professionnels et leur maîtrise constituent des enjeux environnementaux, fonctionnels et financiers pour la collectivité.

Au plan environnemental, les déplacements représentent le deuxième poste d'émissions de GES de la collectivité (26% des émissions totales soit plus de 25 000 tCO<sub>2</sub>e selon un bilan réalisé en 2019).

Le plan de déplacement de l'administration départementale (PDA) voté le 23 juin 2022 définit notamment un plan pluriannuel pour renouveler la flotte des véhicules de services par des véhicules « propres » et pour installer des bornes électriques.

À ce jour, 25 véhicules électriques sont disponibles (30 sont à venir), 41 véhicules Crit'Air 1 ont remplacé d'anciens véhicules.

En parallèle et compte tenu d'un besoin d'adaptation à la conduite, des formations à l'éco-conduite ont été délivrées auprès de 150 agents.

Sur le site de l'Hôtel du Département, 10 bornes ont été installées et 20 autres le seront entre les mois de juin et septembre 2023.

Le déploiement de bornes sur les sites des UTAS de Dieppe/Neuchâtel, Rouen et Boucle de Seine est prévu à compter de l'été 2023.

Il est envisagé également d'équiper d'autres sites comme les Centre Médico Sociaux et les agences des routes à l'horizon 2025.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Disposer d'une flotte de véhicules publics bas carbone y compris pour les véhicules d'exploitation des routes départementales.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Constituer à l'horizon 2025 une flotte exclusivement de véhicules Crit'Air 0 ou 1 voire 2 et composée a minima de 50 % de véhicules électriques.</li> <li> Accompagner une stratégie plus performante en matière de revente des véhicules : limiter les frais d'entretien des véhicules tout en garantissant des prix de reventes plus élevés (réduire l'âge moyen).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre cumulé de véhicules électriques.</li> <li> Nombre cumulé de véhicules Crit'Air 1 ou 2.</li> <li> Age moyen de la flotte.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2025

<b>Déployer un réseau pertinent d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur le patrimoine départemental.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Installer des bornes sur tous les sites des UTAS.</li> <li> Installer des bornes sur les sites des CMS.</li> <li> Installer des bornes sur les sites des agences des routes et des services études et travaux.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de bornes installées sur les différents sites.</li> <li> % de CMS équipés.</li> <li> % d'agences des routes équipées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2025

<b>Former à l'éco-conduite et à l'usage de véhicules électriques.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Rendre obligatoire à tous les agents la formation à l'éco-conduite : 100% des agents formés d'ici 2027.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre cumulé d'agents ayant suivi la formation.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Fin 2022 → fin 2027

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°2

Encourager les mobilités durables

<b>Action n°40</b> Promouvoir les modes de déplacements actifs.	<b>Mise en œuvre</b>
<b>Pilote(s)</b> DNET, DPSE, DRH-ATO	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Déployer des vélos à assistance électrique afin notamment de faciliter les déplacements inter-sites des agents.</li><li>➤ Créer des stationnements sécurisés pour les vélos.</li><li>➤ Mettre en œuvre un forfait mobilité durable.</li><li>➤ Mettre en place un dispositif d'information quant aux modes de déplacements actifs (itinéraires piétons, pistes cyclables, offres de location de vélos et de trottinettes).</li><li>➤ Former les usagers aux bons réflexes via par exemple le programme Alvéole Plus (dispositif CEE).</li><li>➤ Proposer des vélos à la location pour le personnel et la mise en place d'un pôle entretien/réparation.</li></ul>
<b>Partenaire(s)</b>	

Énergie

Mobilité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Réduction des GES
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

Avec plus de 7,4 millions de kilomètres parcourus chaque année par les agents départementaux hors transports en commun, les déplacements professionnels et leur maîtrise constituent des enjeux environnementaux, fonctionnels et financiers pour la collectivité.

Au plan environnemental, les déplacements représentent le deuxième poste d'émissions de GES de la collectivité (26% des émissions totales soit plus de 25 000 tCO<sub>2</sub>e selon un bilan réalisé en 2019).

Le plan de déplacement de l'administration départementale (PDA) voté le 23 juin 2022 qui prévoit notamment de développer les mobilités douces fait une place plus large à l'utilisation du vélo autour du déploiement de vélos à assistance électrique (VAE) - dont une phase de test est prévue en 2023/2024 - et de la création de nouvelles places de stationnement, de vestiaires et de mobilier adapté.

En parallèle, il convient de mettre en place un volet accompagnement afin de valoriser des actions de sensibilisation qui pourront garantir la pérennisation de ce mode de transport doux.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Déployer des vélos à assistance électrique afin notamment de faciliter les déplacements inter-sites des agents.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> 50% des agents se déplacent en vélo ou à pied pour les trajets inter-sites de moins de 5km d'ici à 2025, 100% d'ici 2030 (sauf impossibilité physique ou nécessité de pouvoir charger un véhicule).</li> <li> Déployer une flotte de vélos suffisantes sur les sites départementaux.</li> <li> Mettre à disposition des vestiaires et douches pour les gens venant en vélos.</li> <li> Mettre à disposition les équipements nécessaires.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre ou % de trajets inter-sites de &lt; 5km effectués en voiture par les agents (enquête de déplacement éventuelle).</li> <li> Nombre d'agents se disant en incapacité physique de réaliser ces trajets en vélo.</li> <li> Nombre de vélos déployés.</li> <li> Nombres de vestiaires créés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2030

<b>Créer des stationnements sécurisés pour les vélos.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Créer un stationnement sécurisé, adapté, et abrité pour chacun des sites départementaux accueillant des agents d'ici à 2030.</li> <li> Ajouter un espace supplémentaire pour les vélos à l'Hôtel du Département.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre et % de sites départementaux accueillant des agents bénéficiant d'un stationnement vélo sécurisé, abrité et adapté.</li> <li> Places supplémentaires créées à l'Hôtel du Département.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2030

<b>Mettre en œuvre un forfait mobilité durable.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Favoriser l'utilisation des modes de déplacement alternatifs pour les trajets domicile travail des agents du Département.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'agents ayant bénéficié du forfait mobilité durable.</li> <li> Augmentation du nombre de personnes bénéficiant du forfait mobilité durable.</li> <li> Nombre de jours de déplacement.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Mars 2023 → 2026

<b>Mettre en place un dispositif d'information quant aux modes de déplacements actifs (itinéraires piétons, pistes cyclables, offres de location de vélos et de trottinettes).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Offrir une information facile d'accès aux agents.</li> <li> Assurer un suivi des modes de déplacements et de l'offre.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Nombre d'informations dans l'année.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2026

<b>Former les usagers aux bons réflexes via par exemple le programme Alvéole Plus (Dispositif CEE).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Sensibiliser aux bons comportements à la conduite à vélo afin de limiter les accidents.</li> <li> Savoir attacher correctement son vélo pour éviter les vols.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Nombre d'agents sensibilisés.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2030

<b>Proposer des vélos à la location pour le personnel et la mise en place d'un pôle entretien/réparation.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Développer l'usage du vélo.</li> <li> Garantir l'usage du vélo sur le long terme.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'agents louant un vélo</li> <li> Fréquentation du pôle entretien</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2030



## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°2

Encourager les mobilités durables

<b>Action n°41</b> Encourager le recours aux transports en commun et réduire le besoin de déplacements.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Prendre en charge des abonnements aux transports en commun jusqu'à 70% pour les agents.</li><li>➤ Relayer auprès des agents une information multimodale et actualisée concernant l'offre de transport.</li><li>➤ Assurer l'amélioration continue du dispositif télétravail.</li><li>➤ Participer au développement de tiers lieu dédiés au coworking.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DRH-ATO, DNET, DPSE, SGMO	
<b>Partenaire(s)</b>	

Énergie

Mobilité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✓ Réduction des GES

✓ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

#### Pourquoi cette action ?

Avec plus de 7,4 millions de kilomètres parcourus chaque année par les agents départementaux hors transports en commun, les déplacements professionnels et leur maîtrise constituent des enjeux environnementaux, fonctionnels et financiers pour la collectivité.

Au plan environnemental, les transports représentent le second poste d'émissions de GES de la collectivité (26% des émissions totales selon le bilan réalisé sur l'exercice 2019).

Le plan de déplacement de l'administration départementale (PDA) voté le 23 juin 2022, en dehors du développement des mobilités douces, prévoit de favoriser le recours aux transports en commun en renforçant l'incitation financière au travers du Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) et le développement d'une information large auprès des agents sur l'offre de transport existante.

Afin de contribuer à la réduction des déplacements, le PDA encourage également la poursuite du développement de la démobilité.

Le règlement départemental du télétravail a été voté le 11 décembre 2020 et la mise en œuvre du télétravail normalisé a été effective dès le 1er janvier 2022 avec en parallèle un équipement des agents en matériel informatique (2 200 portables distribués).

Au 31/12/2022, 1617 agents disposaient d'une autorisation pour télétravailler.

Entre février et décembre 2022, près de 1 000 agents ont télétravaillé en moyenne chaque mois (entre 500 et 1200 selon les mois), à raison de 3.7 jours par mois en moyenne<sup>3</sup>.

L'accompagnement de la mise en place du télétravail a pu se faire également grâce à l'équipement de nouveaux outils de communication (Teams, Lifesize).

Le développement de tiers-lieux dédiés au coworking sur le territoire départemental peut constituer également une mesure supplémentaire à la mise en place du télétravail.

<sup>3</sup> calcul réalisé sur les télétravailleurs ayant une autorisation de travailler en jours flottants, soit 78% des télétravailleurs

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Prendre en charge les abonnements aux transports en commun jusqu'à 70% pour les agents.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 1000 agents/an bénéficiant du PDE d'ici 2026.
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Nombre de bénéficiaires du PDE.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2022 → 2026

<b>Relayer auprès des agents une information multimodale et actualisée concernant l'offre de transport.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Meilleure lisibilité sur l'offre existante.
	 % de trajets professionnels réalisés via les transports collectifs.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2026

<b>Assurer l'amélioration continue du dispositif télétravail.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Sensibiliser et inciter les agents utilisant un mode de déplacement émetteur de GES à recourir au télétravail sous la forme de jours complets plutôt que par demi-journée.</li> <li> Évaluer l'incidence du télétravail sur les déplacements.</li> <li> Développer le recours aux outils de visioconférence et d'échanges dématérialisés.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de demandes annuelles de télétravail accordées.</li> <li> Nombre moyen de jours de télétravail réalisés par mois.</li> <li> Évolution du nombre de demi-journées de télétravail réalisées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2026

<b>Participer au développement de tiers lieu dédiés au coworking.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Cartographier les surfaces susceptibles d'être dédiés au coworking.</li> <li> Mutualiser des besoins du Département avec ceux d'autres collectivités.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'espaces de coworking identifiés.</li> <li> Nombre d'espaces créés/conventionnés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2028

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°42</b> Gérer et économiser la ressource en eau.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Suivre et gérer les consommations d'eau.</li><li>➤ Expérimenter et déployer la récupération d'eau de pluie sur le patrimoine départemental</li><li>➤ Contrôler la qualité de l'eau.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> SGMO, DCE, DPSE, DNET, D2SPC	
<b>Partenaire(s)</b> LDA, DE, DR	

Eau

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

D'après le GIEC Normand, les cumuls annuels de précipitations pourraient diminuer de l'ordre de 10% à horizon 2100. La durée des périodes sèches s'allongerait progressivement, et pourrait représenter jusqu'à 1 mois de sécheresse pour la période sèche la plus longue de l'année d'ici à 2100.

Les débits des cours d'eau sur le bassin de la Seine pourraient diminuer de -10% à -30%, tandis que les nappes phréatiques verraient leur recharge moyenne annuelle baisser de -15% à -30% d'ici à 2100 par rapport à actuellement, soit une baisse du niveau des nappes jusqu'à -10 mètres pour la nappe de la craie. L'alimentation en eau pour les usages domestiques, industriels et agricoles s'en trouvera impactée et pourra devenir problématique à certaines périodes de l'année.

Dans ce contexte, le Département de la Seine-Maritime cherche à mieux préserver sa ressource en eau, tant quantitativement que qualitativement.

Des compteurs « intelligents » seront déployés à cet effet sur l'ensemble des bâtiments Départementaux pour bénéficier d'un suivi précis des consommations, et ainsi orienter les efforts de sobriété et travaux éventuels à mener. La récupération des eaux de pluie fera l'objet d'une expérimentation, et d'un déploiement sur notre patrimoine dès que cela s'avèrera pertinent, et permettra de lisser l'approvisionnement en eau par rapport aux besoins annuels.

Le laboratoire départemental d'analyses (LDA) réalise des analyses de contrôle de l'eau potable à l'intérieur de nos bâtiments (collèges et hors collèges), afin de s'assurer de la qualité de l'eau disponible et de prévoir les actions nécessaires en cas de qualité insuffisante.

## Quelles sont les opérations engagées ?

Suivre et gérer les consommations d'eau.	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Équiper l'ensemble des collèges et bâtiments administratifs de compteurs « intelligents » d'ici 2025.</li> <li> Disposer d'un outil efficient et transversal (multi-directions) de suivi des consommations d'eau d'ici 2025.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre et % de collèges et bâtiments administratifs équipés de compteurs « intelligents ».</li> <li> Outil de suivi des consommations : mis en œuvre ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Novembre 2022 → Décembre 2024

Expérimenter et déployer la récupération d'eau de pluie sur le patrimoine départemental.	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Expérimenter la réutilisation d'eaux de pluie dans un bâtiment administratif départemental (Hôtel du Département) et un collège d'ici à 2025.</li> <li> 25% des centres d'exploitation des routes équipés de récupérateurs d'eau de pluie d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 80% d'ici 2050.</li> <li> Réfléchir à une stratégie pour optimiser et pérenniser l'exploitation des systèmes de récupération d'eaux de pluie dans les collèges (délégation, guide d'exploitation...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> État de l'expérimentation sur le bâtiment administratif et le collège : non lancée/en cours/terminée.</li> <li> Nombre et % des centres d'exploitation des routes équipés de récupérateurs d'eau de pluie.</li> <li> Exploitation efficace et pérenne des récupérateurs d'eau de pluie dans les collèges : mis en œuvre effective ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	A partir de 2022

Contrôler la qualité de l'eau.	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau : potabilité de l'eau distribuée au robinet / analyses pour vérifier l'état de l'installation.
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> % de non-conformité de la potabilité de l'eau.</li> <li> Nbre de bâtiments contrôlés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Annuel

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°43</b> Préserver la ressource en eau et réduire les pollutions des écosystèmes par les perturbateurs endocriniens.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Définir un plan d'actions pour réduire les perturbateurs endocriniens dans l'environnement quotidien.</li><li>➤ Viser le respect des engagements de la charte « villes et territoires sans perturbateur endocrinien ».</li><li>➤ Programmer des journées de formation sur les perturbateurs endocriniens des professionnels de santé et élaborer des outils de communication.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE, DARL	
<b>Partenaire(s)</b> DCI, DASI, UTAS, DCE, DR, RSE (Réseau Santé Environnement)	

Eau

Biodiversité

Déchets

Achats

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Le Département accompagne techniquement et financièrement depuis de nombreuses années les collectivités de l'eau dans un objectif de préservation de la ressource en eau.

Le changement climatique et les événements extrêmes associés vont impacter l'ensemble du cycle de l'eau et accentuer les problématiques liées à la qualité de l'eau, superficielle et souterraine. Les pluies intenses, plus fréquentes, vont en effet aggraver l'érosion des sols et les ruissellements qui entraînent rapidement les polluants et particules de terre vers les ressources en eau. Les sécheresses et la baisse prévisible de la recharge des nappes d'eau souterraine vont également limiter l'accès à la ressource et les possibilités de dilution des rejets dans les cours d'eau. En Seine-Maritime, la ressource en eau potable, exclusivement souterraine, est d'ores et déjà sous pression. La majorité des 228 captages sont impactés par de nombreuses substances chimiques, issues principalement du milieu agricole, industriel, mais également des usages domestiques.

Depuis des années, les ressources en eau sont polluées par différents perfluorés. Ces derniers constituent une large famille chimique de près de 4500 composés. Ces molécules sont très persistantes dans l'environnement, d'où le surnom de « polluants éternels ». Des études associent l'exposition de certains perfluorés à des effets graves sur la santé (cancers), sur les systèmes reproductifs et hormonaux.

Ces substances chimiques dites « perturbateurs endocriniens » sont très largement présentes dans notre environnement et la quasi-totalité de la population y est exposée quotidiennement via de multiples sources et notamment des objets et produits de la vie courante (emballages plastiques, produits pour le ménage, le bricolage, phytosanitaire, cosmétique, médicaments...) Les résidus de ces produits peuvent être déversés ou rejetés dans l'eau et ont des effets indésirables sur la biodiversité et la ressource, à très faibles concentrations.

Les collectivités ont un rôle particulier car, outre la capacité à toucher l'ensemble des citoyens, elles disposent du levier économique de la commande publique et peuvent agir sur la formation des professionnels au niveau local (petit enfance, santé, bâtiment...).

Le Département a déjà engagé des actions, pour limiter l'exposition à ces produits et notamment dans la mise en œuvre du zéro phyto dans ses espaces extérieurs, son action pour renforcer l'alimentation biologique, et la communication vers le grand public (plaquette nettoyer sa maison sans polluer). Il accompagne par ailleurs les collectivités du territoire à la mise en œuvre d'un programme d'action pour réduire les substances dangereuses dans l'eau au travers de l'action de ses cellules d'animation (élaboration d'un guide).

Le Département souhaite poursuivre son action dans une démarche d'exemplarité. Il est envisagé de définir un plan d'actions plus transversal en activant davantage les leviers de la commande publique (une politique d'achats sans perturbateur), de la formation et de la sensibilisation, et de proposer des solutions alternatives (ex produits d'entretien, matériels, équipements) afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

À la suite du premier colloque « villes et territoires sans perturbateur endocrinien » (VTSPE) en octobre 2017 à Paris, une charte du réseau environnement santé (RES) est proposée aux collectivités locales pour développer les bonnes pratiques afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

La charte VTSPE n'est pas un label mais un engagement sur 5 points (interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et des biocides contenant des perturbateurs endocriniens, alimentation, formation des professionnels, marchés publics, information à la population). La définition d'une programmation d'actions visera à respecter les engagements de la charte.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Définir un plan d'actions pour réduire les perturbateurs endocriniens dans l'environnement au quotidien.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Déploiement de groupes de travail internes.</li> <li> Développer les bonnes pratiques pour réduire le risque d'exposition aux perturbateurs endocriniens.</li> <li> Amplifier les efforts de la collectivité dans la réduction de ses impacts environnementaux.</li> <li> Accompagner et informer en proposant des solutions alternatives.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Plan d'actions réalisé ou pas.</li> <li> Outils de communication élaborés et diffusés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2024

<b>Viser le respect des engagements de la charte « villes et territoires sans perturbateur endocrinien ».</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Viser le respect des engagements de la charte d'engagement pour mettre en place un plan d'actions.</li> <li> Décliner, mettre en œuvre le plan d'actions et valoriser les actions.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nbre d'engagements de la Charte respectés dans le plan d'actions.</li> <li> Nbre d'actions engagées.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2026

<b>Programmer des journées de formation sur les perturbateurs endocriniens et élaborer des outils de communication.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Former au moins 20 % des professionnels du Département aux enjeux des perturbateurs endocriniens.</li> <li> Actions de sensibilisation des professionnels de santé.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Pourcentage ou nombre de professionnels formés.</li> <li> Nombre de colloques organisés.</li> <li> Nombre d'outils de communication élaborés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → 2026

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°44</b> Infiltrer les eaux pluviales et végétaliser les aires de stationnement du Département.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Végétaliser et désimperméabiliser les aires de stationnement (aires de covoiturage, stationnements, parkings y compris des collèges, ...).</li><li>➤ Expérimenter les chaussées drainantes et chaussées réservoirs au niveau des infrastructures routières ou voies vertes.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DR, SGMO, DCE, DNET	
<b>Partenaire(s)</b> DE	

Mobilité

Eau

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✓ Adaptation au dérèglement climatique
- ✓ Séquestration du carbone
- ✓ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

La démarche de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics (place, parking, cour d'école...) est devenue un enjeu dans un contexte de changement climatique. Elle cible une gestion intégrée des eaux pluviales en surface (infiltration) à toutes les échelles pour limiter les phénomènes de ruissellement.

Les aires de stationnement sont souvent des surfaces étendues de revêtements imperméables et sombres, et qui présentent divers inconvénients environnementaux. Les eaux pluviales sont généralement récupérées par les systèmes de collecte et d'assainissement, conduisant à la fois à un encombrement potentiel des réseaux des collectivités et à des pollutions en cas de fortes précipitations. Les eaux de voiries et parkings sont ainsi généralement constituées de micropolluants issus notamment de la circulation, dont les rejets contribuent à la dégradation des milieux aquatiques.

La gestion de l'eau pluviale à la parcelle permet de limiter le ruissellement de l'eau et son chargement en pollution. Rendre les sols plus perméables est donc un moyen de contenir les risques d'inondation, de favoriser l'infiltration des eaux de pluie et d'éviter la saturation des réseaux de collecte.

Afin de contenir et infiltrer les eaux pluviales, le Département a pour ambition de végétaliser progressivement les aires de stationnement sur son patrimoine départemental (aires de covoiturage, aires de stationnements), ainsi que sur les parkings des collèges.

Il est également prévu d'engager une expérimentation pour tester la mise en œuvre d'une chaussée drainante ou à structure réservoir sur une infrastructure routière (route ou voie verte...). Ce type de technique permet en effet, un stockage provisoire de l'eau dans le corps de la chaussée soit par infiltration au travers d'un revêtement de surface drainant (enrobé drainant ou pavé poreux), soit par l'intermédiaire d'un système de drains. L'eau est évacuée par infiltration et/ou de manière régulée vers un exutoire.

Cependant, cette technique n'est pas adaptée à toutes les infrastructures et peut présenter des risques de colmatage liés à la présence de fines, ainsi que des contraintes d'exploitation (entretien régulier spécifique). Aussi, l'expérimentation permettra d'analyser le fonctionnement, son efficacité ainsi que les contraintes.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Végétaliser et désimpermeabiliser les aires de stationnement (aires de covoiturage, stationnements, parkings y compris des collèges, ...).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Désimpermeabiliser 25% des surfaces des aires de stationnement d'ici 2030.  Végétaliser 25% des aires de stationnement d'ici 2030.
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Nombre, % et surfaces d'aires de stationnement désimpermeabilisées.  Nombre, % d'aires de stationnement végétalisées.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2030

<b>Expérimenter une chaussée drainante et/ou chaussée réservoir au niveau des infrastructures routières ou voies vertes.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Expérimenter un projet de chaussée drainante ou structure réservoir d'ici 2027.
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Expérimentation : non lancée/en cours/faite.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2027

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique.

<b>Action n°45</b> Engager un plan d'actions pluriannuel de végétalisation des cours et d'évolution de la gestion des espaces extérieurs des collèges.	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Étudier et définir un plan pluriannuel d'actions dédié à la végétalisation des cours des collèges et engager des travaux de végétalisation des cours des collèges.</li><li>➤ Poursuivre l'accompagnement des collèges pour la gestion des espaces extérieurs et engager des diagnostics de gestion des espaces extérieurs</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DCE	
<b>Partenaire(s)</b> DE, CEREMA,	

Eau

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✓ Adaptation au dérèglement climatique

✓ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

La végétalisation et la désimperméabilisation des sols sont des leviers d'action contre les îlots de chaleur. Elles constituent un moyen efficace d'adaptation face aux canicules qui seront de plus en plus intenses et longues au vue du dérèglement climatique.

La plupart des cours d'écoles ont été pensées comme de vastes aplats d'enrobés, parfois agrémentés. Réaménager une cour en redonnant une place prépondérante à la nature, en désimperméabilisant les sols, présente de nombreux avantages : outre l'amélioration du cadre de vie des enfants et de leur bien-être, ce type d'actions favorise le cycle de l'eau (infiltration des eaux pluviales et déconnexion des réseaux), la biodiversité et réduit le phénomène d'îlots de chaleur.

Le Département de la Seine-Maritime gère 108 collèges et tient un rôle majeur dans l'adaptation de ses infrastructures et la protection de leurs usagers. La végétalisation des cours d'école est prise en compte pour les nouveaux collèges en reconstruction, une expérimentation a d'ores et déjà été menée sur le collège de Bonsecours, et deux autres sont en cours sur Valmont et Rouen en collaboration avec le CEREMA.

Pour poursuivre la démarche, le Département envisage un plan d'actions pluriannuel de végétalisation et déploiement des îlots de fraîcheur dans les collèges. Un appel à projets va être engagé pour végétaliser les cours de 20 collèges (10 sur la période 2024-2025, et 10 sur la période 2025-2026).

Pour mener à bien les travaux de végétalisation, le Département intègre la pédagogie au cœur même des établissements scolaires, impliquant les élèves, professeurs et directions dans le projet. L'accompagnement est ainsi un axe fort et indispensable des actions portées par le Département, et permet de pérenniser une végétalisation pertinente des cours des collèges.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de l'eau, le Département s'est engagé en 2016, au travers de la CATEP (cellule d'animation technique en eau potable), dans une démarche globale d'accompagnement des services. Cet accompagnement vise à faciliter les évolutions de pratiques de gestion des espaces extérieurs sur l'ensemble de son patrimoine. Il a pour objectif principal d'éviter les pollutions générées par l'emploi des produits phytosanitaires, en proposant des méthodes de substitution, tout en maîtrisant les coûts de main d'œuvre.

Afin de favoriser les réservoirs de biodiversité, le Département doit également poursuivre la politique d'aménagement et de gestion durable de son patrimoine, en renforçant l'accompagnement à la mise en œuvre de nouvelles pratiques, la diffusion de connaissances et de conseils, et l'expérimentation de nouvelles techniques.

## Quelles sont les opérations engagées

Étudier et définir un plan pluriannuel d'actions dédié à la végétalisation des cours des collèges et engager des travaux de végétalisation.	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Préparer un premier appel à projets pour végétaliser 20 collèges d'ici 2026.</li> <li> Définir les modalités de concertation et réaliser les études préalables.</li> <li> Engager les travaux.</li> <li> 25% des cours des collèges végétalisés d'ici 2030.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre et % d'études préalables réalisées.</li> <li> Nombre et % de cours de collèges végétalisés.</li> <li> % de surfaces désimperméabilisées.</li> <li> % de surfaces végétalisées.</li> <li> Investissement porté dédié à la végétalisation des cours des collèges (€).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2026

Poursuivre le programme d'actions d'accompagnement des collèges pour la gestion des espaces extérieurs et engager des diagnostics de gestion des espaces extérieurs.	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Enrichir l'offre de formation des agents de maintenance.</li> <li> Élaborer des guides et modèles de cahiers des charges (prestations).</li> <li> Développer des expérimentations (fauchage tardif, éco-pâturage...).</li> <li> Recenser, valoriser et communiquer sur les retours d'expériences et favoriser les échanges entre les agents de maintenance.</li> <li> Mener une réflexion sur la mutualisation de prestations d'entretien (toitures végétalisées, élagage...), le matériel...</li> <li> Poursuivre les diagnostics de gestion des espaces extérieurs dans les collèges et doter les collèges de matériels de type réciprocatteur.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Évolution de l'offre de formation (nombre de formations nouvelles sur la gestion des espaces extérieurs et nombre de participants aux formations).</li> <li> Nbre d'expérimentations engagées.</li> <li> Nbre d'expériences recensées et valorisées.</li> <li> Réflexion de mutualisation menée (oui /non).</li> <li> Nbre de collèges ayant fait l'objet d'un diagnostic.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	En cours

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°46</b> Développer la plantation et la gestion des arbres sur les sites départementaux.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Engager un programme de plantation d'arbres sur le foncier départemental.</li><li>➤ Préserver les arbres, dans le cadre d'une « charte de l'arbre ».</li><li>➤ Expérimenter les plantations au regard de l'adaptation au changement climatique.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> DR, DCE, DCP, SGMO, DPDBVV	

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✓ Adaptation au dérèglement climatique

✓ Séquestration du carbone

### Pourquoi cette action ?

Au-delà de ses dispositifs financiers, le Département s'investit tout au long de l'année en maîtrise d'ouvrage directe dans la gestion d'un important patrimoine arboré composé de 1 400 ha de forêts départementales, répartis sur 9 sites, acquis ou récupérés dans le cadre de transferts depuis 1914.

Par ailleurs, du fait de sa compétence exclusive en faveur des espaces naturels sensibles (ENS), le Département gère près de 900 ha de milieux forestiers et boisements, présents sur 22 des 29 espaces naturels sensibles propriétés du Département, du Conservatoire du littoral ou de communes, soit 60% de la surface totale des ENS, celle-ci s'établissant à 1 400 ha également.

À cela s'ajoute la gestion des parcs départementaux (Jumièges, Clères, Martainville) où, là encore, les arbres tiennent une place à part entière dans la richesse patrimoniale de ces lieux.

Par ailleurs, le Département dispose d'un potentiel foncier important dans le cadre de ses diverses compétences et champs d'action (routes, collèges, voies vertes, sites et musées, forêts, espaces naturels sensibles etc.). Ce potentiel pourrait être mis à contribution pour permettre la plantation d'arbres, lorsque cela s'avère possible, qu'ils soient isolés, en alignements, dans le cadre d'un projet de haies, vergers, bosquets, bois, etc.

En complément, la préservation de l'arbre apparaît comme souhaitable, lorsqu'elle est possible. Elle contribue à protéger la biodiversité à laquelle il participe et à maintenir les aménités environnementales qu'il procure. La préservation est complémentaire à la plantation, permettant ainsi d'augmenter la présence arborée sur le territoire. Il est proposé que le Département se positionne en tant qu'acteur exemplaire au travers d'une « charte de l'arbre » pour la collectivité et de recenser les arbres remarquables des sites départementaux.

Enfin, les rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) alertent sur les conséquences possibles du dérèglement climatique. La succession de sécheresses affaiblit les arbres et les rend plus vulnérables aux maladies ou aux attaques d'insectes dont les cycles de reproduction sont par ailleurs accélérés par les conditions de chaleur. Certains travaux de recherche indiquent même la disparition probable de certaines essences locales telles que le hêtre ou le frêne à l'horizon 2100.

Conscients des enjeux à venir, les professionnels de la gestion forestière se sont rapprochés de la recherche pour réfléchir à l'adaptation du peuplement en place et à l'installation d'une forêt plus résiliente pour demain. Il est proposé que le Département s'inscrive dans une démarche similaire.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Engager un programme de plantation d'arbres sur le foncier départemental.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Identifier le foncier départemental permettant la plantation d'arbres.</li> <li> Programmer et mettre en œuvre des opérations de plantation.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de sites identifiés, nombre d'hectares identifiés.</li> <li> Nombre d'opérations mises en œuvre, nombre d'arbres plantés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Septembre 2023 → Décembre 2030

<b>Préserver les arbres dans le cadre d'une « charte de l'arbre ».</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mettre en place une « charte de l'arbre ».</li> <li> Recenser et valoriser les arbres remarquables des sites départementaux.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Validation d'une « charte de l'arbre » départementale (oui/non).</li> <li> Nombre d'arbres remarquables sur les sites départementaux, nombre d'opérations de valorisation.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2030

<b>Expérimenter des plantations au regard de l'adaptation au changement climatique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Favoriser l'adaptation au changement climatique des forêts départementales, grâce à une migration assistée (sélectionner des arbres d'essences d'autres régions européennes pour leurs capacités à opposer une plus forte résistance et une meilleure adaptation au changement climatique et les implanter localement dans des zones de test).</li> <li> Expérimenter la plantation sur le foncier départemental d'essences locales moins sensibles aux épisodes de sécheresse.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de zones de test mises en œuvre.</li> <li> Nombre d'expérimentation de plantation d'essences locales moins sensibles sur le foncier départemental.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2030

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°47</b> Lutter contre les espèces exotiques envahissantes à l'échelle du patrimoine départemental.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Définir une stratégie d'intervention contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) sur les sites départementaux pour prioriser les espèces et foyers à traiter.</li><li>➤ Mettre en place des techniques de gestion des espèces exotiques envahissantes.</li><li>➤ Sensibiliser et former les agents pour se prémunir face aux risques générés par les espèces à enjeux sanitaires.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE	
<b>Partenaire(s)</b> D2SPC, DRH, DR, DCP, DCE, SGMO	

Biodiversité

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✓ Adaptation au dérèglement climatique

✓ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

A la faveur des changements climatiques, les espèces exotiques envahissantes (EEE), comme les espèces à enjeux sanitaires pour l'Homme peuvent devenir une préoccupation de plus en plus prégnante en France comme à l'échelle de la région Normandie. Ainsi les EEE sont la 2<sup>nd</sup>e cause de l'érosion de la biodiversité avec 80% des collectivités impactées en Seine-Maritime.

En ce qui concerne les espèces à enjeux sanitaires, il convient de rappeler que deux espèces ont été classées nuisibles à la santé humaine par le décret du 15 avril 2022 : les chenilles processionnaires du pin et les chenilles processionnaires du chêne.

Ces exemples démontrent l'importance de la vigilance et de la lutte à mettre en œuvre afin de se prémunir contre la destruction de la biodiversité de notre territoire, d'une part et contre les risques sanitaires apportés par certaines espèces, d'autre part.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Définir une stratégie d'intervention contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) sur les sites départementaux pour prioriser les espèces et foyers à traiter.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>🎯 Identifier les espèces présentes sur le foncier départemental et la taille des foyers à traiter.</li><li>🎯 Identifier les enjeux liés à la présence des EEE et prioriser les foyers à traiter.</li></ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>📈 Liste établie : espèces identifiées, géo-référencement et taille des foyers.</li><li>📈 Qualification des foyers identifiés et priorisation du traitement.</li></ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2025

<b>Mettre en place des techniques de gestion des espèces exotiques envahissantes.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Identifier les techniques de gestion des espèces exotiques envahissantes et former les agents.</li> <li> .Traiter les foyers priorités.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'agents formés aux techniques de gestion.</li> <li> Surface occupée sur le foncier départemental par espèce envahissante.</li> <li> Surface traitée.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2027

<b>Sensibiliser et former les agents pour se prémunir face aux risques générés par les espèces à enjeux sanitaires.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Sensibiliser les agents départementaux, afin de développer une culture commune des risques existants.</li> <li> Former les agents techniques intervenant sur le foncier départemental.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'agents départementaux sensibilisés.</li> <li> Nombre d'agents techniques formés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Mars 2023 → Décembre 2026

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°48</b> Restaurer les continuités et fonctionnalités écologiques des espaces et infrastructures routières.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Préserver les ressources du territoire grâce à des pratiques durables lors de la construction et l'entretien du patrimoine routier.</li><li>➤ Engager une démarche innovante d'aménagement et de gestion des dépendances vertes des routes départementales (schéma directeur des dépendances vertes).</li><li>➤ Déployer l'éco-pâturage sur le foncier départemental routier (bassins hydrauliques, aires de repos, centres d'exploitation, ...).</li><li>➤ Identifier les fossés à fort potentiel de biodiversité.</li><li>➤ Assurer une continuité écologique des cours d'eau au niveau des routes départementales.</li><li>➤ Valoriser les retours d'expérience de la Direction des Routes et expérimenter des techniques routières moins énergivores ou consommatrices de ressources finies pour faire évoluer les référentiels techniques internes.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DR, DE	
<b>Partenaire(s)</b>	

Mobilité

Eau

Biodiversité

Déchets

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Réduction des GES
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

### Pourquoi cette action ?

En tant que gestionnaire d'infrastructures, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste d'aménagement et de gestion durable de son patrimoine, en mettant notamment en œuvre de nouvelles démarches, des techniques innovantes de construction, d'exploitation et d'entretien, favorables à l'environnement.

Le Département a en charge l'entretien de 5 860 km de routes et de leurs dépendances. Il gère l'ensemble de ce patrimoine dans le cadre de son Schéma Directeur Routier Départemental de façon à assurer une continuité du réseau et de son exploitation au bénéfice des usagers. La diminution des impacts environnementaux constitue un axe directeur de cette politique, matérialisée au travers de la déclinaison locale de la convention d'engagement volontaire « route durable » signée le 6 janvier 2012 avec la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP).

Les dépendances routières et fossés constituent des espaces techniques nécessaires à la gestion et à la sécurité de l'infrastructure (accotement, assainissement des plateformes routières, sens giratoire, terre-plein central, ...). Aujourd'hui, ces enjeux doivent être conciliés avec des fonctions écologiques (biodiversité, infiltration des eaux pluviales) et paysagères et s'intégrer dans un véritable projet de territoire.

La mise en place de la politique de fauchage raisonnée en 2008 a permis de faire évoluer les pratiques de fauchage d'un mode fonctionnel vers un mode raisonné. Aujourd'hui, 100% des dépendances vertes sont gérées dans un intérêt de biodiversité avec un fauchage limité aux seuls besoins de sécurité routière.

Dès 2021, le Département a mené une expérimentation sur 10 sites, proposés en éco-pâturage de façon gratuite pour les éleveurs. En 2023, ce sont plus de 15 ha et 17 sites qui sont gérés par éco-pâturage.

Introduite par la Directive Cadre sur l'Eau en 2000, puis reprise par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (cf. article L214-17 du Code de l'Environnement), la continuité écologique est un enjeu majeur pour la qualité du milieu et la biodiversité. Dans le cadre d'un diagnostic réalisé par les services départementaux, 61 ouvrages routiers de franchissement ont été identifiés sur le département comme présentant potentiellement des problèmes de continuité écologique. Parmi ces ouvrages, 29 sont identifiés prioritaires, tandis que les 32 autres ouvrages sont programmés selon les opportunités (dès que des travaux structurant sur l'ouvrage

seraient prévus). Le Département met alors en œuvre les réponses techniques adaptées pour satisfaire l'objectif réglementaire et lancera un programme d'actions d'ici 2024.

Une partie importante des matériaux utilisés pour l'exploitation des routes est issue de filières de réemploi : en 2021, c'est le cas de près de 100% des terrassements, 31% des couches d'assises, et 22% des couches de roulement. Aussi, plus de 87% des matières et déchets produits sur les chantiers (fraisât, déblais, ...) sont réemployés. Par ailleurs, les objectifs fixés au lancement du présent Plan Climat 76 en 2020 ont été atteints : 100% des Graves Non Traitées (GNT) et 25% des agrégats d'enrobés sont recyclés.

La Direction des routes entreprend la réalisation d'un diagnostic sur les techniques innovantes liées à la gestion de la voirie. Des expérimentations sont menées, et permettront de créer un référentiel des techniques davantage raisonnées d'un point de vue environnemental.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Préserver les ressources du territoire grâce à des pratiques durables lors de la construction et l'entretien du patrimoine routier.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> 90% des matières et déchets produits sur les chantiers d'exploitation sont réutilisés sur site d'ici à 2025, 95% d'ici à 2030.</li> <li> Porter une réflexion quant à la réglementation départementale de voirie pour favoriser le réemploi de matériaux sur les RD, pour des travaux effectués par d'autres maîtres d'ouvrage (réseaux, assainissement, aménagements, ...).</li> <li> Optimiser le renouvellement de la voirie tant en exploitation que pour les chantiers intervenant sur les RD, pour limiter l'empreinte carbone et l'usage des ressources, en garantissant la sécurité des utilisateurs.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Volume et % de matériaux recyclés utilisés.</li> <li> Volume et % de matériaux du site envoyés en recyclage.</li> <li> Volume et % de matériaux réemployés directement sur site.</li> <li> Stratégie adoptée et mise en œuvre ou non vis-à-vis de la réglementation départementale pour les MO dont les travaux impactent les RD.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2020 → 2026

<b>Engager une démarche innovante d'aménagement et de gestion des dépendances vertes des routes départementales (schéma directeur des dépendances vertes).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Identifier le patrimoine départemental des dépendances vertes et réaliser une cartographie SIG de ces espaces avant 2026.</li> <li> Élaborer le Schéma Directeur des Dépendances Vertes.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Schéma directeur des dépendances vertes : réalisé ou non.</li> <li> Patrimoine départemental des dépendances vertes : identifié précisément ou non.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2020 → Décembre 2026

<b>Déployer l'éco-pâturage sur le foncier départemental routier (bassins hydrauliques, aires de repos, centres d'exploitation, ...).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Étudier les opportunités d'éco-pâturage pour 100% du foncier départemental routier d'ici à 2030.</li> <li> Mettre en place l'éco-pâturage sur les délaissés routiers dès qu'une opportunité s'avère adaptée avec les éleveurs.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Surface et % de grands délaissés routiers pour lesquels l'opportunité d'éco-pâturage a été étudiée.</li> <li> Nombre de sites ouverts à l'éco-pâturage.</li> <li> Surface ouverte à l'éco-pâturage.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	En cours

<b>Identifier les fossés à fort potentiel de biodiversité.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Établir une cartographie des fossés à fort potentiel de biodiversité sur le foncier départemental.
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Fossés sur le foncier départemental précisément identifiés ou non.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2026

<b>Assurer une continuité écologique des cours d'eau au niveau des routes départementales.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Traiter les 29 ouvrages définis comme prioritaires d'ici à 2030.</li> <li> Traiter les 32 ouvrages restants selon les opportunités.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'ouvrages traités parmi les 29 prioritaires.</li> <li> Nombre d'ouvrages traités parmi les 32 traités à l'opportunité.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2033

<b>Valoriser les retours d'expérience de la Direction des Routes et expérimenter des techniques routières moins énergivores ou consommatrices de ressources finies pour faire évoluer les référentiels techniques internes.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mettre en place des techniques tièdes ou à froid.</li> <li> Expérimenter via les accords cadre des entreprises des techniques innovantes et s'inscrivant dans la transition écologique.</li> <li> Valoriser les retours d'expérience positifs sur ces nouvelles techniques.</li> <li> Réviser les référentiels techniques départementaux d'ici à 2030.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Tonnage en technique froide / tiède.</li> <li> Nombre et statut (en cours, terminée, conclusions) des expérimentations de techniques innovantes.</li> <li> % et nombre d'expérimentations s'étant avérées positives valorisées.</li> <li> Référentiels techniques révisés ou non et s'inscrivant dans une démarche de transition écologique.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2030



## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°3

S'adapter aux conséquences du changement climatique

<b>Action n°49</b> Réduire la vulnérabilité des bâtiments et des usagers face aux risques climatiques.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Réaliser une étude de vulnérabilité des bâtiments du département face aux risques d'inondations, de sécheresses, de fortes chaleurs, et d'incendies.</li><li>➤ Intégrer les problématiques liées aux changements climatiques dans les enjeux de santé et sécurité au travail et renforcer les mesures de prévention.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> D2SPC	
<b>Partenaire(s)</b> SGMO, DABAME, DCE, DR, DCP, DRH-ATO,	

Eau

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✓ Adaptation au dérèglement climatique

✓ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Les scénarios d'évolution des températures moyennes terrestres décrits par le GIEC démontrent qu'un réchauffement climatique s'opère d'ores et déjà aujourd'hui (plus de +1,2°C) et pourrait continuer de s'accroître dans les décennies à venir (entre 1,5 et 2,4°C environ d'ici 2050). Des efforts immédiats sont donc requis pour s'adapter aux conséquences.

Selon le GIEC Normand, les périodes de canicules en Normandie pourraient durer jusqu'à 50 jours par an en moyenne entre 2071 et 2100. Les perturbations du cycle de l'eau engendreraient quant à elles une baisse notable des précipitations et des nappes phréatiques (-30% à -50% des débits d'étiage des cours d'eau d'ici 2070), et une augmentation significative des sécheresses. Enfin l'augmentation du niveau de la mer d'ici 2100 entraînerait un risque de submersion pour plus de 3,5% de la superficie régionale dont 86% sont des territoires agricoles, comprenant 111 000 logements et 10% des emplois (étude INSEE 2020).

Pour faire face, le Département de la Seine-Maritime souhaite réaliser une étude de vulnérabilité de son patrimoine, et notamment de ses bâtiments, afin d'identifier les principaux risques encourus sur celui-ci. Les problématiques identifiées permettront d'intégrer de nouveaux leviers d'actions pour la stratégie patrimoniale.

Par ailleurs, il convient d'adapter à moyen-long termes les pratiques de travail des agents pour garantir un travail dans les meilleures conditions de santé et de sécurité et éviter un ralentissement de la collectivité lors des événements extrêmes (risque de morts subites en période de fortes chaleurs, protocoles face aux risques d'inondation ou d'incendie, ...).

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Réaliser une étude de vulnérabilité des bâtiments du département face aux risques d'inondations, de sécheresses, de fortes chaleurs, et d'incendies.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	Réaliser l'étude et synthétiser les informations de vulnérabilité par aléa sur des cartographies. Mettre à disposition les résultats pour alimenter les stratégies patrimoniales.
<i>Indicateurs de suivi</i>	Étude réalisée ou non par aléa. Mise à disposition ou non des cartographies par aléa.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Février 2023 → Décembre 2026

<b>Intégrer les problématiques liées aux changements climatiques dans les enjeux de santé et sécurité au travail et renforcer les mesures de prévention.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	 Définir les mesures de prévention utiles suite aux résultats de l'étude de vulnérabilité.
<i>Indicateurs de suivi</i>	 Nombre de mesures révisées/mises en œuvre.  Nombre d'agents impactés.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2026

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°4

Optimiser l'utilisation des ressources et favoriser l'économie circulaire

<b>Action n°50</b> Prévenir la production de déchets et optimiser leur gestion sur nos sites et favoriser le réemploi.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Poursuivre l'accompagnement et le développement du tri et de la collecte sélective des déchets sur les sites.</li><li>➤ Renforcer l'animation interne et développer les outils de pilotage et de suivi.</li><li>➤ Développer les outils de communication et de sensibilisation des agents à la prévention des déchets, au tri et à la collecte sélective.</li><li>➤ Examiner et optimiser les possibilités de recours aux filières à responsabilité élargie du producteur (REP) – (piles/batterie, mobilier, mégots, ...).</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE, DNET	
<b>Partenaire(s)</b> Ensemble des directions dont DJM, Communication interne DCI, SGMO,....	

Déchets

Achats

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)

✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

L'étendue des missions du Département induit une grande diversité dans les natures de déchets produits. Une fraction d'entre eux, qui résulte de l'activité administrative quotidienne de la collectivité (ex : déchets de bureau tels que papier, emballages divers et autres consommables) assimilable aux déchets ménagers, entre dans les circuits de collecte et de traitement mis en place par les collectivités compétentes.

D'autres déchets plus spécifiques de certaines activités (équipements électriques et électroniques, activités de soins, entretien d'espaces verts, entretien des véhicules, etc.) sont gérés en lien avec des prestataires dans le cadre de filières adaptées à leur traitement. Des modalités de prévention de différents déchets ont été mises en œuvre : les processus de dématérialisation des documents ont permis des réductions massives de consommation de papier, des équipements et mobiliers sont réemployés en interne ou valorisés via le site de vente aux enchères agorastore.fr, etc.

Concernant le déploiement du tri des déchets dans les bureaux<sup>4</sup>, plusieurs actions ont été menées depuis 2020 pour équiper progressivement les sites en corbeilles de tri et sensibiliser les agents (HDD en février 2021, UTAS Boucle de Seine, médiathèque Grammont, médiathèque départementale Notre-Dame-de-Bondeville, ...). Un travail a également été initié avec l'équipe du restaurant administratif visant à améliorer la prévention et la gestion des déchets (état du gaspillage alimentaire, tri et collecte des déchets recyclables, sensibilisation des convives, ...).

Il s'agit de poursuivre ce déploiement sur les sites départementaux, le cas échéant en initiant de nouvelles modalités de collecte des déchets recyclables (ex : en îlots de tri), et de développer le travail de sensibilisation des agents en matière de prévention et de tri. Pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques sur les principaux sites, développer le travail d'animation et disposer de retours d'information, il est envisagé de s'appuyer sur un réseau de référents internes.

Enfin, dans le cadre de ses achats, le Département acquitte une éco-participation qui est destinée à contribuer au financement des filières de collecte et de valorisation des déchets. En France, de nombreuses filières pour la gestion des différents produits (mobilier, pneus, DEEE, ...) sont constituées autour d'éco-organismes agréés par l'État dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP). La loi AGEC a prévu la

<sup>4</sup> Les administrations sont soumises à l'obligation de tri et de collecte séparée de cinq flux de déchets à partir de la production de 1 100 litres de déchets/semaine : les déchets de papier/carton, de plastique, de verre, de métal et de bois (Décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021) et spécifiquement pour les papiers de bureau sur chacune de leurs implantations regroupant plus de 20 personnes (Code Env. art. D543-285).

création de 11 filières supplémentaires entre 2021 et 2025. Il s'agit pour le Département de mieux connaître ces filières et leurs modalités de fonctionnement pour évaluer les possibilités et la pertinence d'y avoir recours pour gérer les produits en fin de vie.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Poursuivre l'accompagnement et le développement du tri et de la collecte sélective des déchets sur les sites.</b>	
Principaux objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> <li> Déployer la collecte sélective sur 100% des sites produisant plus de 1100 litres de déchets/semaine -tous déchets confondus- et sur 100% des sites assujettis à la Redevance Spéciale « incitative » à l'échéance 2026*.</li> <li> Équiper 100 % des implantations de plus de 20 personnes d'un dispositif de collecte sélective des papiers de bureau*.</li> <li> Tester et évaluer la collecte en ilots de tri sur au moins un site d'ici à 2026.</li> <li> Étudier la faisabilité d'une collecte sélective pour les sites non desservis par une collecte en porte à porte.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li> % de sites produisant plus de 1100 litres de déchets/semaine disposant d'une collecte sélective et % des sites assujettis à la Redevance Spéciale « incitative » à l'échéance 2026.</li> <li> % des implantations de plus de 20 personnes disposant d'une collecte sélective des papiers.</li> <li> Nombre cumulé de poubelles de tri installées entre 2020 et 2026.</li> <li> Nombre de sites pour lesquels une collecte en ilots de tri est fonctionnelle.</li> <li> Nombre de sites non desservis par une collecte en porte à porte bénéficiant d'une collecte sélective.</li> </ul>
Date de démarrage et de fin prévisionnelle	Démarche en cours → Décembre 2026

\* Selon faisabilité technique

<b>Renforcer l'animation interne et développer les outils de pilotage et de suivi.</b>	
Principaux objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> <li> Définir et valider une organisation et des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la gestion des déchets (prévention, tri, ...).</li> <li> Créer et animer un réseau de référents internes d'ici le 31/12/2024.</li> <li> Établir et alimenter un tableau de bord concernant la mise en œuvre et le suivi de la prévention et collecte sélective pour chaque site équipé.</li> <li> Mener au moins une caractérisation par an dans une démarche d'amélioration continue.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mise en œuvre de l'organisation et des moyens.</li> <li> % des sites bénéficiant d'une collecte sélective ayant un référent déchet.</li> <li> Réalisation d'un tableau de bord.</li> <li> Nombre de caractérisation réalisé entre 2023 et 2026.</li> </ul>
Date de démarrage et de fin prévisionnelle	Automne 2023 → Décembre 2026

<b>Développer les outils de communication et de sensibilisation des agents à la prévention des déchets, au tri et à la collecte sélective.</b>	
Principaux objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> <li> Créer et alimenter une rubrique dédiée à la prévention et gestion des déchets dans le « 3clic » d'ici le 31/12/2024.</li> <li> Développer des outils de communication à destination de nouvelles cibles (les nouveaux arrivants, les intervenants extérieurs, les papiers pour les sites de plus de 20 personnes).</li> <li> Atteindre un taux de déchets recyclables collectés au moins égal à 60% sur les sites bénéficiant d'une collecte sélective à l'échéance 2030.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li> Création d'une rubrique « déchets » sur le « 3 clic ».</li> <li> Nombre d'évènements et de supports de communication réalisés entre 2023 et 2026</li> <li> Taux de déchets recyclables collectés sur les sites bénéficiant d'une collecte sélective.</li> </ul>
Date de démarrage et de fin prévisionnelle	Juin 2023 → 2024 à décembre 2030 selon objectifs

<b>Examiner et optimiser les possibilités de recours aux filières à responsabilité élargie du producteur (REP) – (piles/batterie, mobilier, mégots,..).</b>	
Principaux objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> <li> Identifier les filières qui intéressent le Département et leur modalité de mise en œuvre.</li> <li> Expérimenter et évaluer les filières REP.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de filières REP expérimentées.</li> <li> Typologie et volume de déchets pris en charge dans une filière REP.</li> </ul>
Date de démarrage et de fin prévisionnelle	2023 → 2026



## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°4

Optimiser l'utilisation des ressources et favoriser l'économie circulaire

<b>Action n°51</b> Participer à la protection de l'environnement à travers l'achat écoresponsable.	<b>Mise en œuvre</b>  ➤ Étendre le nombre de marchés comportant des dispositions environnementales.  ➤ Étendre l'impact des critères environnementaux.  ➤ Favoriser l'acquisition et l'utilisation de biens issus du réemploi, de la réutilisation et/ou intégrant des matières recyclées.
<b>Pilote(s)</b> DJM	
<b>Partenaire(s)</b> Autres directions internes	

Déchets

Achats

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Réduction des GES
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

L'achat public est un vecteur important de promotion et de mise en application concrète des principes de développement durable à travers la promotion des clauses d'insertion, des circuits courts, de l'économie sociale et solidaire, de la performance environnementale. Depuis 2015, la collectivité poursuit des objectifs consacrés par le **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables** (SPASER). Le Département s'inscrit ainsi pleinement, par ces démarches, dans une dynamique nationale marquée par les récentes évolutions législatives et réglementaires (loi « EGALIM », loi « AGECE », décret dit « réemploi », loi dite « Climat et résilience », etc.).

Le précédent schéma ayant pris fin en 2020, un nouveau schéma pour la période 2021-2024 a été adopté, avec des objectifs reconsidérés et réévalués tendant à rendre la politique d'achats départementale toujours plus vertueuse. Ce schéma a été adopté par la délibération n°3.10 du Conseil Départemental du 10 décembre 2020.

Dans le cadre du Plan Climat 76, 2 axes du SPASER sont particulièrement concernés :

- ❖ Axe 1 : Étendre le nombre de marchés comportant des dispositions sociales et/ou environnementales
- ❖ Axe 3 : Participer à la protection de l'environnement à travers l'achat écoresponsable

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Étendre le nombre de marchés comportant des dispositions environnementales.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	🎯 70% de marchés d'un montant supérieur ou égal à 25 000 €HT comportant une disposition environnementale à l'échéance 2024.
<i>Indicateurs de suivi</i>	📈 Part de marchés d'un montant supérieur ou égal à 25 000 €HT comportant une disposition environnementale à l'échéance 2024.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2020 → 2024

<b>Étendre l'impact des critères environnementaux.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Faire du critère développement durable et particulièrement le volet environnemental, un critère à part entière au même titre que les critères prix et valeur technique.</li> <li> 100% des marchés intégrant un critère environnemental d'ici 2026.</li> <li> Augmenter la pondération du critère développement durable/environnemental en fonction du type de marché.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> % des consultations &gt;215000€ HT ayant un critère développement durable dont un volet environnemental au même titre que le prix ou la technique.</li> <li> Pour les consultations &gt;215000€HT, moyenne de la pondération du critère ou sous-critère environnemental.</li> <li> Part de marchés (parmi les consultations &gt;215 000€ HT) pour lesquels le l'attributaire a également la meilleure note environnementale.</li> <li> Nombre d'attributaires pour lesquels le critère environnemental a été déterminant dans le choix de l'attribution (pour les consultations supérieures à 215 000€HT).</li> <li> Pertinence des critères environnementaux renseignés dans les marchés : indicateur qualitatif à définir.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2024

<b>Favoriser l'acquisition et l'utilisation de biens issus du réemploi, de la réutilisation et/ou intégrant des matières recyclées.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Augmenter la part des dépenses annuelles (en montant et en pourcentage) consacrées à l'acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, pour les produits visés par l'article 58 de la loi AGECE.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Montant HT de dépenses annuelles consacrées à l'acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, pour les produits visés par l'article 58 de la loi AGECE.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2024

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°4

Optimiser l'utilisation des ressources et favoriser l'économie circulaire

<b>Action n°52</b> Proposer des repas de qualité et lutter contre le gaspillage alimentaire (restaurant administratif, collèges).	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Engager le restaurant administratif dans la démarche de progrès « mon restau responsable ».</li><li>➤ Développer l'approvisionnement en produits locaux et durables dans les collèges.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DRH-ATO (restaurant administratif), PAT	
<b>Partenaire(s)</b> DCE, DCT, DJM DCI, communication interne, DE	

Alimentation

Achats

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Réduction des GES
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation
- ✔ Adaptation au dérèglement climatique

### Pourquoi cette action ?

Pour promouvoir une alimentation plus durable, la loi EGalim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) adoptée le 30 octobre 2018, fixe plusieurs objectifs à atteindre s'agissant de la restauration collective d'établissements en charge d'une mission de service public. Concernant la qualité des produits, il s'agit de proposer, depuis le 1er janvier 2022, une part au moins égale à 50% (en valeur HT d'achats en €, calculé par année civile) de produits alimentaires qui répondent à au moins un critère de qualité parmi lesquels ceux de l'agriculture biologique et autres signes de qualité (label rouge, AOP, etc.) dont au moins 20% de produits biologiques.

Le Département est concerné par deux types de restaurations collectives visées par la loi : celle des collèges et celle, destinée aux élus et agents, qui prend place au sein de l'Hôtel du Département. Pour agir en faveur d'une alimentation plus durable, il a adopté un projet alimentaire territorial (PAT) le 10 décembre 2020, qui comporte 9 enjeux autour desquels s'articulent 28 actions déployées sur la période 2021-2025. Il dispose aussi de plusieurs outils dont Agrilocal76 et peut s'appuyer sur le levier de la commande publique, dans le cadre du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables 2021-2024.

Concernant le restaurant administratif, s'engager dans la démarche « mon restau responsable » basée sur 4 piliers (Bien être, assiette responsable, éco-geste et engagement social et territorial) et 12 axes de progrès lui permettra de matérialiser son engagement en faveur du bien manger. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue qui vise à proposer aux convives une cuisine toujours plus qualitative et respectueuse de l'environnement.

S'agissant des collèges, dans le cadre du PAT, le Département souhaite développer un accompagnement en faveur d'un approvisionnement local et de qualité des collèges, contribuer à la structuration de filières alimentaires sur le territoire et proposer une cuisine saine, de qualité et respectueuse de l'environnement. Dans ce cadre, il entend mettre en œuvre, à titre expérimental, un groupement d'achat sur le territoire du Pays de Bray.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Engager le restaurant administratif dans la démarche de progrès « mon restau responsable ».</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Retravailler globalement l'offre et les pratiques du restaurant administratif au regard des différents enjeux du développement durable et des attentes des agents.</li> <li> Reconnaître et valoriser le travail de l'équipe en charge de la restauration administrative.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Étape 1 : Signer l'engagement « mon restau responsable ».</li> <li> Étape 2 : Obtenir la marque « mon restau responsable ».</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2025 ( NB : l'attribution de la garantie « mon restau responsable » est réexaminée tous les 2 ans)

<b>Développer l'approvisionnement en produits locaux et durables dans les collèges.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mettre en place à titre expérimental un groupement de commande alimentaire territorialisé dans le pays de Bray pour 19 collèges pilotes à l'échéance de la rentrée 2023.</li> <li> S'engager à fournir 80% des produits locaux dans les collèges d'ici 2028 en fonction de la structuration des filières.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mise en place du groupement de commande et nombre de collèges adhérents.</li> <li> % de produits alimentaires locaux dans les achats des collèges à l'échéance 2028 (collèges adhérents au groupement de commande).</li> <li> % de produits alimentaires locaux dans les achats des collèges à l'échéance 2028 (collèges hors groupement de commande).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → 2028

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°4

Optimiser l'utilisation des ressources et favoriser l'économie circulaire

<b>Action n°53</b> Valoriser les déchets alimentaires et déchets verts.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Collecter les déchets alimentaires de 10 collèges pour une valorisation par production de gaz vert et retour au sol : opération expérimentale « 0 gaspi, 100% énergie ».</li><li>➤ Accompagner la mise en place d'une collecte, gestion et valorisation des bio-déchets pour l'ensemble des collèges du Département.</li><li>➤ Instaurer la collecte et la valorisation des biodéchets issus du restaurant administratif.</li><li>➤ Engager une étude de faisabilité concernant la valorisation des déchets verts issus du fauchage (méthanisation).</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DCE, PAT, DRH (restaurant administratif), DR	
<b>Partenaire(s)</b> Communication interne DE	

Énergie

Déchets

Alimentation

Achats

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

- ✔ Réduction des GES
- ✔ Adaptation au dérèglement climatique
- ✔ Séquestration du carbone
- ✔ Gestion des ressources (eau, sols, énergie, ...)
- ✔ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les bio-déchets comme : "Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

Le code de l'environnement (article L541-21-1) prévoit que « les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de bio-déchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces bio-déchets et :

- soit une valorisation sur place ;
- soit une collecte séparée des bio-déchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée. »

Depuis le 1er janvier 2023, cette obligation s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de 5 tonnes de bio-déchets par an (loi relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire) et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle sera étendue à l'ensemble des acteurs professionnels, sans seuil minimum.

Le Département est concerné par deux types de restaurations collectives visées par la loi : celle des collèges et celle, destinée aux élus et agents, qui prend place au sein de l'Hôtel du Département.

S'agissant des collèges, le Département s'est engagé avec différents partenaires dans une expérimentation permettant à 10 collèges du département de bénéficier d'accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic du gaspillage alimentaire, l'élaboration d'un plan de réduction du gaspillage et la mise en place d'une collecte et valorisation des bio-déchets au sein d'une unité de méthanisation, etc. Initié en 2022 dans le cadre de l'appel à projet national GRDF dénommé « Mobilisation innovante des bio-déchets pour valorisation par production de gaz vert et retour au sol », ce projet « 0 Gaspi 100 % Énergie » ouvre des perspectives pour accompagner l'ensemble des collèges dans la mise en œuvre de solutions relatives à la gestion de leurs déchets d'alimentation.

S'agissant du restaurant administratif, la réflexion concernant la collecte et la valorisation des bio-déchets pourra s'appuyer notamment sur une démarche de type « mon restau responsable » dont la mise en œuvre sera effective en 2023.

Outre les déchets d'alimentation, les activités du Département génèrent d'autres bio-déchets tels que les produits de fauche des dépendances des routes départementales. À partir d'une prospection menée auprès des collectivités ayant effectué le fauchage avec exportation vers les méthaniseurs, il est prévu d'effectuer

une analyse technico-économique qui permettra de faire un bilan sur les avantages / inconvénients de cette technique, les moyens à mettre en œuvre, de recenser les parties prenantes nécessaires à la réalisation du projet, proposer des scénarii qui seront soumis à validation. Cette démarche permet d'expérimenter voire de développer une filière de valorisation qui permettra la production d'énergie, une diminution de l'utilisation d'engrais chimique par la formation du digestat et participera à la lutte contre les espèces invasives telles que la renouée du Japon au profit d'espèces floristiques endogènes, sources alimentaires pour les insectes pollinisateurs.

### Quels sont les travaux engagés ?

<b>Collecter les déchets alimentaires de 10 collèges pour une valorisation par production de gaz vert et retour au sol : opération expérimentale « 0 gaspi, 100% énergie ».</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Évaluer et réduire le gaspillage alimentaire au sein des collèges tant au niveau de la cuisine que des convives.</li> <li> Collecter et valoriser les bio-déchets des établissements concernés via la méthanisation en cohérence avec l'expérimentation « 0 gaspi, 100% énergie ».</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Évolution du gaspillage alimentaire (pesées réalisées par les 10 collèges pilotes).</li> <li> Nombre d'actions de sensibilisation et de plans de lutte contre le gaspillage alimentaire portés pour et par les établissements pilotes.</li> <li> Évolution de la quantité de bio-déchets collectés dans les établissements (reporting Bin Happy et Terra Léo).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Octobre 2022 → Septembre 2023

<b>Accompagner la mise en place d'une collecte, gestion et valorisation des bio-déchets pour l'ensemble des collèges du Département</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> 100% des collèges bénéficiant d'un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire d'ici 2025.</li> <li> 100% des collèges équipés d'un système de tri et de valorisation de bio-déchets (composteurs ou méthaniseurs, ...) d'ici 2025.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre de collèges bénéficiant d'un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.</li> <li> Évolution de la quantité de bio-déchets collectés dans les établissements.</li> <li> Quantité (poids) de bio-déchets envoyés en unité de méthanisation.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → 2025 pour la fin de l'accompagnement

<b>Instaurer la collecte et la valorisation des bio-déchets issus du restaurant administratif.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Collecter les bio-déchets via la mise en place d'une table de tri et d'une sensibilisation adaptée (convives, agents, ...) d'ici au 31/12/2024.</li> <li> Valoriser les bio-déchets dans le cadre d'une filière dédiée (méthanisation, compostage) d'ici au 31/12/2024.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mise en place d'une table de tri et pesage des déchets jetés.</li> <li> Poids cumulé des bio-déchets collectés pour valorisation.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Septembre 2023 → 31 décembre 2024

<b>Engager une étude de faisabilité concernant la valorisation des déchets verts issus du fauchage (méthanisation).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réalisation d'une étude technico-économique.</li> <li> Organisation d'une phase de test en 2024 et réalisation du bilan de l'opération.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Volume d'herbe de fauchage exporté et estimation de la production d'énergie.</li> <li> La diminution de la présence des espèces invasives comme la renouée du Japon (leur fauchage et évacuation permettent de limiter leur développement).</li> <li> Le développement de la biodiversité (indicateur à long terme) : L'appauvrissement du milieu en azote doit permettre le développement des espèces floristiques et par conséquent des insectes pollinisateurs.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2023 → Novembre 2024



## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°5

Développer la connaissance, former et sensibiliser à la transition énergétique et écologique

<b>Action n°54</b> Former, sensibiliser les agents, encadrants et élus aux enjeux de la transition énergétique et écologique.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Animer des fresques du climat auprès des agents et encadrants.</li><li>➤ Proposer aux agents une offre de formation et des animations en interne sur la transition énergétique et écologique.</li><li>➤ Former les élus et directeurs du Département aux enjeux du dérèglement climatique (réduction des gaz à effet de serre et adaptation).</li><li>➤ Apporter une aide à la décision auprès des élus et directions quant à une production d'électricité et de chaleur bas-carbone adéquate sur le territoire.</li><li>➤ Créer un trophée d'initiatives interne pour faire émerger des projets en lien avec le Plan Climat 76.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE, DPSE, DRH-ATO	
<b>Partenaires</b> CNFPT, ANBDD	

Énergie

Mobilité

Eau

Biodiversité

Déchets

Alimentation

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✓ Connaissance, sensibilisation et formation

### Pourquoi cette action ?

Le passage à l'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du dérèglement climatique est conditionné par la compréhension des problèmes et enjeux liés à ce sujet relativement complexe. Développer la connaissance, la sensibilisation et la formation des élus et agents du Département constitue donc l'une des priorités du Plan Climat 76.

Des outils pédagogiques et innovants existent pour comprendre les mécanismes du dérèglement climatique et leurs conséquences. Ils contribuent à une diffusion rapide et à grande échelle des connaissances nécessaires pour en appréhender les enjeux et agir en conséquence.

### Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Animer des fresques du climat auprès des agents et encadrants.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	🎯 Animer une fresque du climat auprès de 10% des agents d'ici 2025 (≈32 animations avec 2 tables), 30% d'ici 2030 (≈94 animations avec 2 tables).
<i>Indicateurs de suivi</i>	📈 Nombre d'agents ayant réalisés une fresque du climat au sein de la collectivité.
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2023 → 2030

<b>Proposer aux agents une offre de formation et des animations en interne sur la transition énergétique et écologique.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Diffuser l'offre de formation « urgence climatique et transition écologique » du CNFPT dans les Directions.</li> <li> Organiser des conférences sur les thématiques du climat.</li> <li> Systématiser la réalisation d'un atelier de sensibilisation au dérèglement climatique pour chaque nouvel arrivant au Département : 50% des nouveaux arrivants sensibilisés d'ici 2025, 100% d'ici 2030.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'agents ayant suivi une formation du CNFPT sur la thématique.</li> <li> Nombre de conférences organisées.</li> <li> Nombre et % de nouveaux arrivants sensibilisés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Second semestre 2023 et selon programmation CNFPT

<b>Former les élus et directeurs du Département aux enjeux du dérèglement climatique (réduction des gaz à effet de serre et adaptation).</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Développer une formation complète des élus, DGS, DGA, et directeurs sur le dérèglement climatique sur une journée.</li> <li> 100% des élus formés avant leur fin de mandats.</li> <li> 100% des DGA et directeurs formés d'ici à 2025.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'élus formés aux enjeux du dérèglement climatique.</li> <li> Nombres de DGA et directeurs formés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → fin du mandat

<b>Apporter une aide à la décision auprès des élus et directions quant à une production d'électricité et de chaleur bas-carbone adéquate sur le territoire.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réaliser un guide d'aide à la décision pour une meilleure compréhension globale sur les solutions énergétiques bas-carbone pour la production d'électricité et de chaleur sur le territoire.</li> <li> Transmettre le guide aux élus, DGA et cabinet.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Guide réalisé ou non.</li> <li> Nombre et % des élus, DGA et membres du cabinet ayant reçu le guide.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2025.

<b>Créer un trophée d'initiatives interne pour faire émerger des projets en lien avec le Plan Climat 76.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Définir le pilotage et le cadre du trophée d'initiatives.</li> <li> Mettre en place le trophée d'initiatives.</li> <li> Concrétiser les projets lauréats du trophée d'initiatives.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Trophée d'initiatives piloté et cadré.</li> <li> Trophée d'initiatives mis en place.</li> <li> Statut des projets lauréats : non lancés/en cours/réalisés.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Janvier 2024 → Décembre 2025.

## AXE 2

Une **administration engagée** dans la transition énergétique et écologique



## ORIENTATION N°5

Développer la connaissance, former et sensibiliser à la transition énergétique et écologique

<b>Action n°55</b> Animer le Plan Climat 76 et développer des actions de communication.	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Organiser une gouvernance opérationnelle pour le déploiement et le suivi du Plan Climat 76.</li><li>➤ Déployer des outils de collecte et de traitement de données pour permettre un suivi transversal du Plan Climat 76.</li><li>➤ Développer des outils de communication et d'animation autour du Plan Climat 76.</li><li>➤ Évaluer le Plan Climat 76.</li></ul>
<b>Pilote(s)</b> DE, DPSE	
<b>Partenaire(s)</b> DCI, communication interne Directions pilotes	

Énergie

Mobilité

Eau

Biodiversité

Déchets

Alimentation

Achats

### Prise en compte des enjeux climatiques et transition écologique

✔ Connaissance, sensibilisation et formation

#### Pourquoi cette action ?

Le Plan Climat 76 se doit d'être un outil évolutif et vivant, capable de fédérer tous les agents de la collectivité ainsi que les acteurs du territoire impliqués dans sa réalisation. Cela nécessite un portage politique fort, un suivi des actions, une évaluation des résultats et une communication régulière.

Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre du plan Climat 76 s'appuie sur les directions pilotes identifiées à l'échelle des actions pour assurer le suivi de l'avancement des actions et des résultats obtenus, l'alimentation des outils de suivi et d'évaluation mis en place, etc. La Direction de l'Environnement, en sus de la mise en œuvre des actions du plan Climat 76 relevant de sa compétence, est en charge de l'animation technique de la démarche. En ce sens, elle assurera le suivi transversal des actions en lien avec les différentes directions pilotes du Département.

Il s'agira également de rendre compte des progrès réalisés pour chacune des actions auprès des directions concernées, ou des efforts à réaliser si les objectifs ne sont pas atteints. Pour cela, une collecte efficace des données devra être mise en place au Département. Elle devra permettre un suivi précis des indicateurs au moyen d'un outil simple.

La mise en œuvre du plan climat 76 nécessite une collaboration avec les collectivités et les partenaires du Département sur de nombreux sujets (habitat, mobilité, alimentation, biodiversité...). Il est donc essentiel de mettre en œuvre une démarche de communication auprès de ces acteurs du territoire, comme du grand public pour favoriser la mobilisation et l'adhésion aux objectifs poursuivis. Il s'agit également de valoriser les actions menées et leurs résultats et d'amplifier la sensibilisation de différents publics aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

Le bilan des actions viendra alimenter le rapport annuel de développement durable de la collectivité présenté chaque année lors du débat d'orientation budgétaire.

## Quelles sont les opérations engagées ?

<b>Organiser une gouvernance opérationnelle pour le déploiement et le suivi du Plan Climat 76.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Organiser un comité de pilotage annuel (échelon stratégique de suivi).</li> <li> Organiser une revue de projet annuelle avec les directions pilotes.</li> <li> Identifier un réseau de référents « plan climat 76 » dans chaque direction pilote.</li> <li> Proposer chaque année 2 temps d'animation dédiés aux référents (visites, rencontres, ateliers formatifs...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Organisation annuelle du COPIL (oui/non).</li> <li> Revue de projet annuelle avec les directions pilote (oui /non).</li> <li> Mise en place d'un réseau de référents « Plan Climat 76 » dans les directions pilote (oui/non).</li> <li> Nombre d'animations annuelles destinées aux référents « Plan Climat 76 ».</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Juin 2023 → 2026

<b>Déployer des outils de collecte et de traitement de données pour permettre un suivi transversal du Plan Climat 76.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Définir un outil simple et efficace pour collecter les données auprès de chacune des directions.</li> <li> Déployer les outils de suivi au sein de chacune des directions (suivi des consommations, ...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Outil de collecte des données auprès des directions : mis en œuvre ou non.</li> <li> Outil renseigné annuellement par les directions : suivi du nombre de données manquantes chaque année.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	Juin 2023 → 2026

<b>Développer des outils de communication et d'animation autour du Plan Climat 76.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Établir et mettre en œuvre un plan de communication annuel.</li> <li> Définir et formaliser les outils de communication associés au Plan Climat 76.</li> <li> Programmer au moins un évènement grand public par an en lien avec le Plan Climat 76 (exposition, conférence, concours...).</li> <li> Organiser au moins un évènement interne par an en lien avec le Plan Climat 76 (challenge, ...).</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Plan de communication annuel élaboré ou non.</li> <li> Nombre d'évènements organisés par an (internes/externes).</li> <li> Organisation annuelle d'un évènement grand public (oui /non).</li> <li> Organisation annuelle d'un évènement interne (oui /non).</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2024 → 2026.

<b>Évaluer le Plan Climat 76.</b>	
<i>Principaux objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Réduire la consommation finale d'énergie du Département de 20% à l'échéance 2030 (par rapport à l'année 2012).</li> <li> Mesurer une diminution des émissions de gaz à effet de serre à l'échéance du BEGES (2024-2025).</li> <li> Mesurer l'évolution des dépenses consacrées aux actions du Plan Climat 76 dans le budget départemental.</li> </ul>
<i>Indicateurs de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Nombre d'actions réalisées.</li> <li> Suivi du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre.</li> <li> Suivi des consommations d'eau et d'énergie.</li> <li> Suivi du montant des dépenses consacrées aux actions du Plan Climat 76.</li> <li> Suivi qualitatif de chacun des indicateurs de suivi.</li> </ul>
<i>Date de démarrage et de fin prévisionnelle</i>	2022 → 2028